



Commune  
de  
Saint-Aubin  
(Fribourg)

CONCOURS DE PROJET D'ARCHITECTURE  
POUR LE DEVELOPPEMENT DU SITE SCOLAIRE DE SAINT-AUBIN

## RAPPORT DU JURY



Projet lauréat : Albus

---

## **TABLES DES MATIERES**

<b>I.</b>	<b>CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE</b>	<b>1</b>
	1. INTRODUCTION	1
	2. OBJECTIFS DU CONCOURS	2
	3. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS	2
	4. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE	2
	5. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS	2
	6. CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
	7. MODALITES D'INSCRIPTION	3
	8. SOMME GLOBALE DES PRIX	4
	9. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT	4
	10. PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE	4
	11. COMPOSITION DU JURY	5
	12. CALENDRIER DU CONCOURS	5
	13. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS	5
	14. VISITE DU SITE	6
	15. DOCUMENTS DEMANDÉS	6
	16. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE	6
	17. QUESTIONS ET REPONSES	7
	18. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS	7
	19. CRITÈRES D'APPRÉCIATION	7
<b>II.</b>	<b>CAHIER DES CHARGES</b>	<b>8</b>
	20. OBJET DU CONCOURS	8
	21. SITE	9
	22. PERIMÈTRE DU CONCOURS	10
	23. BATIMENTS EXISTANTS	11
	24. DISPOSITIONS LEGALES	11
	25. PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS	12
	26. ESPACES PUBLICS	14
	27. TRANSPORT ET MOBILITE	14
<b>III.</b>	<b>APPROBATION DU PROGRAMME</b>	<b>16</b>
<b>IV.</b>	<b>RÉPONSES AUX QUESTIONS</b>	<b>17</b>
<b>V.</b>	<b>CONTRÔLE TECHNIQUE</b>	<b>19</b>
	28. INSCRIPTIONS	19
	29. RECEPTION DES DOCUMENTS	19
	30. EXAMEN DES DOCUMENTS	19
<b>VI.</b>	<b>JUGEMENT</b>	<b>20</b>
	31. SÉANCES DU JURY	20
	32. EXCLUSIONS	20
	33. 1ER TOUR DE JUGEMENT	20
	34. 2ÈME TOUR DE JUGEMENT	20
	35. 3ÈME TOUR DE JUGEMENT	21
	36. CLASSEMENT	21
	37. RECOMMANDATIONS DU JURY	22
	38. APPROBATIONS DU RAPPORT DU JURY	22
	39. LEVÉE DE L'ANONYMAT ET PRÉSENTATIONS DES PROJETS	23
<b>VII.</b>	<b>PRESENTATION DES PROJETS</b>	<b>23</b>

## I. CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

### 1. INTRODUCTION

Compte tenu de l'augmentation de la population au cours des dernières années, ainsi que des prévisions à venir, la commune de Saint-Aubin doit agrandir son complexe scolaire.

Le secteur du centre du village suscite des préoccupations depuis longtemps. En 2010 déjà la Commune s'était souciée de trouver des solutions afin de mieux mettre en valeur les qualités intrinsèques du vieux village et de réduire les impacts d'un mode de vie définitivement contemporain (augmentation du trafic, sécurisation des usagers, etc.). Un premier mandat d'études parallèles (MEP) a ainsi été organisé en 2011, mais aucune suite n'avait été donnée à la fin de la procédure.

Les dernières années ont été consacrées à la révision complète du plan d'aménagement local (PAL). Suite à la mise à l'enquête initiée en 2022, le conseil communal avait décidé de lancer un nouveau MEP dans le but d'obtenir une nouvelle vision et des propositions d'aménagement pour le développement de la commune. Des sondages auprès des habitants ainsi que des ateliers participatifs ont également été réalisés, ce qui a permis d'affiner le cahier des charges du MEP.

La procédure, à laquelle trois bureaux ont été invité, s'est déroulée en 2023. Le secteur du concours comportait plusieurs bâtiments publics, soit l'administration communale, l'école et l'église. La Commune souhaitait que le cœur du village soit renforcé afin de dynamiser son attractivité. Elle désirait également préserver le patrimoine bâti en y intégrant une place publique, d'éventuels commerces ou encore des espaces de rencontre. Les participants ont proposé une planification stratégique de développement et de requalification du centre village.

Le projet lauréat « Clafoutis » du bureau Chablais Fischer Architectes, illustré sur le plan de situation ci-dessous, a proposé une vision ambitieuse tout en respectant l'existant. De ce projet, un masterplan a été élaboré suite aux réflexions et échanges entre les différents intervenants. Le rapport final du MEP, de même que le rapport « Masterplan Centre village » font l'objet des annexes 6 et 7.



MEP 2ème tour, Projet "Clafoutis", Plan d'aménagement

La Commune a également organisé un atelier participatif le lundi 29 avril 2024. Cela a permis de consulter les habitants afin d'y intégrer leurs attentes et remarques concernant les intentions du projet en cours. Toutes les initiatives proposées ont été accueillies positivement, renforçant ainsi l'engagement des citoyens dans le processus de planification.

Sur la base du résultat du dernier MEP, et afin de trouver les meilleures solutions possibles pour le développement de son site scolaire, le Conseil communal souhaite organiser un concours d'architecture à un degré, en procédure ouverte, afin de réaliser dans un premier temps les travaux nécessaires à l'agrandissement de son école. Le périmètre du concours est ainsi plus restreint que celui du MEP.

Le futur projet sera réalisé dans le respect du développement durable, à savoir avec un minimum d'émission de CO<sub>2</sub>, l'adaptation au changement climatique, le respect de la biodiversité et l'encouragement à la cohésion sociale et l'entraide, et comme le recommande l'Etat de Fribourg dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du Plan Climat cantonal.

Sur la base du programme du concours du chapitre 25, une première approche du coût du projet a été évalué à CHF 18'300'000 HT pour les bâtiments (CFC 2) et à CHF 925'000 HT pour les aménagements extérieurs (CFC 4).

## 2. OBJECTIFS DU CONCOURS

La commune, par l'intermédiaire du concours d'architecture, souhaite trouver une solution optimale à la problématique du développement du site scolaire. Le maître de l'ouvrage attend des réponses à haute valeur architecturale afin de valoriser le site actuel.

## 3. MAITRE DE L'OUVRAGE ET SECRETARIAT DU CONCOURS

Maître de l'ouvrage : Commune de Saint-Aubin  
Place du Château 1, CP 184  
1566 Saint-Aubin

Secrétariat du concours : PAGE ARCHITECTES SA  
Route des Arsenaux 21 – CH 1700 FRIBOURG  
Courriel : [concours-saint-aubin@pagearch.ch](mailto:concours-saint-aubin@pagearch.ch)

Des prises de contact avec le secrétariat du concours ne sont admises **qu'en cas de problème** avec la communication électronique.

## 4. GENRE DE CONCOURS ET TYPE DE PROCEDURE

Il s'agit d'un concours de projets à un seul degré, en procédure ouverte, selon le règlement SIA 142, édition 2009. Le français est la langue officielle du concours, et également pour la suite du mandat. Le maître de l'ouvrage se réserve le droit de prolonger le concours par un degré d'affinement anonyme en option, faisant l'objet d'une indemnisation à part de la somme globale des prix, et limité aux seuls projets qui restent en lice.

## 5. RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS

Le règlement SIA 142, édition 2009, fait foi, subsidiairement aux dispositions sur les marchés publics. La participation au concours implique, pour le maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents/es, l'acceptation des clauses du règlement SIA 142, édition 2009, du présent document, des réponses aux questions et des prescriptions mentionnées ci-dessous :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012, et annexes concernant la Suisse,
- Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005,

- Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995,
- Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019),
- Loi fribourgeoise sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022 et son règlement (RCMP) du 12.12.2022.

## 6. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes, établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics, et qui offre la réciprocité. Les architectes en assument la responsabilité.

Au moment de l'inscription les participants/es doivent remplir au minimum l'une des conditions suivantes :

Etre porteur du diplôme d'une des Ecoles polytechniques fédérales de Lausanne ou de Zürich, de l'Institut d'architecture de Genève, de l'Académie d'architecture de Mendrisio, de l'une des Hautes Ecoles spécialisées suisses (HES ou ETS) en architecture, d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence, ou d'une attestation de niveau A ou B du REG.

Ces conditions doivent être remplies au moment de l'inscription. Les concurrents/es étrangers/ères doivent prouver l'équivalence de leur diplôme en transmettant une attestation délivrée par le REG (Fondation des registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement, Hirschengraben 10, 3011 Bern, tél. +41 31 382 00 32, courriel [info@reg.ch](mailto:info@reg.ch)), et de niveau A ou B, le niveau C étant exclu.

Le SEFRI se charge également de la reconnaissance des diplômes étrangers. De plus amples informations sont disponible sur le site: <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home.html>.

La formation d'une équipe pluridisciplinaire avec un/e ingénieur/e civil/e, un architecte paysagiste, un/e physicien/e du bâtiment, ou autre spécialiste, peut se faire sur une base volontaire. Dans le cas où le jury remarque une contribution de qualité exceptionnelle, il le saluera dans le rapport. De cette manière les conditions pour que les projeteurs/euses volontaires de l'équipe gagnante puissent être mandatés/ées directement sont remplies. La participation de spécialistes dans plusieurs équipes est possible. Le respect de la confidentialité doit être observé.

L'association de plusieurs bureaux d'architectes est admise, mais limitée à deux bureaux.

Dans le cas d'un groupement d'architectes, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation. Le secrétariat du concours validera les inscriptions une fois la totalité des documents demandés reçus. L'authenticité des documents fournis non originaux reste sous la responsabilité du concurrent. Les concurrents/es qui ne remplissent pas les exigences de participation seront exclus/es du Tous les documents produits lors du dernier MEP étant transmis en annexes 6 et 7 du présent programme, les bureaux ayant participé à cette procédure sont ainsi autorisés à participer au concours.

## 7. MODALITES D'INSCRIPTION

Le présent document, comme d'ailleurs tous les documents du concours, sont consultables et téléchargeables sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch). Les inscriptions doivent parvenir auprès du secrétariat du concours, par courrier ou courriel, jusqu'au 31 janvier 2026, en utilisant l'annexe 11. Elles doivent comporter les éléments suivants :

- coordonnées complètes des concurrents, soit le nom complet de chaque bureau, le nom de la personne responsable, les adresses postale et email, le numéro de téléphone, les coordonnées bancaires ou postales complètes,
- copie des preuves relatives aux exigences mentionnées sous point 6,
- copie du récépissé attestant du versement d'un montant de CHF 300.- sur le compte ouvert à cet effet auprès de la Banque cantonale de Fribourg, IBAN: CH7300768300178842208, SWIFT/BIC: BEFRCH22 en faveur de PAGE ARCHITECTES SA, Rte des Arsenaux 21, 1700 Fribourg (concours Saint-Aubin). Ce montant sera remboursé aux concurrents qui rendront un projet admis au jugement.

## 8. SOMME GLOBALE DES PRIX

La somme globale de CHF 160'000.- HT est mise à disposition du jury pour l'attribution de 4 à 8 prix. Selon le règlement SIA 142, des mentions pourront être attribuées pour 40% de cette somme au maximum. La somme globale des prix a été définie sur la base des directives de la commission SIA.

Le jury peut classer des travaux de concours mentionnés. Si l'un d'eux se trouve au premier rang, il peut être recommandé pour une poursuite du travail, pour autant que cette décision du jury soit prise au moins à la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels du jury, selon l'art. 22.3 du règlement SIA 142.

## 9. ATTRIBUTION ET ETENDUE DU MANDAT

Le maître de l'ouvrage entend confier le mandat d'étude et de réalisation au lauréat, auteur du projet recommandé par le jury (100% des prestations). Il se réserve toutefois le droit de ne pas adjuger tout ou partie de ces prestations, respectivement de révoquer tout ou partie de la décision d'adjudication si :

- Le/la lauréat/e ne dispose pas ou plus de la capacité suffisante sur les plans financier, économique, technique ou organisationnel pour l'exécution d'un ouvrage de cette envergure (art. 20 RMP).
- Dans ce cas, le lauréat aura toutefois la possibilité de suppléer à ce défaut de capacité en s'adjoignant l'aide d'un ou de plusieurs sous-traitants de son choix avec lesquels il aura un lien contractuel (et non pas le maître de l'ouvrage). Il soumettra préalablement le nom du ou des sous-traitants au maître de l'ouvrage. Celui-ci pourra refuser d'adjuger tout ou partie des prestations au lauréat, respectivement révoquer la décision d'adjudication s'il s'avère que le ou les sous-traitants proposés ne sont pas ou plus aptes au sens de l'article 20 RMP ou ne satisfont pas ou plus aux conditions de l'article 11 lettres a, e, f, et g AIMP,
- Les autorisations nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyées par les autorités compétentes,
- Les crédits nécessaires à la réalisation du projet ne sont pas octroyés par les autorités compétentes.

En cas d'interruption du mandat pour l'un des trois points susmentionnés, les honoraires seront calculés au prorata des prestations accomplies en tenant compte des articles de la SIA 142, 2009, et aucune indemnité supplémentaire ne pourra être exigée.

Le maître de l'ouvrage n'entrera pas en matière quant au remboursement des frais de déplacement durant toute la durée des études et du mandat d'exécution. La révision des RPH (règlements concernant les prestations et les honoraires) SIA 102 (architecture), édition 2020, constituera la base de définition des prestations et des honoraires. Sur requête du maître de l'ouvrage, le lauréat devra pouvoir attester de sa solvabilité et être à jour avec le paiement des impôts et autres cotisations.

L'auteur/e du projet reste bénéficiaire exclusif des droits d'auteur. Les documents des projets primés deviennent propriété du maître de l'ouvrage. Une publication des projets par le maître de l'ouvrage sera faite avec la mention des auteurs. Les auteurs ne seront pas forcément consultés préalablement à une publication. Le présent concours concerne les prestations d'architecte. Les prestations des spécialistes feront l'objet d'un appel d'offres distinct, organisé ultérieurement par le maître de l'ouvrage. Si le jury reconnaît une contribution extraordinaire d'un spécialiste qui se trouve volontairement dans l'équipe, cela doit être mentionné dans le rapport du jury.

La langue officielle pour l'exécution du mandat est le français.

La décision du maître de l'ouvrage concernant l'attribution des mandats est susceptible de recours dans les 20 jours auprès du Tribunal Cantonal, section administrative, conformément à l'art. 43 RMP.

## 10. PROCÉDURE EN CAS DE LITIGE

Les litiges éventuels relatifs au concours seront réglés en suivant l'article 28 du règlement SIA 142 édition 2009. Le maître d'ouvrage étant public, seules les décisions relatives à la procédure, notamment l'avis de concours et l'exclusion d'un projet, peuvent faire l'objet d'un recours auprès de l'autorité judiciaire compétente dans un délai de 20 jours dès leur notification. Dans ce cas, le/la participant/e peut faire recours au Tribunal cantonal, conformément à la Loi cantonale sur les marchés publics. Le for est à Fribourg.

## 11. COMPOSITION DU JURY

### Membres non professionnels :

- M. Michael Willimann, Syndic de Saint-Aubin, Président du jury
- Mme, Christel Tschanz, Conseillère communale de Saint-Aubin, Vice-Président du jury
- M. Cédric Villemin, Conseiller communal de Saint-Aubin

### Membres professionnels :

- Mme Olivia de Oliveira, architecte PhD UPC SIA, Lausanne
- M. Eric Frei, architecte dipl. EPFL, SIA, FAS, Lausanne
- Mme Claudia Schermesser, architecte dipl. ETH SIA, Münchenstein
- Mme Sylla Widmann, architecte UDM, FAS, SIA, Genève

### Suppléants non-professionnels :

- M. Alain Collaud, Président de Paroisse de Saint-Aubin
- M. Stéphane Vessaz, Conseiller communal de Vallon

### Suppléant professionnel :

- M. Federico Coca, architecte-urbaniste ETSA, collaborateur du service technique

### Spécialistes-conseils:

- M. Frédéric Baldy, architecte dipl. EPFL, représentant de la Commission des constructions scolaires de l'Etat de Fribourg
- Mme Melinda Calogiuri, Directrice du cercle scolaire St-Aubin-Vallon
- M. Frédéric Gander, Inspecteur scolaire du 1er arrondissement

Le bureau PAGE ARCHITECTES SA établira un contrôle économique plus approfondi des projets retenus par le jury. Le jury se réserve le droit de faire appel à des experts/es complémentaires, ou à un représentant de la commission d'aménagement communale, s'il le juge nécessaire. Les membres du jury, ainsi que les spécialistes-conseils, ne prendront pas part au contrôle technique des projets.

## 12. CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions le	:	mercredi 3 septembre 2025
retrait des maquettes dès le	:	mercredi 3 septembre 2025
questions jusqu'au	:	vendredi 26 septembre 2025
réponses du jury jusqu'au	:	mercredi 8 octobre 2025
rendu des projets le	:	vendredi 13 février 2026
rendu des maquettes le	:	vendredi 27 février 2026
vernissage	:	La date sera confirmée en temps opportun
exposition des projets	:	Les dates d'ouverture seront confirmées en temps opportun

## 13. DOCUMENTS REMIS AUX PARTICIPANTS

Les documents suivants, à l'exception de la maquette, sont consultables et téléchargeable sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch):

- Le présent programme et ses annexes au format .pdf,
- Un plan de situation au format .dwg avec indication du cadrage demandé à l'échelle 1:500, courbes de niveau, périmètre du concours et périmètre de construction,
- Les plans, coupes et élévations du bâtiment scolaire à maintenir (« La ferme ») au format .dwg,
- Une maquette, échelle 1 : 500, d'une dimension de 55 x 45 cm.

La maquette peut être retirée à partir du mercredi 3 septembre 2025, auprès de l'atelier de maquettes Blanc Mat sàrl, route de Rosé 48, 1754 Rosé, contre présentation du bon de retrait qui sera transmis par l'organisateur du concours au concurrent/e une fois l'inscription validée. Il est nécessaire de téléphoner à

l'atelier de maquettes afin d'annoncer sa venue (tél. 026 470 22 60). Les maquettes étant réalisées par étapes, il est possible que le délai nécessaire jusqu'à l'obtention de la maquette puisse prendre jusqu'à 10 jours, ceci à compter de la date de la validation de l'inscription par l'organisateur.

## 14. VISITE DU SITE

Deux visites des bâtiments sont organisées, soit les mercredi 17 et 24 septembre, à 15h30. La visite démarrera depuis la cour d'école située devant le bâtiment scolaire « La grange ». Des places de parc sont disponibles sur le parking situé à côté du bâtiment abritant l'administration communale (Château de Saint-Aubin). Les locaux scolaires ne sont pas accessibles en dehors de ces deux visites.

## 15. DOCUMENTS DEMANDÉS

- un plan de situation, échelle 1:500, montrant l'implantation des constructions ainsi que les aménagements extérieurs, le tracé des circulations, les cotes de niveaux principales et les courbes de niveaux. Toutes les informations figurant sur le plan de situation doivent rester lisibles. Le cadrage du plan doit reprendre celui indiqué sur le plan de situation transmis.
- les plans, coupes et façades à l'échelle 1:200 jugés nécessaires pour la bonne compréhension du projet, avec indication en plans des numéros et surfaces nettes des locaux.
- une partie explicative libre, mentionnant les intentions du participant concernant le concept et la matérialisation du projet, et permettant au jury de comprendre les enjeux structurels, constructifs, écologiques et financiers du projet. Les intentions concernant les étapes de chantier, prenant en compte le maintien en exploitation du site, sont également attendues sous forme de schémas.
- 1 copie réduite des planches rendues, format A3.
- le calcul de la surface de plancher (SP), de la surface externe de plancher (SEP) et du volume bâti (VB) selon la norme SIA 416, y compris les schémas cotés à l'échelle 1:500, sous format A4.
- une maquette, échelle 1:500, réalisée sur la base de la maquette remise aux concurrents.
- une clé USB contenant les planches de format A1 réduites au format A3 et au format informatique .pdf (taille maximale d'un fichier: 3 Mo), remise dans l'enveloppe cachetée mentionnée ci-dessous.
- une enveloppe cachetée sur laquelle figurera la devise et contenant la fiche d'identification remise sous annexe 10, la clé USB mentionnée au point précédent ainsi qu'un bulletin de versement pour le remboursement de la finance d'inscription.

Les participants/es ne peuvent présenter qu'un seul projet. Les documents non exigés dans le présent programme seront retirés lors de l'examen préalable et occultés lors du jugement et de l'exposition.

Le rendu pour l'affichage du projet est limité au maximum à 4 planches de format horizontal A1 (84 x 60 cm), à rendre en deux exemplaires papier. Tous les plans seront orientés dans le même sens que le plan de situation transmis. L'emplacement du plan de situation est souhaité dans la planche A1 qui sera affichée en haut à gauche, selon le croquis ci-dessous.



La mention «Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin» et une devise seront reportées en bas à droite de chaque planche.

Tous les plans seront dessinés en trait noir sur fond blanc. Les coupes et les façades seront dessinées horizontalement. Les textes seront en langue française. La liberté d'expression graphique est accordée pour la partie explicative. Aucun rapport annexe ne sera admis. Les maquettes seront présentées en blanc.

## 16. RENDU DES PLANS ET DE LA MAQUETTE

Les documents demandés doivent être envoyés exclusivement par courrier postal prioritaire, sous forme anonyme dans un cartable solide (rouleaux exclus), jusqu'au vendredi 13 février 2026 à l'adresse du secrétariat du concours. Le timbre postal fera foi et la date de l'envoi doit être lisible. Si, à la demande de

l'office postal, un nom doit figurer sous l'adresse de l'expéditeur, celui-ci ne doit pas pouvoir permettre l'identification du concurrent.

Les participants doivent suivre le cheminement de leur envoi, par exemple par internet via le site internet [www.post.ch](http://www.post.ch), rubrique « Track & Trace », lors d'un envoi par la poste suisse. Si leur envoi n'est pas arrivé 5 jours après le délai, les participants doivent le signaler immédiatement au secrétariat général de la SIA qui se chargera d'en informer l'organisateur sous respect de l'anonymat. Le/la participant/e qui omet cette annonce ne pourra faire valoir aucun droit auprès de l'organisateur dû à la perte de ses documents, même s'il les a postés à temps. Si l'annonce est faite, l'organisateur est, par contre, obligé d'attendre la réception annoncée. Dans tous les cas, la quittance avec le code-barres est à archiver avec soin. Le recours aux services d'une organisation de transports privée est possible pour autant que les conditions mentionnées ci-dessus soient remplies.

Les maquettes seront réceptionnées (par une personne neutre) le vendredi 27 février 2026, entre 14h et 18h, à un endroit qui sera confirmé aux concurrents/tes en temps voulu. L'envoi des maquettes par la poste n'est pas recommandé car celles-ci peuvent être endommagées lors du transport. Le concurrent qui envoie sa maquette par la poste, à l'adresse du secrétariat du concours, le fait à ses risques et périls. La maquette sera jugée et exposée dans l'état où elle est reçue. Tous les documents, la maquette et les emballages du projet comporteront la mention «Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin » et une devise qui seront reportées sur l'enveloppe cachetée contenant la fiche d'identification. Les documents et la maquette des projets primés sont conservés par la commune.

## 17. QUESTIONS ET REPONSES

Les questions pourront être posées via le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch), jusqu'au vendredi 26 septembre 2025. Les réponses seront publiées sur le site internet [www.simap.ch](http://www.simap.ch) dès le mercredi 8 octobre 2025. Un envoi postal n'est pas envisagé. En dehors de cette procédure, aucune réponse ne sera donnée.

## 18. EXPOSITION PUBLIQUE DES PROJETS

L'ensemble des projets admis au jugement fera l'objet d'une exposition publique durant au moins dix jours ouvrables. Le lieu, les dates et les horaires d'ouverture de l'exposition seront transmis aux concurrents en temps opportun. Les noms des auteurs de tous les projets seront portés à la connaissance du public. Une version numérique du rapport du jury sera transmise à chaque participant lors de l'ouverture de l'exposition publique. Un exemplaire papier sera également à disposition de chaque participant.

Les documents des projets non primés pourront être retirés à l'endroit de l'exposition à une date qui sera communiquée en temps utile aux concurrents. Les projets non retirés ne seront pas conservés par le maître de l'ouvrage.

## 19. CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation suivants, l'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme,
- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Qualité des aménagements extérieurs et biodiversité,
- Economie des moyens,
- Prise en compte du maintien en exploitation du site pendant le chantier,
- Potentiel de développement du site.

## II. CAHIER DES CHARGES

### 20. OBJET DU CONCOURS

Le concours prévoit l'agrandissement et la requalification du site scolaire actuel de St-Aubin qui va devoir regrouper les besoins futurs du cercle scolaire regroupant les élèves de St-Aubin et de Vallon. Cela correspond à une augmentation du nombre total de 10 classes par rapport au complexe scolaire actuel. Le plan schématique ci-dessous représente la zone du concours et mentionne l'affectation des bâtiments principaux.



**1. Château de Saint-Aubin**  
**2. Annexe du château**  
**3. Eglise de Saint-Aubin**

**4. Cure de Saint-Aubin**  
**5. Ancienne boucherie**  
**6. Bâtiment privé**

**7. Bâtiment scolaire "La Ferme"**  
**8. Garage**  
**9. Bâtiment scolaire "La Grange"**

Le concours prévoit également le développement d'un nouvel espace dédié à l'accueil extra-scolaires pour les écoliers/ères (AES). L'AES actuel, situé dans l'annexe du château, ne permet pas d'absorber l'augmentation prévues du nombre d'élèves à moyen terme.

Le bâtiment scolaire « La ferme » doit être maintenu. L'affectation et l'organisation intérieure des locaux peuvent par contre être complètement revues pour autant que cela n'engendre pas de frais disproportionnés. L'ancienne boucherie, le garage ainsi que le bâtiment scolaire « La grange » doivent quant à eux être déconstruits.

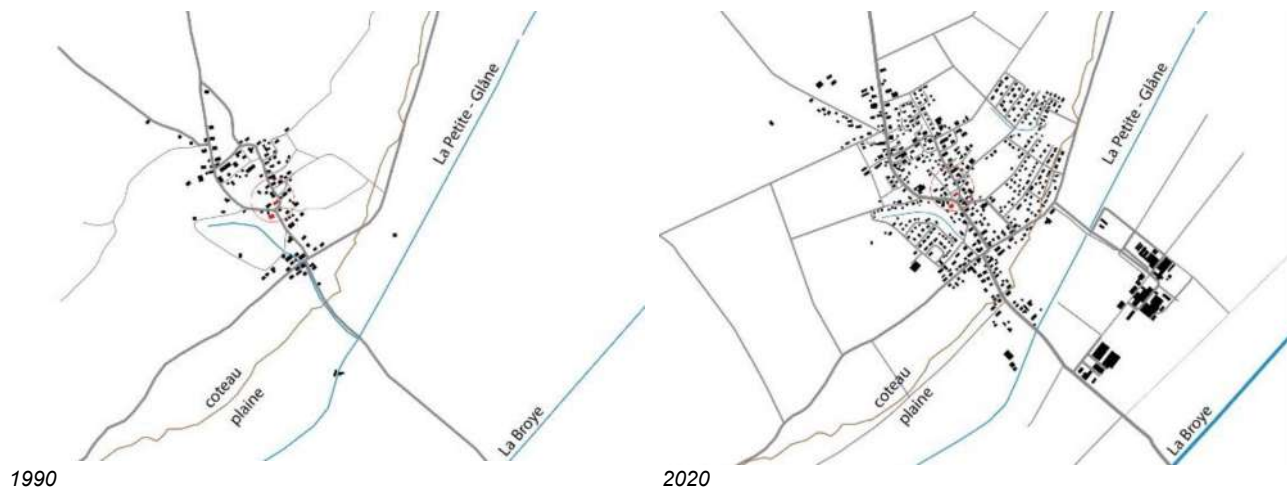
Le programme des locaux mentionné au chapitre 25 du présent programme comprend le programme global à prévoir, soit y compris les locaux actuels situés dans « La ferme ».

Une utilisation rationnelle du terrain est à prendre en compte afin de maintenir un potentiel de développement éventuel futur du site.

Le complexe scolaire devant rester en exploitation, le projet doit prendre en compte cet aspect afin de limiter les perturbations lors de l'agrandissement du complexe. La mise en place de pavillons scolaires provisoires peut être envisagée et une réalisation par étapes reste possible.

## 21. SITE

Le village de Saint-Aubin s'est développé sur un coteau au-dessus de la plaine de la Broye, à l'intersection entre l'axe régional qui relie le Vully à Estavayer et l'ancienne route du sel qui conduit de Portalban à Fribourg. Les schémas ci-dessous illustrent le développement du village de 1990 à 2020.



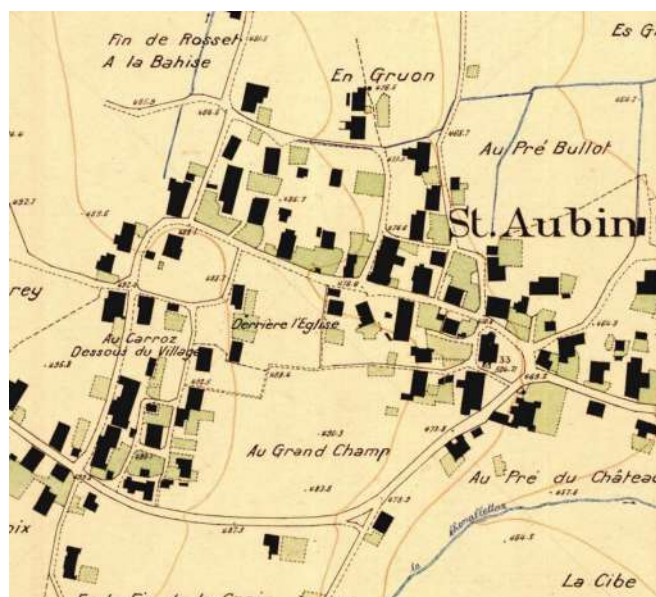
Un premier tissu bâti se développe perpendiculairement à la pente et constitue l'agglomération agricole d'origine. Un noyau de constructions plus dense se forme autour de l'église et du château, situés à mi-hauteur. L'église actuelle de, style gothique flamboyant, fut érigée entre 1516 et 1519 à l'emplacement d'un édifice plus ancien attesté dès 1073. Le château actuel érigé sur un édifice plus ancien date de 1631.

Pendant les 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, le développement du tissu se poursuit avec un léger étoffement de la composante d'origine, suivi de deux extensions linéaires en amont et en aval des entrées du village. Le tissu bâti se compose de fermes et d'habitations et garde un caractère exclusivement rural.

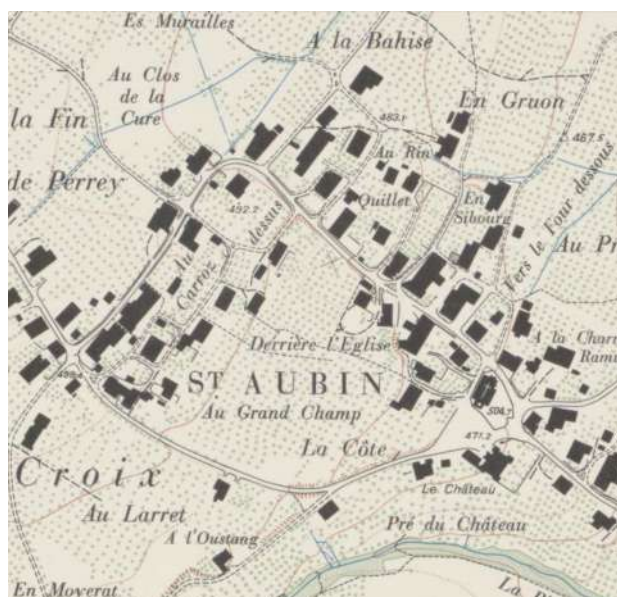
A partir de 1960 le développement résidentiel n'a cessé de s'étendre et la population augmente d'un cinquième. Composées d'habitations unifamiliales ou d'un mélange de blocs locatifs et de pavillons, ces colonisations sont nettement détachées de l'agglomération rurale.

Le caractère du village de Saint-Aubin reste rural jusqu'à la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle. Les vergers et jardins entourant les fermes forment l'identité de la localité. Ce caractère naturel est encore présent aujourd'hui dans le centre du village.

A partir de 1934, comme illustré sur le schéma ci-dessous, le corps de ferme entre l'église et le château est démolit et l'espace attenant à l'église change de visage. Il s'ouvre sur le château en aval et sur une ferme plus loin, en amont. Une vaste place est née. Ultérieurement, à partir des années 1950, deux bâtiments viennent à occuper une partie de cet espace, juste devant le bâtiment de l'école.



1916



1934




## 22. PERIMÈTRE DU CONCOURS

Le périmètre du concours, illustré ci-dessous, se situe au centre de la commune de Saint-Aubin. Il regroupe plusieurs parcelles constructibles, propriétés de la Commune (RF 42, 43, 45 et 46) et d'un propriétaire privé (RF 44), selon le plan ci-dessous. Le règlement de la zone d'intérêt général (ZIG) s'applique sur cette zone, selon l'article 34 du règlement communal d'urbanisme joint en annexe 1. Le centre du village fait également l'objet d'un plan de détail, daté de février 2025, et dont un extrait est joint en annexe 2.

Le village de Saint-Aubin est défini par l'ISOS comme site d'importance régionale. Une partie des parcelles concernées par le concours sont situées à l'intérieur des périmètres de protection du site construit de catégories 2 et 3. Cette protection vise la conservation et la mise en valeur du bâti comme ensemble dans son contexte spatial et paysager. Ces éléments impliquent pour le projet de porter une attention particulière sur la valorisation de l'ensemble du bâti, sans porter préjudice aux éléments protégés, ainsi que de proposer des aménagements extérieurs en adéquation avec le contexte.



### Légende:

-  Bâtiments pouvant être démolis
-  Périmètre du concours
-  Périmètre de construction



## 23. BATIMENTS EXISTANTS

Le complexe scolaire actuel est composé d'un ancien bâtiment, appelé « La ferme », dans lequel des surfaces scolaires ont été aménagées au début des années 1990, et d'un bâtiment scolaire provisoire appelé « La grange », construit en 2014. Le bâtiment « La ferme » abrite 5 salles de classes primaires, une salle d'activités et une salle d'appui. Le bâtiment « La grange » accueille quant à lui 4 salles de classes primaires, une salle d'appui ainsi qu'un petit bureau. Un couvert relie ces deux ouvrages."

Le bâtiment « La ferme », unique bâtiment protégé dans le périmètre du concours, est soumis à la catégorie 3 des mesures de protection émises par le service des biens culturels (cf. annexe 4). Sa protection s'étend ainsi à l'enveloppe du bâtiment (façades et toiture), à la structure porteuse intérieure de la construction, aux éléments décoratifs des façades, à l'organisation générale des espaces intérieurs et aux éléments essentiels des aménagements intérieurs qui matérialisent cette organisation.

Le bâtiment provisoire « La grange » doit par contre être déconstruit, comme d'ailleurs le garage existant situé au nord de « La ferme », le préau couvert reliant les deux bâtiments scolaires ainsi que le bâtiment de l'ancienne boucherie situé au sud-est du périmètre du concours.

La parcelle RF 44, privée, est intégrée dans le périmètre du concours car elle se situe dans la zone d'intérêt général dont l'affectation est publique. Pour information la Commune a la volonté d'acquérir cette parcelle dès que la possibilité lui sera donnée.

Les plans des bâtiments situés dans le périmètre du concours, ainsi que les bâtiments de références situés à proximité du périmètre, sont transmis en annexe au format .pdf. Les plans du bâtiment scolaire à maintenir « La ferme » sont également transmis aux concurrents/es au format .dwg.

## 24. DISPOSITIONS LEGALES

Dans l'élaboration de leur projet, les concurrents doivent tenir compte des éléments suivants :

- Article 34 du règlement communal d'urbanisme (cf. annexe 1),
- Plan de détail du centre de village de février 2025 (cf. annexe 2),
- Loi et règlement cantonaux sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC, ReLATEC),
- Prescriptions de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- Règlement cantonal du 5 mars 2001 sur l'Energie,
- Norme SIA 500 relative aux constructions sans obstacles,
- Les normes suisses portant sur le parcage, la géométrie et l'aménagement, édition VSS 2021,
- Instructions techniques pour la construction et les ouvrages de protection (ITC / ITAP),

Le projet devra correspondre au standard « Minergie P » (version 2023), ou équivalent (SNBS, Ecobau, SIA 2040, etc.). La commune de Saint-Aubin souhaite des bâtiments consommant peu d'énergie (frais d'énergie bas) et favorisant l'utilisation d'énergies renouvelables. Le site n'étant pas relié à un chauffage à distance, les bâtiments scolaires devront ainsi intégrer leur propre production de chaleur. Les bâtiments doivent également être confortables en hiver, mais aussi et surtout durant les périodes estivales (sans utilisation de climatisation).

La commune souhaite que le choix des matériaux se porte sur des matériaux sains et écologiques, mais également sur des matériaux demandant peu d'entretien, en adéquation avec leur utilisation, et avec une durée de vie élevée.

Pour information une étude géologique et géotechnique, jointe en annexe 9, a été réalisée récemment.

## 25. PROGRAMME DES LOCAUX ET AMENAGEMENTS

Le programme à développer est détaillé ci-dessous. Les surfaces indiquées sont des surfaces nettes. L'accès aux personnes à mobilité réduite devra être assuré en évitant toute barrière architecturale.

Une attention particulière sera portée à la qualité des espaces verts extérieurs, et récréatifs, en favorisant l'aménagement de végétation et de surfaces perméables, en pleine terre, permettant de limiter le développement d'îlots de chaleurs sur le site scolaire.

### PROGRAMME DES LOCAUX

#### 1. Locaux scolaires

					Hauteur de vide d'étage: 3 mètres, 20% d'éclairage naturel exigé. Permettre une modularité d'organisation des locaux afin d'assurer une flexibilité d'utilisation.
1.1	Salle de classe enfantine	5	96 m <sup>2</sup>	480 m <sup>2</sup>	Y compris 1 wc et une cuisinette intégrés dans chaque salle. 7 m <sup>2</sup> de vestiaires à prévoir à l'extérieur de la chaque salle.
1.2	Salles de classe primaire	14	81 m <sup>2</sup>	1'134 m <sup>2</sup>	7 m <sup>2</sup> de vestiaires à prévoir à l'extérieur de la chaque salle.
1.3	Salle ACT/ACM	4	60 m <sup>2</sup>	240 m <sup>2</sup>	En lien direct avec un des locaux de rangement du point 1.4.
1.4	Rangement ACT/ACM	2	21 m <sup>2</sup>	42 m <sup>2</sup>	Un local de rangement prévu pour 2 salles ACT/ACM du point 1.3. Chaque espace de rangement doit avoir un accès direct avec 2 salles ACT/ACM.
1.5	Salles d'appui	6	21 m <sup>2</sup>	126 m <sup>2</sup>	Réparties dans toute l'école.
1.6	Bureau TSS			21 m <sup>2</sup>	Bureau dédié au travail social en milieu scolaire (TSS), facilement accessible, situé à proximité du point 1.8.
1.7	Salle des maîtres			100 m <sup>2</sup>	Salle bien centralisée et facilement accessible, comprenant une zone travail et une zone cafétéria intégrant une cuisinette.
1.8	Bureau de direction / secrétariat			30 m <sup>2</sup>	Facilement accessible, situé à proximité du point 1.6.
1.9	Bibliothèque			160 m <sup>2</sup>	Espace pouvant être réaménagé en deux salles de classe primaire. Accès indépendant permettant une utilisation hors des horaires scolaires.
1.10	Salle multi-usage			190 m <sup>2</sup>	Salle de dimension 10 m x 15 m x 3m. Accès indépendant permettant une utilisation hors des horaires scolaires. Prévoir un espace de service de 30 m <sup>2</sup> (cuisinette + stockage matériel) et un espace sanitaire de 10 m <sup>2</sup> abritant deux wc, dont un accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) en lien direct avec la salle.

#### 2 . Locaux accueil extrascolaire

					Pour 50 enfants, avec entrée indépendante. Un lien direct avec l'espace extérieur dédié à l'accueil extrascolaire, soit le point 4.3 du programme des locaux et aménagements, est à proposer.
2.1	Espace d'entrée, vestiaire			40 m <sup>2</sup>	
2.2	Bureau du personnel			20 m <sup>2</sup>	A proximité de l'espace d'entrée.
2.3	Réfectoire			80 m <sup>2</sup>	Y compris cuisinette.

2.4 Salle d'accueil	6	20 m2	120 m2	
2.5 Sanitaires			5 m2	2 wc filles, 2 wc garçons, 2 wc pour le personnel wt 1 wc PMR.
2.6 Infirmerie			10 m2	Equipé d'un lavabo.
<b>3. Services / Locaux techniques</b>				
3.1 Locaux sanitaires scolaires				Dimensionnement et répartition en cohérence avec le projet.
3.2 Local concierge / nettoyage			40 m2	A répartir en plusieurs locaux, selon projet et espaces existants à disposition.
3.3 Economat			63 m2	A prévoir dans le nouvel abri PC (pt. 3.6 du programme).
3.5 Locaux techniques			100 m2	Comprenant un local de 80 m2 et un de 20m2, en relation directe.
3.6 Abri PC de 400 places				Abri PC de 400 places, selon les instructions techniques pour la construction d'abris obligatoires (ITAP) de 1984, avec accès intérieur depuis l'école. Ces locaux allant être utilisés par des sociétés locales, prévoir également un accès indépendant depuis l'extérieur.
<b>4. Aménagements extérieurs</b>				
4.1 Préau couvert			220 m2	A réorganiser selon projet, pour 440 élèves, et à différencier entre classes primaires et classes enfantines.
4.2 Cour de récréation				A réorganiser selon projet, pour 440 élèves. Intégrer des zones de jeux différenciées pour les classes enfantines et les classes primaires, y compris une zone plate pour les jeux de balles.
4.3 Espaces extérieurs pour l'AES			100 m2	L'AES doit également pouvoir bénéficier de ses propres espaces extérieurs sécurisés composés d'espaces variés et dans la moitié doit être végétalisée. Des zones ombragées doivent être prévues.
4.4 Places de stationnement 2 roues (vélos)				40 places couvertes.
4.5 Places de stationnement véhicules				29 places sont à développer sur le périmètre du concours, dont environ la moitié est prévue pour les besoins du fonctionnement du site scolaire, et l'autre moitié pour le fonctionnement du centre du village. Une partie de ces places peut être couverte afin d'améliorer leur intégration dans le site. Possibilité de développer un nouvel accès à la route, de la Côte selon le plan « Plan d'aménagement zoom secteur Ouest » annexé au rapport Valtraloc.
4.6 Zone dépose minute				Zone de dépose des enfants par des véhicules privés. Place à prévoir pour 2 voitures.
4.6 Zone de dépose pour les bus scolaires				Prévoir espace de circulation, et de dépose, pour deux bus d'une longueur de 8 m, ne nécessitant pas d'entreprendre une marche arrière.

## 26. ESPACES PUBLICS

Bien que la périmètre du concours soit limité par rapport à celui ayant fait l'objet du dernier MEP, les principes suivants, énoncés dans le rapport final du Masterplan, sont à prendre en compte dans le projet :

« L'espace public doit être riche et varié, en fonction de son emplacement et de sa relation directe avec le bâti environnant. Pour créer une harmonie visuelle et fonctionnelle, il est important d'unifier le mobilier urbain et l'éclairage.

Le revêtement des espaces publics sera principalement minéral, privilégiant l'utilisation de matériaux durables et/ou recyclés, afin de renforcer l'aspect écologique et résilient du projet.

L'une des priorités est d'améliorer et de sécuriser la traversée entre le château et la place du village, en assurant une continuité fluide des parcours piétonniers. Il est également essentiel de conserver et mettre en valeur les éléments historiques existants, tels que les murets, les murs et la fontaine, en les intégrant de manière respectueuse dans l'aménagement global.

La gestion des seuils et des murs existants doit permettre de créer une perméabilité hiérarchisée entre les espaces privés et publics, facilitant la circulation tout en préservant l'intimité des espaces privés.

La place du village doit être conçue comme un espace flexible et accueillant, offrant une grande valeur d'usage pour les habitants et visiteurs. Les bâtiments bordant la place doivent être dédiés à des activités publiques, accessibles à tous.

Il est également important de soigner la liaison entre le préau de l'école et la place du village, en assurant une connexion fluide et sécurisée pour les piétons, notamment les écoliers.

Enfin, une stratégie d'éclairage doit être proposée en cohérence avec son environnement construisant une installation selon une règle simple : hiérarchiser et identifier les espaces selon leur fonction et souligner les lieux singuliers et identitaires. L'éclairage doit être en adéquation avec les usages actuels, tout en prenant en compte la réduction de la pollution lumineuse, afin de préserver la qualité du cadre nocturne et la biodiversité locale. »

Dans le cadre du concours la place, située au sud du périmètre du concours, doit proposer l'aménagement convivial d'un espace de rencontre permettant une utilisation multifonctionnelle de l'espace (fêtes, parking, etc.) et valorisant le marronnier protégé situé en son centre.

## 27. TRANSPORT ET MOBILITE

« Durant le processus, une nouvelle donnée est intégrée par la commune, qui souhaite réaliser en priorité l'aménagement des arrêts de bus sur la route cantonale, cette dernière étant envisagée pour passer en zone 30 km/h. Le bureau d'ingénieurs en mobilité, Christe & Gyax, est sollicité pour étudier la faisabilité de cette mesure, en parallèle des études du Masterplan. À priori, la création d'une zone 30 km/h sur ce secteur, ainsi que l'intégration d'arrêts de bus en « écluse » sur la route, semblent envisageables. Cette démarche vise à améliorer la sécurité de la circulation tout en facilitant l'accès aux transports publics.

Transports publics : Le centre du village est actuellement desservi par ligne 544 : Fribourg – Avenches – Domdidier – Gletterens et la ligne 556: Villarepos – Gletterens – Rueyres-les-Prés. L'arrêt est situé sur la place devant l'église. Le bus dépose également des écoliers. L'enjeu principal est de déplacer cet arrêt afin de libérer la future place du village. Le bus scolaire s'arrête dans le futur parking de l'école garantissant la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école et permettant au bus de pouvoir attendre sur place. L'arrêt du bus de ligne est déplacé sur la route au droit de la Place du Château.

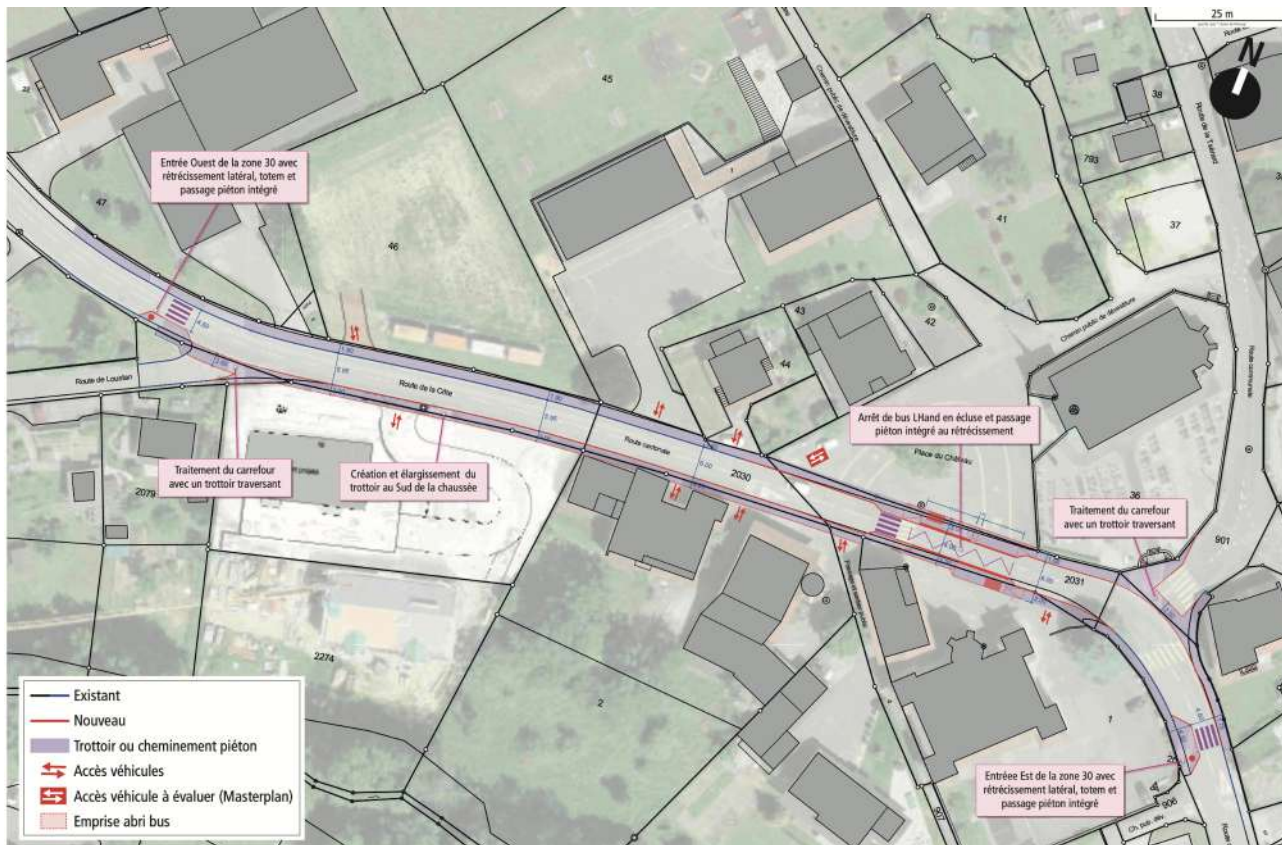
Mobilité douce : Les espaces publics et les liaisons de mobilité douce doivent être développés simultanément avec l'intégration et l'optimisation de la voirie routière, notamment par l'instauration d'une limitation de la vitesse à 30 km/h. Actuellement, ces espaces et liaisons sont mal perçus et doivent être réorganisés et valorisés pour renforcer leur fonctionnalité et leur accessibilité. Il est également crucial d'adapter l'offre en

stationnement pour les deux-roues aux besoins actuels, en prévoyant des infrastructures adéquates pour les vélos. Cette adaptation permettra non seulement de faciliter l'usage de la mobilité douce, mais aussi de garantir la sécurité des usagers et d'encourager des modes de transport plus durables et respectueux de l'environnement.

Transports individuels motorisés : L'accessibilité du centre village, comprenant des lieux emblématiques tels que la place du village, la cure, le château et l'école, doit être organisée de manière à la fois efficace et réfléchie, en tenant compte des différents modes de transport. Il est essentiel de trouver un équilibre entre la facilité d'accès pour les piétons, les cyclistes, les véhicules et les transports publics, tout en préservant la sécurité et la convivialité de ces espaces. Cette approche permettra de garantir une mobilité fluide et harmonieuse, adaptée aux besoins spécifiques de chaque secteur, tout en encourageant la pratique de la mobilité douce et en réduisant l'impact du trafic motorisé.

Stationnement : L'offre en stationnement doit être pensée de manière complémentaire et au service des différents usages du centre village. Il est essentiel que les espaces publics du centre village ne soient pas dominés par la présence des voitures, afin de préserver leur caractère convivial et piétonnier. Les stationnements doivent être organisés de manière discrète et fonctionnelle, en périphérie ou dans des zones dédiées, pour libérer les espaces centraux pour les usagers.

De plus, les accès aux parkings, ainsi que ceux dédiés aux urgences et/ou aux livraisons, doivent être clairement définis et regroupés. Cette organisation facilitera la circulation, garantira la sécurité des piétons et permettra une gestion fluide du trafic, tout en maintenant la qualité de l'espace public. »



Etat de l'étude réalisée par le bureau Christie & Gygax

La variante de l'arrêt de bus au droit de la Place du Château, a été retenue par le Conseil Communal. Cela permettra de dynamiser le centre tout en offrant l'espace nécessaire pour un aménagement genereux et securitaire pour les usagers et exploitants.

Les concurrents/es doivent prendre en compte dans le projet l'état actuel de l'étude faisant l'objet de l'annexe 8 (Rapport Valtraloc de février 2025), y compris l'aménagement d'un l'abri-bus.

Le chemin de la cure, axe de mobilité douce permettant de relier le bas du village, avec le haut, sert également d'accès pour les voitures menant au parking situé à l'arrière de la cure ainsi qu'à une habitation individuelle.

### III. APPROBATION DU PROGRAMME

Le présent programme a été approuvé par le jury.

M. Michael Willimann, Président du jury



Mme Christel Tschanz, Vice-Présidente du jury



M. Cédric Villemin



Mme Olivia de Oliveira



M. Eric Frei



Mme Claudia Schermesser



Mme Sylla Widmann



M. Alain Collaud



M. Stéphane Vessaz



M. Federico Coca



M. Frédéric Baldy



Mme Melinda Calogiuri



M. Frédéric Gander



La commission des concours et mandats d'étude parallèles a examiné le programme. Il est conforme au règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les exigences en matière des honoraires de ce programme ne sont pas soumises à un examen de conformité en vertu du Règlement SIA 142.

## IV. RÉPONSES AUX QUESTIONS

Remarque : Les questions ont été reprises avec la formulation reçue.

Question 1 : Il est indiqué que les documents doivent être envoyés uniquement par courrier postal prioritaire, n'est-il pas possible de les rendre en mains propres ?

Réponse 1 : Non

Question 2 : Pouvez-vous transmettre les plans de la base de la maquette en format 3dm ou dxf ?

Réponse 2 : Les fichiers « Maquette.3dm » et « Maquette.dwg » ont été déposés sur Simap.

Question 3 : Est-il possible d'avoir un plan de situation avec les courbes aux bonnes altitudes en 3D, afin de pouvoir générer une topographie facilement sans que chaque candidat doivent faire cela manuellement ?

Réponse 3 : Voir question n°2.

Question 4 : Sur le plan de situation est-il possible d'indiquer avec une ligne (dans le modèle) le cadrage souhaité pour le plan de situation, ainsi qu'une ligne indiquant le cadrage de la maquette ?

Réponse 4 : Le fichier « PLAN SITUATION\_cadrage » a été déposé sur Simap.

Question 5 : Dans un souci d'équité entre les concurrents, nous vous prions de bien vouloir demander à l'équipe lauréate du MEP de transmettre l'ensemble des documents nécessaires à l'élaboration du plan de situation, à savoir notamment un fichier CAD nettoyé ainsi qu'un fichier Photoshop (ou tout autre format équivalent).

Réponse 5 : Un plan de situation au format dwg fait partie des documents transmis à tous les participants, avec les informations à disposition. La Commune ne dispose pas d'autres fichiers numériques de format dwg, photoshop ou équivalent.

Question 6 : Classes enfantines : le WC et la cuisinette font-ils partie des 96 m<sup>2</sup> ou doivent-ils être additionnés ?

Réponse 6 : La cuisinette et le wc ne font pas partie des 96 m<sup>2</sup>. Voir également question n°7.

Question 7 : Classes enfantines : deux classes peuvent-elles se partager un WC et une cuisinette, ou chaque classe doit-elle disposer de son propre WC et de sa propre cuisinette ?

Réponse 7 : Oui, un wc et une cuisinette peuvent être partagés par plusieurs classes enfantines. Dans notre cas 1 cuisinette et 2 wc doivent au minimum être prévus.

Question 8 : Salles ACT/ACM : doit-il y avoir 7 m<sup>2</sup> de vestiaire, comme pour les salles de classe ?

Réponse 8 : Comme pour les salles de classe, un vestiaire doit être prévu à l'extérieur des salles, dans la zone de circulation.

Question 9 : Dans le cas de l'implantation de plusieurs bâtiments, la bibliothèque doit-elle se situer dans le même bâtiment que les salles de classes primaires et enfantines ? Ou peut-elle être totalement indépendante ?

Réponse 9 : Non, l'emplacement de la bibliothèque est libre : elle peut se trouver à proximité immédiate des classes ou dans un bâtiment indépendant. Il convient toutefois de rappeler la possibilité, exprimée dans le programme, que la bibliothèque puisse servir dans le futur comme agrandissement des classes. Un accès indépendant doit également être prévu pour assurer son fonctionnement en dehors des horaires scolaires.

Question 10 : Locaux d'accueil extrascolaire : les salles d'accueil doivent-elles être indépendantes ou séparées par des cloisons amovibles permettant de jumeler plusieurs salles en une seule ?

Réponse 10 : Les salles d'accueil doivent pouvoir fonctionner individuellement. Il faut par contre prévoir de pouvoir en jumeler deux, et ceci deux fois.

Question 11 : L'économat du point 3.3 doit-il avoir un lien proche ou direct avec un autre espace du programme ?

Réponse 11 : Non, par contre il doit être desservi pas l'ascenseur.

Question 12 : Abri PC de 400 places : l'ITAP de 1984 se limite à des abris de 200 places. Le maître d'ouvrage souhaite-t-il un seul abri de 400 places ou deux abris de 200 places chacun ?

Réponse 12 : Il faut prévoir le développement de 2 abris de 200 places.

Question 13 : Les 29 places de stationnement demandées doivent-elles toutes se situer dans le périmètre du concours ?

Réponse 13 : Oui.

**Question 14 :** *Existe-t-il des plans du bâtiment de la "ferme" avant transformation ? Si oui, peut-on les obtenir ?*

*Réponse 14 :* Les plans du premier projet de transformation, élaborés en 1990 sont mis à disposition des participants sur Simap. Ces plans ne correspondent pas à l'état initial du bâtiment, mais ils illustrent les éléments qui devaient être démolis et nouvellement construits, permettant ainsi d'entrevoir l'aspect qu'il avait auparavant.

**Question 15 :** *Peut-on construire, dans une première étape, des éléments du programme du concours sur la parcelle du propriétaire privé RF 44 ?*

*Réponse 15 :* Non.

**Question 16 :** *Étant donné que le projet doit être réalisé en plusieurs phases et que le programme (point 25) doit être implanté à l'intérieur du périmètre du concours, existe-t-il une idée de programme pour le futur agrandissement sur la parcelle 44 de l'actuelle maisonnette ?*

*Réponse 16 :* Non, cependant, compte tenu de l'affectation de la parcelle en zone d'intérêt général (ZIG 3), celle-ci devra nécessairement être destinée à des bâtiments et équipements à usage éducatif, culturel ou socioculturel.

**Question 17 :** *Pour le futur agrandissement sur la parcelle 44 de la maisonnette, peut-on envisager une nouvelle fonction ?*

*Réponse 17 :* Non, voir également réponse de la question 16.

**Question 18 :** *Les locaux mentionnés au point 25 doivent-ils être réalisés entièrement à l'intérieur du périmètre vert ou peuvent-ils également être prévus dans des phases ultérieures avec l'intégration de la parcelle 44 ?*

*Réponse 18 :* Tous les éléments du programme des locaux doivent se situer dans le périmètre de construction, à l'exception des points 4.2 à 4.6 qui peuvent également être développés dans le périmètre du concours, mais en tenant compte de l'aspect public de l'espace situé devant l'église.

**Question 19 :** *Combien de sanitaires sont requis pour les classes de l'école primaire ?*

*Réponse 19 :* Prévoir pour 100 élèves 3 wc filles et 2 wc et 1 urinoir pour les garçons. Prévoir également 1 wc PMR par étage.

**Question 20 :** *Le programme exige un abri de protection civile (« Abri PC ») de 400 places : est-il possible d'en réaliser deux de 200 places, ou bien un seul abri de 400 places est-il nécessaire ?*

*Réponse 20 :* Oui, il faut prévoir le développement de 2 abris de 200 places.

**Question 21 :** *L'espace extérieur de 100 m<sup>2</sup> destiné à l'AES doit-il être considéré séparément par rapport aux autres aires de jeux extérieures de l'école maternelle et de l'école primaire ?*

*Réponse 21 :* Oui.

**Question 22 :** *Le plan général à l'échelle 1:500 doit-il occuper toute une planche A1 en haut à gauche ou doit-il être représenté aux dimensions du cadre (55x45 cm) figurant dans la mise en page du fichier DWG annexé ?*

*Réponse 22 :* Comme mentionné au point 15 du programme du concours, le plan à l'échelle 1 :500 doit reprendre le cadrage du plan de situation transmis.

**Question 23 :** *Les plans à l'échelle 1:200 peuvent-ils être orientés différemment par rapport au plan général à l'échelle 1:500 ?*

*Réponse 23 :* Oui pour autant que cela favorise une meilleure lecture des plans.

**Question 24 :** *Est-il possible d'utiliser d'autres couleurs, en plus du noir, dans les plans, coupes et élévations ? Par exemple, afin de différencier le bâtiment existant ou les espaces extérieurs ?*

*Réponse 24 :* Il est possible de mentionner en jaune/rouge les éventuelles parties du bâtiment existant de « La ferme » démolies/construites. Le reste du projet doit par contre être dessiné en noir.

**Question 25 :** *Serait-il possible d'obtenir les plans du bâtiment « L'Ancienne Boucherie » et de L'Eglise?*

*Réponse 25 :* Non.

**Question 26 :** *Est-il envisageable de déplacer l'arrêt de bus, ou doit-il impérativement rester devant le Château ?*

*Réponse 26 :* Le concept de mobilité annexé au programme du concours correspond à l'option retenue par le Conseil communal. Il est en cours de traitement par le Canton.

## V. CONTRÔLE TECHNIQUE

### 28. INSCRIPTIONS

55 inscriptions valables ont été enregistrées par le secrétariat du concours.

### 29. RECEPTION DES DOCUMENTS

45 projets ont été rendus dans les conditions et les délais prescrits par le règlement-programme.

Ils ont été numérotés arbitrairement de 1 à 45 et correspondent aux devises ci-dessous :

01	croissants de lune	24	Un jardin s'élève
02	CASCADE	25	LÛCUS
03	t(w)ogether	26	Camomille
04	RACINES ET HORIZONS	27	MURMURE
05	cœur A cours	28	Albus
06	Les greniers	29	Les hirondelles
07	ROCK N ROLL	30	JOUR DE FÊTE
08	SAINT HAUT-BAS	31	UNE ÉCOLE PAYSAGE POUR ST-AUBIN
09	Des champs au château	32	CŒUR
10	Le Cloître	33	Toudou
11	VERGER ÉCOLE	34	Haut comme trois pommes
12	Sur le chemin de l'école	35	Assis sur une prune
13	Shi fu mi	36	TRÉFLE
14	ANGÉLUS	37	ANDROMEDA
15	Ed, Edd + Eddy	38	ARCHIPEL
16	Sur la colline	39	Deux, trois, quatre
17	LE PETIT PRINCE	40	EX TERRA CRUDA
18	TABASCO	41	L'AIGUILLE DANS LA BOTTE DE FOIN
19	Borgo	42	La ligne des toits
20	LES TROIS BRIGANDS	43	SCHWYZERÖRGELI
21	PISTOR	44	Athos, Porthos et Aramis
22	RADICELLE	45	Un, deux, trois : pierre, terre, bois!
23	Les 200 colonnes		

### 30. EXAMEN DES DOCUMENTS

Le contrôle technique des projets rendus a été effectué du 13 au 26 février par le secrétariat du concours.

Les projets ont été examinés du point de vue de leur conformité avec les éléments suivants :

- documents demandés,
- dispositions légales applicables,
- programme des locaux et surfaces.

Les projets suivants diffèrent de certains points du programme :

	N° projet	Explications
Non respect des distances aux limites à l'ouest et parcelle 44 : 4m au nord-est, chemin des Rittes : 5m au sud, route de la Côte : 7m	08, 13, 19, 22, 34, 45	08 – 6.5m à limite sud 13 – bât. sud-est hors périmètre 19 – bât. sud-est hors périmètre 22 – bât. sud-est hors périmètre 34 – 6.5m à limite sud (lim. déplacée sur plan) 45 – 3.5m à limite nord-ouest
Non-respect des hauteurs (H/2) aux limites	11, 25, 28, 32	11 – H 9.45m, limite 4m, bât. nord-ouest 25 – H 14.1m, limite 6m, angle nord-ouest 28 – H 9.2, limite 4m, bât. primaire, côté N-O 32 – H 11m, limite 5m, salle polyvalente, S-E

## VI. JUGEMENT

### 31. SÉANCES DU JURY

Le jury s'est réuni les 4, 6 et 11 mars 2026. M. Federico Coca a suppléé à l'absence de Mme Olivia de Oliveira. Le jury a tout d'abord pris connaissance du résultat du rapport technique préparé par le secrétariat du concours.

### 32. EXCLUSIONS

Les projets suivants ont été exclus de la répartition des prix, pour les raisons suivantes :

- 08, 13, 19, 22, 34, 45 : non-respect des distances aux limites (voir détail au point 30 ci-dessus)
- 11, 25, 28, 32 : non-respect des hauteurs (H/2) aux limites (voir détail au point 30 ci-dessus).

Le jury a considéré que les autres libertés prises par les candidats, par rapport au programme, ne leur ont pas donné un avantage vis-à-vis des autres candidats.

### 33. 1<sup>ER</sup> TOUR DE JUGEMENT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, le jury a procédé à un premier tour d'élimination en se basant sur les critères d'appréciation suivants :

- Concept général et qualités urbanistiques, architecturales et paysagères,
- Organisation fonctionnelle et flexibilité d'organisation,
- Respect du programme.

Les 14 projets suivants ont ainsi été écartés au 1er tour :

02	CASCADE	27	MURMURE
06	Les greniers	30	JOUR DE FÊTE
10	Le Cloître	31	UNE ÉCOLE PAYSAGE POUR ST-AUBIN
17	LE PETIT PRINCE	32	COEUR
20	LES TROIS BRIGANDS	40	EX TERRA CRUDA
23	Les 200 colonnes	43	SCHWYZERÖRGELI
24	Un jardin s'élève	45	Un, deux, trois : pierre, terre, bois!

### 34. 2<sup>ÈME</sup> TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un second tour d'élimination en complétant les critères d'appréciation du 1er tour par les critères suivants :

- Durabilité de la matérialisation et de l'exploitation des bâtiments,
- Qualité des aménagements extérieurs et biodiversité,
- Economie des moyens,
- Prise en compte du maintien en exploitation du site pendant le chantier,
- Potentiel de développement du site.

Les 13 projets suivants ont ainsi été écartés au 2ème tour :

11	VERGER ÉCOLE	26	Camomille
15	Ed, Edd + Eddy	29	Les hirondelles
16	Sur la colline	34	Haut comme trois pommes
18	TABASCO	35	Assis sur une prune
21	PISTOR	37	ANDROMEDA
25	LÛCUS	39	Deux, trois, quatre
		44	Athos, Porthos et Aramis

### 35. 3ÈME TOUR DE JUGEMENT

Le jury a procédé ensuite à un troisième tour d'élimination en affinant son analyse basée sur les critères de jugement énoncés.

Les 10 projets suivants ont ainsi été écartés au 3ème tour :

01	croissants de lune	13	Shi fu mi
04	RACINES ET HORIZONS	14	ANGÉLUS
07	ROCK N ROLL	33	Toudou
08	SAINT HAUT-BAS	36	TRÉFLE
12	Sur le chemin de l'école	38	ARCHIPEL

A l'issue du 3ème tour le jury a passé en revue, encore une fois, toutes les propositions éliminées admises au jugement.

### 36. CLASSEMENT

Les huit projets restants ont ainsi été retenus pour l'établissement du classement final et pour l'attribution des prix et des mentions. Des critiques de ces projets ont été rédigées et une approche des coûts de ces 8 projets a été effectuée. Sur la base de ces informations ainsi que sur les critères de jugements énoncés et développés, le jury a examiné à nouveau dans le détail les projets retenus.

Après délibération, le jury a établi le classement suivant :

1 <sup>er</sup> rang	1 <sup>ère</sup> mention	Fr. 30'000.- HT	28	Albus
2 <sup>ème</sup> rang	1 <sup>er</sup> prix	Fr. 28'000.- HT	42	La ligne des toits
3 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> mention	Fr. 20'000.- HT	19	Borgo
4 <sup>ème</sup> rang	2 <sup>ème</sup> prix	Fr. 20'000.- HT	03	t(w)gether
5 <sup>ème</sup> rang	3 <sup>ème</sup> mention	Fr. 14'000.- HT	22	RADICELLE
6 <sup>ème</sup> rang	3 <sup>ème</sup> prix	Fr. 18'000.- HT	05	coeur A cours
7 <sup>ème</sup> rang	4 <sup>ème</sup> prix	Fr. 16'000.- HT	09	Des champs au château
8 <sup>ème</sup> rang	5 <sup>ème</sup> prix	Fr. 14'000.- HT	41	L'AIGUILLE DANS LA BOTTE DE FOIN












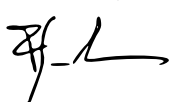
### 37. RECOMMANDATIONS DU JURY

A la majorité des trois quarts des voix et avec l'accord explicite de tous les membres non professionnels, le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'architecte au lauréat du concours, le projet *Albus*. Il a demandé par contre à l'auteur du projet de tenir compte des remarques suivantes dans le cadre du développement du projet:

- La distance du bâtiment de l'école primaire à la limite nord de la parcelle, en fonction de sa hauteur, doit être respectée.
- Les salles ACM situées au sous-sol de la ferme gagneraient à être déplacées, par exemple à la place du local technique au rez-de-chaussée de l'école enfantine, pour l'une, et dans le bâtiment de la salle multi-usage, pour l'autre.
- La déclivité du chemin d'accès depuis l'arrêt de bus scolaire doit être vérifiée.

### 38. APPROBATIONS DU RAPPORT DU JURY

Le présent rapport a été approuvé par le jury.

M. Michael Willimann, Président du jury	
Mme Christel Tschanz, Vice-Présidente du jury	
M. Cédric Villemin	
M. Eric Frei	
Mme Claudia Schermesser	
Mme Sylla Widmann	
M. Alain Collaud	
M. Stéphane Vessaz	
M. Federico Coca	
M. Frédéric Baldy	
Mme Melinda Calogiuri	
M. Frédéric Gander	

### 39. LEVÉE DE L'ANONYMAT ET PRÉSENTATIONS DES PROJETS

A l'issue du jugement, le Président du jury procède à la levée de l'anonymat en ouvrant les enveloppes cachetées, du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup> rang, soit :

1 <sup>er</sup> rang,	1 <sup>ère</sup> mention	<b>PLUS 2 ARCHITECTES sàrl</b> , Fribourg studio mouve, Bâle
2 <sup>ème</sup> rang,	1 <sup>er</sup> prix	<b>Itten + Brechbühl SA</b> , Lausanne
3 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> mention	<b>BGM ARCHITEKTEN GmbH</b> , Bâle
4 <sup>ème</sup> rang,	2 <sup>ème</sup> prix	<b>alexandre clerc architectes sàrl</b> , Fribourg MG Associés sàrl, Vuissens
5 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> mention	<b>Atelier Mora Millan sàrl</b> , Genève
6 <sup>ème</sup> rang,	3 <sup>ème</sup> prix	<b>Les ateliers du passage sàrl</b> , Fribourg
7 <sup>ème</sup> rang,	4 <sup>ème</sup> prix	<b>Stoa architectes sàrl</b> , Neuchâtel Kesküla Erard – architecture du paysage, Bienne Amstein Walthert AG, Bern
8 <sup>ème</sup> rang,	5 <sup>ème</sup> prix	<b>Federico Architectes</b> , Genève Tekhne SA, Lausanne L'Atelier du Paysage sàrl, Lausanne Ingewood sàrl, Saint-Maurice

Le solde des enveloppes est ouvert dans l'ordre de la numérotation établie.

Les projets sont présentés ci-après, du 1<sup>er</sup> au 8<sup>ème</sup> rang, puis dans l'ordre de la numérotation établie.

### VII. PRÉSENTATION DES PROJETS

Les noms des spécialistes-conseils, ayant collaboré avec les bureaux d'architecture sur une base volontaire, sont également mentionnés dans la présentation des projets.

## N° 28 - Albus

1<sup>er</sup> rang, 1<sup>ère</sup> mention

### **PLUS 2 ARCHITECTES sàrl**

Avenue du Général Guisan 1  
1700 Fribourg

### **studio mouve**

Webergasse 2  
4058 Basel

Collaborateurs : Alexandre Gobbini

Collaborateurs : Hervé Doutaz







Le projet reconnaît les caractéristiques du site et tire parti de ses éléments structurants, à savoir la topographie, l'orientation et la volumétrie du tissu bâti, pour s'insérer habilement dans la morphologie existante, avec trois nouveaux bâtiments disposés parallèlement à « la Ferme », ce qui constitue un ensemble cohérent avec cette dernière et forme un préau commun autour duquel sont disposées les entrées des quatre bâtiments. L'orientation identique des faîtes des toitures et la forme des bâtiments renforcent la lecture d'un ensemble communautaire et contribue à lui forger son identité.

L'accès au préau se fait depuis l'arrêt de bus ou le dépose-minute situés le long de la route de la Côte, ainsi que depuis le parking, judicieusement placé à l'extrémité ouest de la parcelle. À la place de l'ancienne boucherie démolie, un escalier monte progressivement le long d'un jardin et relie la place de l'Église au nouveau préau.

La déclivité des accès, notamment pour franchir le talus le long de la route de la Côte, semble par contre importante. Les espaces extérieurs sont bien délimités ; le préau principal est dédié aux élèves de l'école primaire, alors que les élèves de l'école enfantine bénéficient d'un préau protégé à l'arrière du bâtiment. Quant à l'espace de jeux destiné à l'accueil extra-scolaire, il se trouve devant la Ferme, en prolongement du réfectoire situé au rez-de-chaussée.

Dans la Ferme se trouvent la bibliothèque et les locaux de l'accueil extra-scolaire. La salle multi-usage occupe le bâtiment voisin, sur un seul niveau, indépendant du reste de l'école. Elle est bien située au centre du site, faisant office de charnière entre la place de l'Église et le préau de l'école. Ces deux bâtiments, qui accueillent principalement les affectations publiques du programme, forment le nouveau visage du complexe scolaire sur la place de l'Église, en alignement avec la cure. Ils peuvent être aisément exploités sans interférer avec les activités scolaires.

Plus en retrait, à l'arrière du préau, l'école primaire occupe le grand volume, de forme carrée. La distance de sa façade nord à la limite de propriété ne semble pas suffisante, compte tenu de la hauteur de la façade. Quant à l'école enfantine, elle se situe dans le bâtiment qui se trouve derrière la ferme, en amont du site. Deux grands porches d'entrée servant de préaux couverts marquent les entrées distinctes de chaque école.

À l'intérieur, les salles de classe s'étagent sur des demi-niveaux, ce qui permet de s'adapter à la pente naturelle du terrain, limitant ainsi les mouvements de terre, et d'offrir des vues croisées entre les étages, autour d'une cage d'escalier centrale généreuse et baignée de lumière zénithale. Les salles de classe sont disposées pour la plupart dans les angles du bâtiment et bénéficient d'une double orientation. Leur typologie est soigneusement dessinée de manière à inclure le vestiaire dans l'espace de la salle plutôt que sur les paliers. Libérés des vestiaires, les halls sont entièrement dédiés à la circulation, jouissant d'une grande qualité spatiale autour d'un escalier hélicoïdal.

Deux salles d'activités créatrices sont disposées au rez-de-chaussée de l'école primaire. Les deux autres salles ACT/ACM se trouvent au sous-sol de la ferme et reçoivent la lumière naturelle uniquement au-travers de saut-de-loup, ce qui semble insuffisant. Ce choix affaiblit la clarté de la répartition du programme dans les quatre bâtiments qui semblait pourtant bien résolue de prime abord.

Les plans des rez-de-chaussée expriment une grande unité de traitement, autant par leur modularité structurelle rigoureuse, que par leur qualité spatiale. Ils tirent parti des éléments structurants existants, tel un hameau, avec ses rues, ses places et ses cours, dans le prolongement des espaces extérieurs, en reprenant ses alignements, confirmant la clarté de l'implantation et la cohésion avec la substance préexistante.

La nouvelle centralité proposée par l'implantation des bâtiments est renforcée par l'expression de grandes toitures et par une architecture de construction en bois qui se réfère aux hangars à tabacs de la Broye.

D'un point de vue constructif et fonctionnel, une attention est portée à la modularité et à la rationalité de la mise en œuvre que procure la construction en bois. Les grands avant-toits protègent efficacement les façades contre les intempéries et la surchauffe.

Analysé sous l'angle des surfaces, du volume construit et des coûts, ce projet se situe en-dessous de la moyenne des projets primés et mentionnés.

Le jury salue la force du parti architectural et la précision de l'insertion des volumes dans le contexte existant, qui démontrent une bonne compréhension du fonctionnement du site, de la répartition du programme demandé et de l'organisation générale du complexe scolaire. L'intégration rigoureuse des nouveaux bâtiments dans la géométrie de la ferme permet de mettre en valeur l'ensemble du contexte. Le dimensionnement identique des salles enfantines et primaires, ainsi que l'intégration des vestiaires dans l'espace de la salle, ont été appréciés ; ils offrent un grand potentiel de flexibilité d'affectation entre les salles enfantines et primaires.

Ce projet a su convaincre par la simplicité de son concept, par son identité affirmée et son expression sensible.

Le jury regrette cependant que les deux salles d'activités créatrices disposées dans le sous-sol de la Ferme ne bénéficient d'aucune lumière naturelle et s'interroge sur la position du local technique situé en façade au rez-de-chaussée de l'école enfantine.

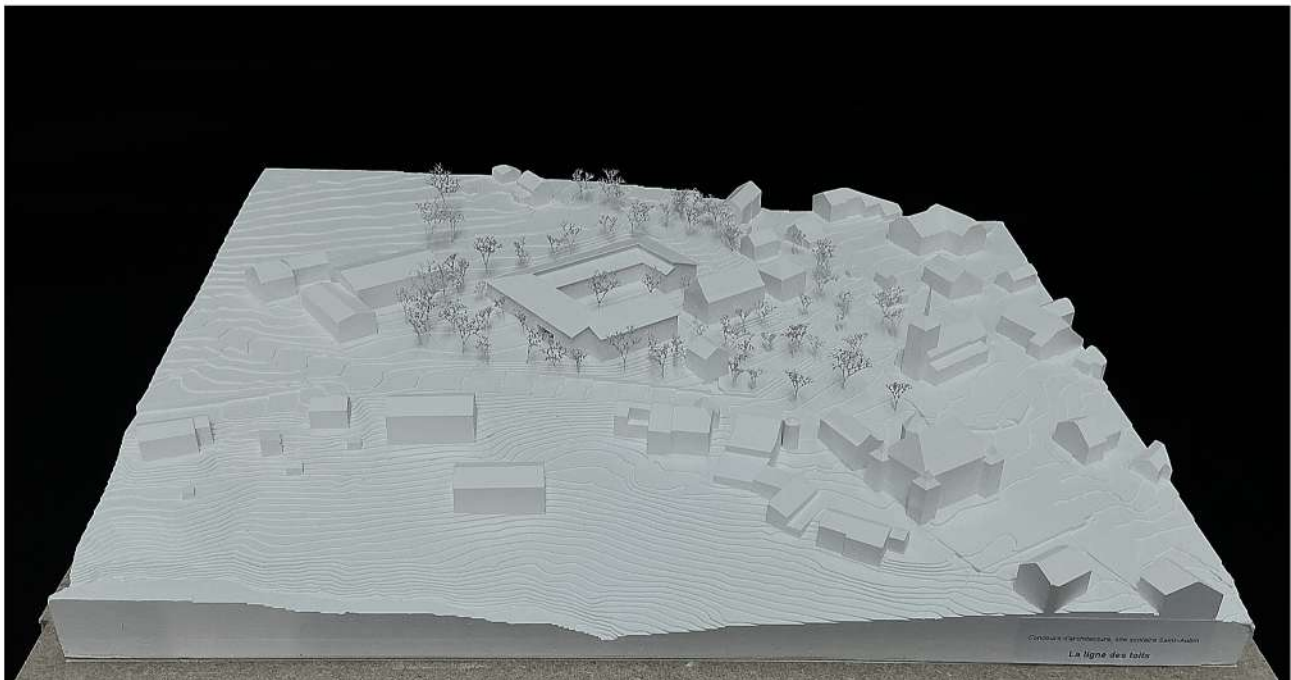
## N° 42 - La ligne des toits

2<sup>ème</sup> rang, 1<sup>er</sup> prix

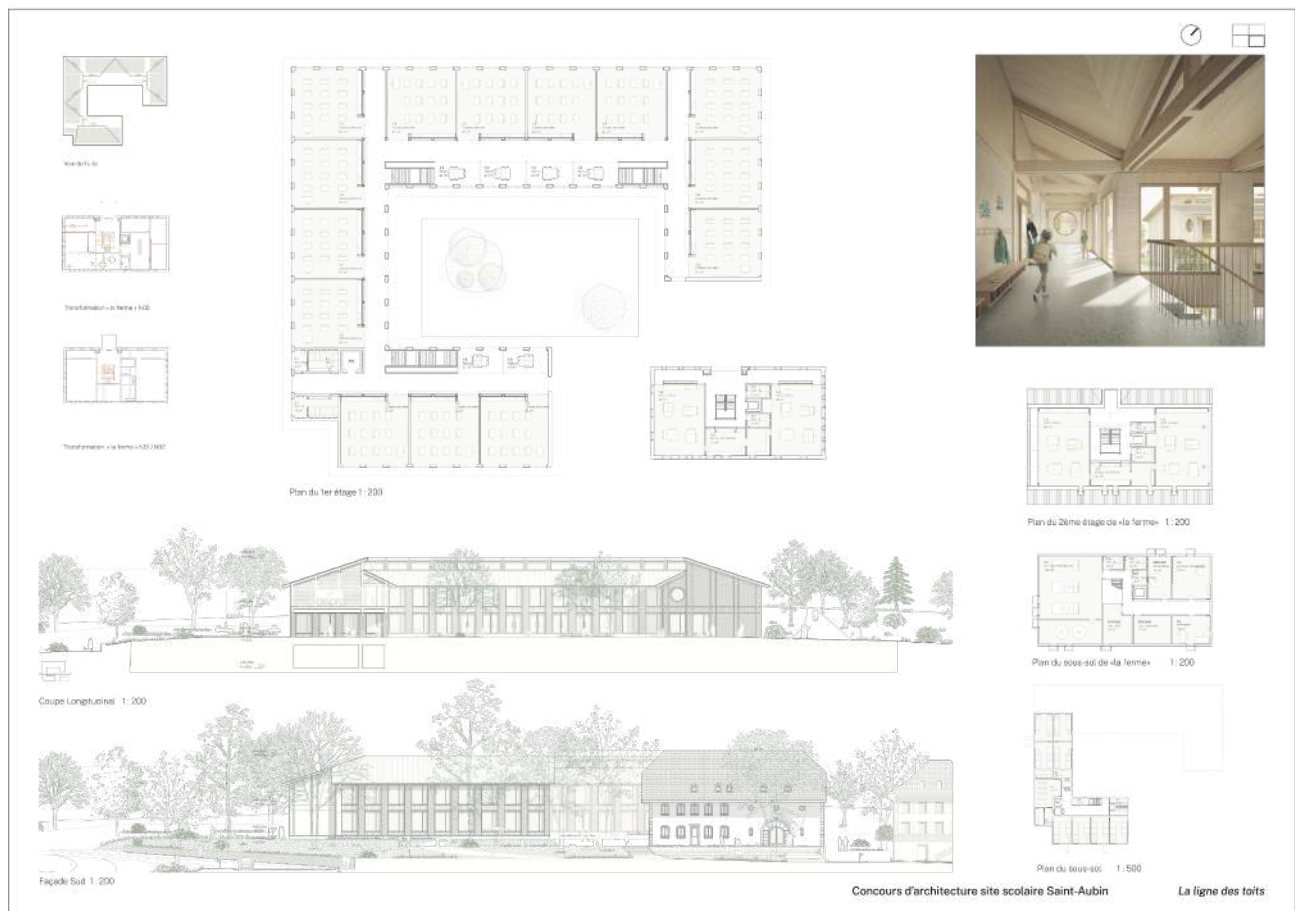
### Itten + Brechbühl SA

Avenue d'Ouchy 4  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Laurent Gerbex  
Daniel van der Vyver  
Samy Attari  
Kim Martinson  
Amélie Burgniard







Le projet se caractérise par un bâtiment unique et bas qui se déploie sur quatre côtés autour d'une cour centrale, tel un monastère autour de son cloître. Un des angles du cloître est tronqué, de manière à intégrer le bâtiment de la ferme dans la composition, qui conserve toutefois son indépendance. La création d'un seul bâtiment, avec une forme précise, dont l'emprise s'étend d'une extrémité à l'autre de la parcelle, donne une lecture d'un ensemble homogène, qui confirme l'identité communautaire du programme en proposant un cadre référentiel. Ce choix conceptuel, d'une grande force urbanistique, sert avant tout l'enfant, en lui offrant un écrin sécuritaire, à son échelle, selon une typologie scolaire éprouvée.

Le toit à double pans et la faible hauteur du bâtiment – un étage sur rez-de-chaussée – s'intègrent finement dans la volumétrie du bâti existant, avec lequel ils maintiennent un bon équilibre, sans prédominer. La ferme, légèrement détachée, reste le bâtiment le plus haut et s'en trouve ainsi valorisée. La cure, la ferme et l'aile sud de la nouvelle école affichent un front harmonieux sur la place de l'Église et la place du Château.

Les accès à l'école sont multiples, de part et d'autre de la ferme, soit par le chemin des Rittes, soit depuis la place de l'Église, le long d'un chemin qui traverse un parc, ou encore depuis la route de la Côte, en franchissant un passage en portique sous le bâtiment.

Les places de parc sont distribuées dans trois endroits différents, ce qui évite la création d'un seul grand parking, cependant, la disposition des places de parc le long d'une route cantonale n'est pas possible. Au niveau des transports publics, la place pour le dépose-minute et l'arrêt du bus scolaire manquent.

Les différentes entités du programme sont habilement réparties dans les quatre ailes du bâtiment, selon leur situation stratégique, et s'intègrent bien dans la typologie de l'école. La bibliothèque, au rez-de-chaussée de l'aile sud, est en relation avec le centre du village, et jouit d'un accès indépendant. La salle multi-usage, au rez-de-chaussée de l'aile ouest, est en relation avec le parking et avec la cour et bénéficie également d'un accès indépendant. La salle des maîtres, au rez-de-chaussée de l'aile est, profite d'une vue panoramique sur la cour et ses accès. Les cinq salles de l'école infantile, au rez-de-chaussée de l'aile nord, sont disposées idéalement sur un seul niveau, le long d'un large couloir qui conduit au préau extérieur. L'organisation des salles est très bien pensée, intégrant les vestiaires, les cuisines et les rangements dans une composition sérielle efficace et généreuse.

A l'étage se trouvent les quatorze salles de classe, disposées le long d'un couloir qui se déploie sur quatre côtés autour de la cour, entretenant avec cette dernière une relation privilégiée. Chaque classe est à la même enseigne ; il règne à cet étage une grande sérénité. Grâce au décalage des pans de toiture, les salles de classe bénéficient d'un deuxième jour sous forme d'un bandeau de lumière zénithale. Ce dispositif apporte une grande qualité spatiale autant dans les salles de classe que dans les couloirs de distribution de l'étage.

Le préau de l'école primaire occupe la cour, tandis que celui de l'école infantile se trouve à l'extérieur du cloître, le long de la façade ouest, ce qui semble quelque peu contradictoire avec le concept protecteur qu'évoque la grande cour intérieure.

Dans la Ferme on trouve l'accueil extra-scolaire au rez-de-chaussée et les salles d'activités créatrices à l'étage et dans les combles. Le réfectoire destiné à l'accueil scolaire n'est pas en relation directe avec les salles d'activités extra-scolaire, mais situé à côté de la bibliothèque, avec sa propre entrée, ce qui lui permet aussi d'être utilisé de manière indépendante pour des manifestations publiques. La bibliothèque et la salle multi-usage pourraient gagner à être interverties, de manière que cette dernière bénéficie du réfectoire pour des manifestations publiques.

La matérialité proposée pour la structure, la toiture et les façades, constituées de bois et de briques, s'inscrit parfaitement dans le paysage villageois et rural du site et dans la durabilité. Le système porteur est modulaire et rationnel.

Afin d'assurer la continuité de l'enseignement pendant la durée des travaux, quatre salles provisoires sont construites à la place du bâtiment de la boucherie.

Le jury salue la grande force de ce projet, aux qualités autant urbanistiques que fonctionnelles, qui tient compte des besoins des utilisateurs, et dont la typologie témoigne d'une bonne compréhension des exigences scolaires et publiques, qu'il mélange avec habileté dans une composition sobre et rassembleuse, tout en préservant l'individualité de chaque entité. Il relève la simplicité et la clarté du concept, l'insertion équilibrée des volumes, des pleins et des vides.

Le bâtiment semble cependant légèrement trop grand pour la parcelle ; l'angle sud-ouest a dû être tronqué pour ne pas empiéter sur la route, ce qui ternit quelque peu la pureté formelle qu'appelle le concept, pour lequel un terrain totalement plat aurait été plus favorable. La façade nord du bâtiment doit légèrement s'enterrer dans la pente du terrain, ce qui démontre la limite de l'exercice sur ce site.

Le jury regrette l'étroitesse du couloir de l'école primaire, dans lequel les salles d'appui réduisent également sa relation avec la cour ainsi que l'apport de lumière naturelle. Il relève aussi que la transformation en profondeur de la ferme, entièrement remodelée, semble exagérée.

Analysé sous l'angle des surfaces, du volume construit et des coûts, ce projet se situe en-dessus de la moyenne des projets primés et mentionnés.

## N° 19 - Borgo

3<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> mention

### **BGM ARCHITEKTEN GmbH**

Riehenring 17  
4058 Basel

Collaborateurs :  
Véronique Bertrand  
Stephan Möhring  
Lisa Lo  
Nicolas Blum  
Pauline Wieker





**Le village dans le village**  
 Le projet scolaire est conçu comme un véritable village scolaire, intégré au tissu existant du village. L'architecture est pensée pour favoriser les rencontres et les échanges entre les élèves et les habitants du village. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de découverte. L'architecture est pensée pour favoriser les rencontres et les échanges entre les élèves et les habitants du village. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de découverte.

**Le plan de situation**  
 Le plan de situation illustre l'emplacement du site scolaire par rapport au tissu existant du village. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de découverte.

**Le plan de situation 1:200**

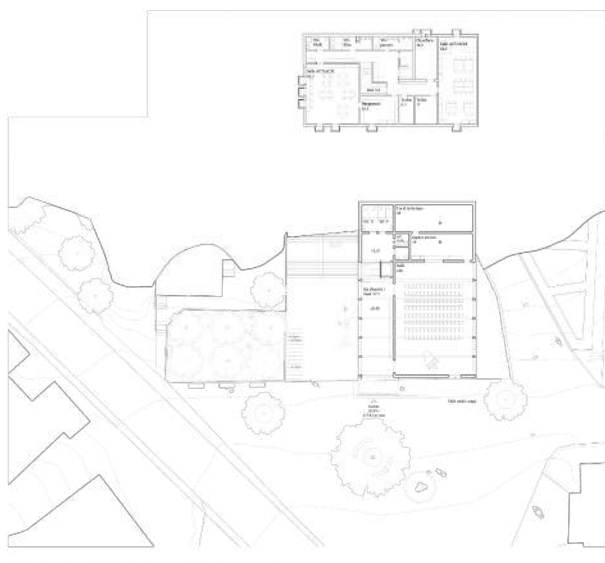


**Le plan de situation 1:200**  
 Le plan de situation illustre l'emplacement du site scolaire par rapport au tissu existant du village. Le bâtiment est conçu pour être un lieu de vie, un lieu de partage, un lieu de découverte.

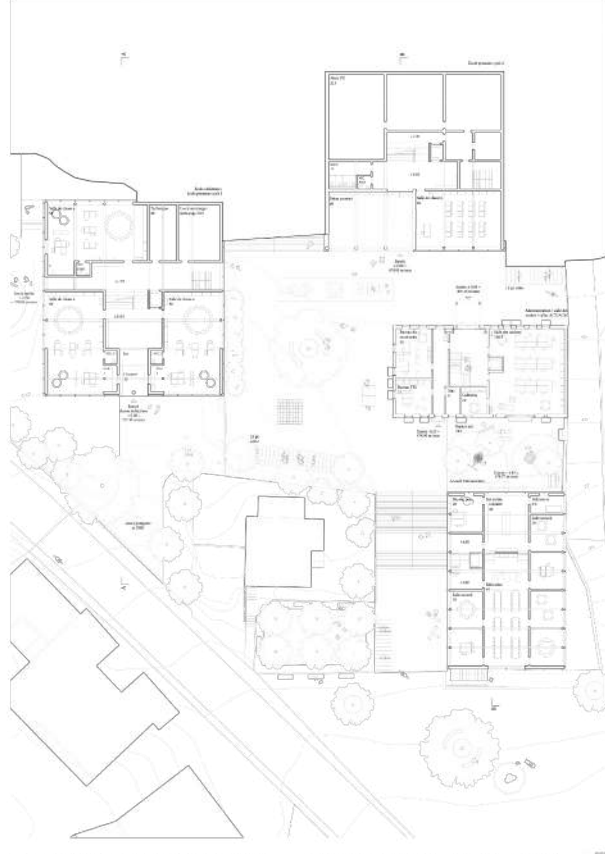
**Le plan de situation 1:200**



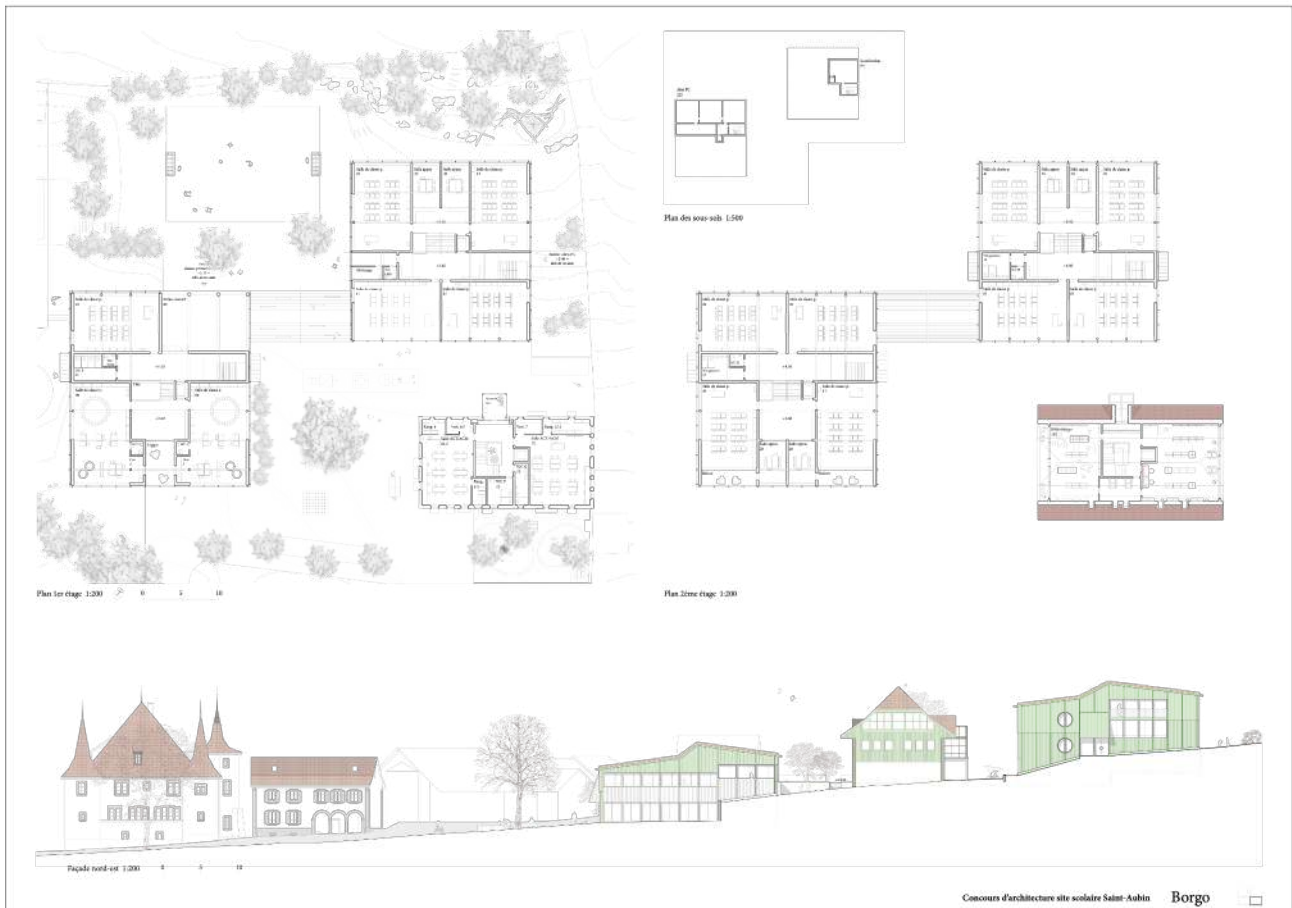
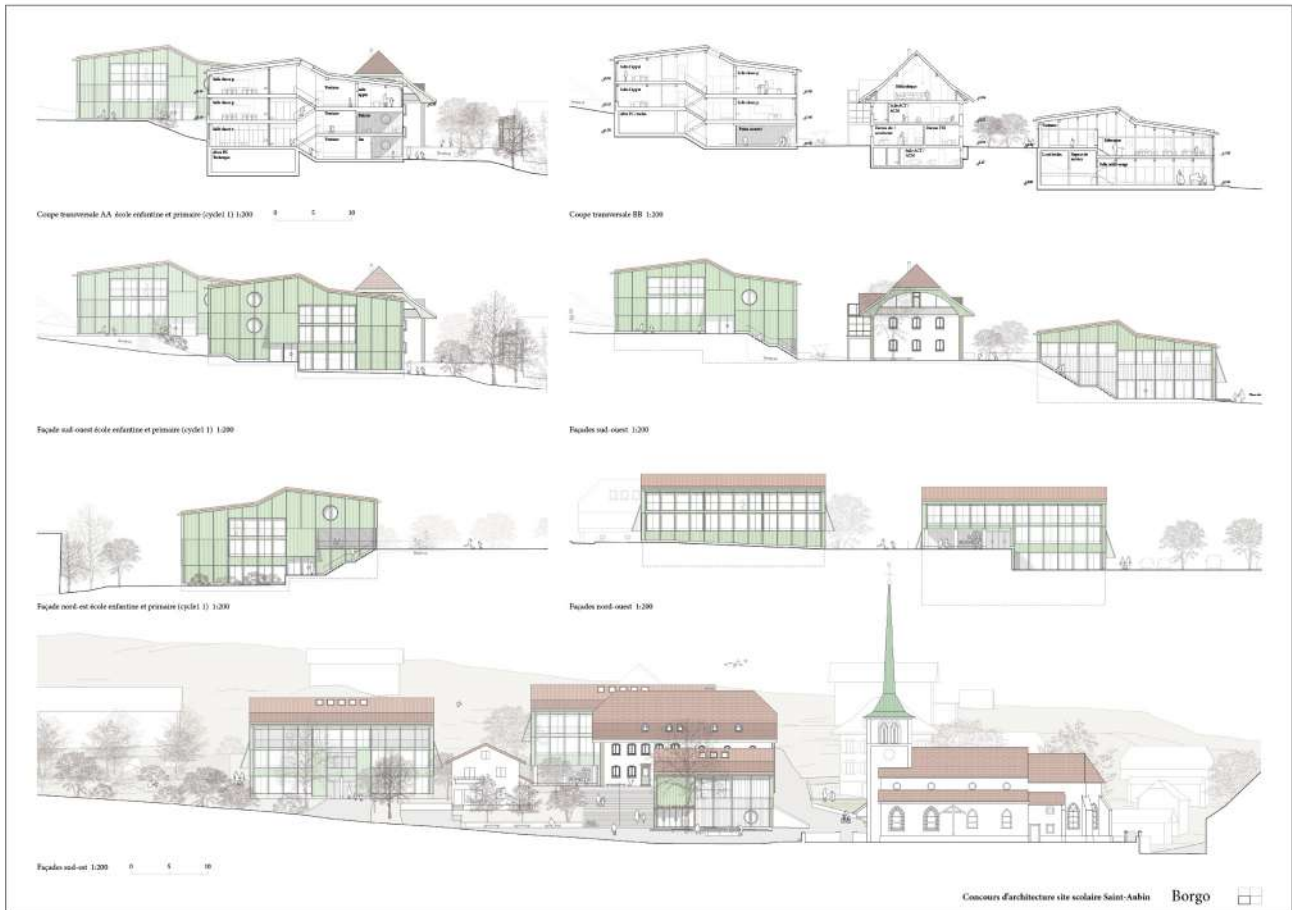
Plan de situation 1:200  
 Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin Borgo



Plan du RDC site multi-usages / plan sous sol (cote 1:200)



Plan RDC/accusé de réception / accusé de réception / cote première (cote 1:200)  
 Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin Borgo



La force du projet « Borgo » réside dans sa capacité à proposer un nouvel ensemble intégrant le bâtiment de la ferme dans sa composition. Implantés perpendiculairement à la pente, trois nouveaux volumes entourent la ferme et structurent les vides en une succession d'espaces extérieurs qualifiés de manière différenciée. Un parcours est ainsi identifié de la place du château au terrain de jeu de ballons en passant par la place de l'école. Ces trois plateaux principaux dont les différences d'altitude sont conséquentes sont reliés par de larges emmarchements. De manière habile, la topographie est intégrée dans le projet par une organisation des bâtiments en demi niveaux, offrant une échelle adaptée avec une maîtrise des mouvements de terre.

Situé en dessous la ferme, à la limite est du site, un bâtiment public à double accès, regroupe la salle multi-usage en lien avec la place du village dans sa partie basse et l'accueil extrascolaire en lien avec la place de l'école dans sa partie haute. La localisation d'un bâtiment à vocation publique à cet endroit est jugé pertinente et constitue un outil flexible et évolutif intéressant pour la Commune. Identifié comme un bâtiment collectif au centre du site, la ferme regroupe les locaux partagés de l'ensemble scolaire : l'administration et salle des maîtres, la bibliothèque située dans les combles, les salles ACT/ACM réparties au premier niveau et dans le sous-sol, nécessitant une relocalisation ou l'apport suffisant d'éclairage naturel.

Les bâtiments des classes bénéficient d'un double accès avec une entrée principale pour l'école primaire depuis la place des écoles et celle pour l'école enfantine depuis la place des sports. Cela a l'avantage de distinguer les flux et de proposer des préaux couverts en lien direct avec ces deux espaces extérieurs. La typologie est similaire pour les deux bâtiments, avec quatre salles à double orientation connecté à un hall en demi niveaux éclairé uniquement en second jour par la voie d'évacuation. La disposition des locaux n'étant pas en miroir de part et d'autre de l'escalier, deux salles d'appuis ou les cuisines de l'école enfantine prennent place sur un des paliers. Cela crée une inégalité dans la dimension des halls, l'un étant plus généreux que l'autre et mieux dimensionné pour recevoir des vestiaires en suffisance pour le quotidien d'une quarantaine d'enfants. Ce déséquilibre perturbe par ailleurs la clarté du plan, tout comme les balcons et la loggia intégrées à certains étages sans justification d'un usage particulier. Si le jury salue le mécanisme des doubles niveaux, plusieurs ingrédients en affaiblissent à son avis la pertinence.

La construction est prévue en structure bois local avec un revêtement extérieur en bardage bois coloré et des stores toile, afin de se prémunir de la surchauffe. Des mouvements de terre limités, la favorisation de la biodiversité dans des zones de plantation diversifiées ou l'intégration de panneaux solaires en toiture sont autant d'éléments qui prennent en compte le développement durable.

De manière générale bien intégré à son contexte bâti, le projet propose différentes zones qui enrichissent les aménagements extérieurs du site et étendent les usages à l'extérieur de l'école. Un espace jeux des petits à l'ouest jouxtant un parking-vergers de 29 places, un bois de jeux en frange nord du site, un préau pour l'AES en lien direct avec l'entrée du bâtiment et un espace de jeu de boules intéressants mais situés sur l'actuelle parcelle privée. Le bus scolaire est prévu sur le parking en lien direct avec un lieu sécurisé. Les manœuvres nécessaires ne semblent pas avoir été pris en compte à ce stade.

Si le projet présente d'indéniables qualités d'implantation et un choix judicieux de bâtiments à double niveaux, le projet manque de clarté typologique et offre des qualités d'usages parfois fragiles. Il est à noter que la position du bâtiment public hors du périmètre légal pourrait mettre à mal la si pertinente implantation de ce volume en cas de repositionnement.

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet se situent dans la moyenne des projets primés et mentionnés.

## N° 03 - t(w)gether

4<sup>ème</sup> rang, 2<sup>ème</sup> prix

### **ACARCHITECTES Alexandre Clerc Architectes SIA**

Route de la Fonderie 8c  
1700 Fribourg

Collaborateurs : Alexandre Clerc  
José Orts Fullana  
Claudine Tornare

### **MG Associés - Architectes-paysagistes**

Grand-Rue 32  
1486 Vuissens

Collaborateurs : Pablo Gabbay





**Plan site 1:200**

Le projet scolaire de Saint-Aubin est un projet de développement d'un site scolaire existant. Le projet se situe sur un terrain de 1,2 hectare, à l'ouest de la commune de Saint-Aubin, à proximité de la route départementale 10. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet consiste à réorganiser l'espace scolaire, à créer de nouveaux bâtiments et à améliorer les espaces extérieurs.

Le projet de développement du site scolaire de Saint-Aubin est un projet de développement d'un site scolaire existant. Le projet se situe sur un terrain de 1,2 hectare, à l'ouest de la commune de Saint-Aubin, à proximité de la route départementale 10. Le terrain est actuellement occupé par des bâtiments existants et des espaces verts. Le projet consiste à réorganiser l'espace scolaire, à créer de nouveaux bâtiments et à améliorer les espaces extérieurs.

**Missions relatives au contexte bâti existant**

**Concept d'implantation d'extension**



**La cour centrale du lycée primaire**

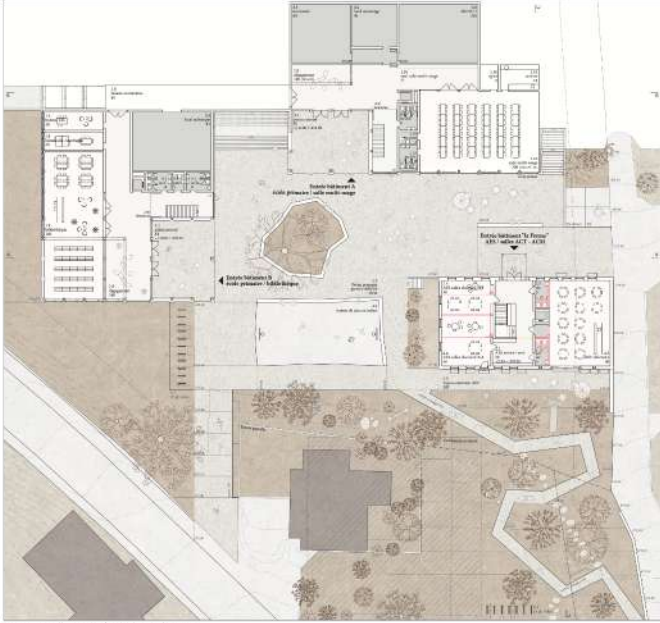


**L'intégration des bâtiments scolaires dans le paysage naturel du terrain**



**Répartition du programme des locaux**

**Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin t(w)gether**



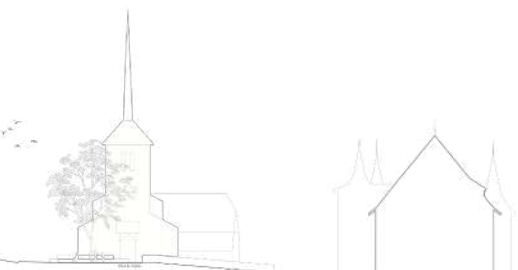
**Plan site de l'école primaire 1:200 - La cour de l'école primaire**



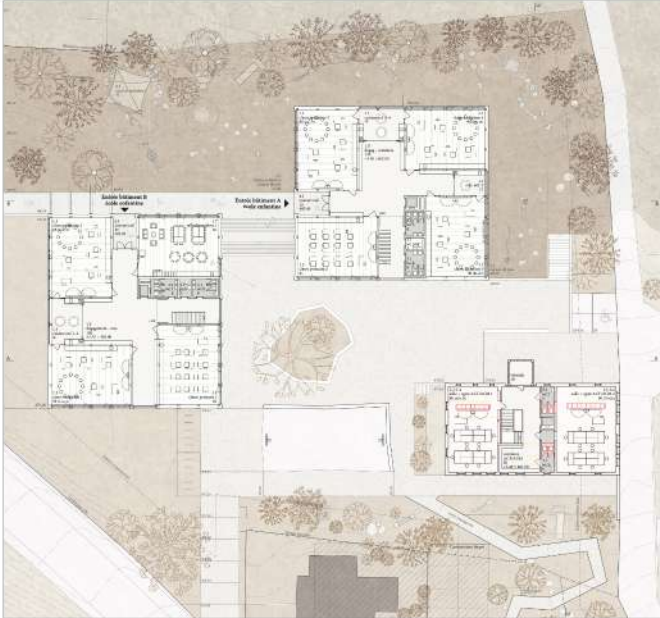
**Tranche longitudinale Coupe 1:200**




**L'intégration des bâtiments scolaires dans le paysage naturel du terrain**




**Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin t(w)gether**



**Plan sur de «chaussée extérieure» 1:200 - La cour de l'école extérieure**



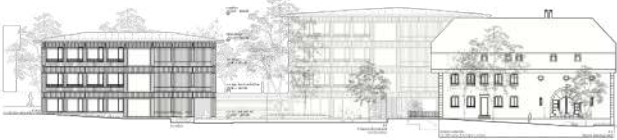
**La cour végétalisée de l'école extérieure**




**Des espaces «cité scolaire» 1:200**      **Plan 2 - Cadre général 1:200**

Le programme de concours est le suivant: sur les cadastres scolaires du secteur de Pithou, Alloué et La Courbe de Saint-Aubin, il est prévu de construire un collège et un lycée. Le terrain est divisé en deux zones: la zone A (collège) et la zone B (lycée). Le terrain est divisé en deux zones: la zone A (collège) et la zone B (lycée). Le terrain est divisé en deux zones: la zone A (collège) et la zone B (lycée).


**Flexibilité dans l'organisation des effectifs scolaires / aménagement pédagogique**



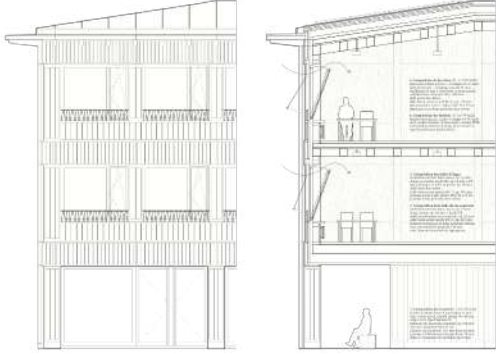
**Façade Sud-ouest 1:200 - La cour de l'école primaire**



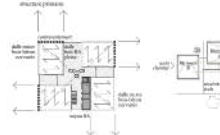
**Coupe A-A 1:200 - La cour de l'école primaire**      **Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin f(w)together**



**Plan sur étage 1:200 - Sous étage du bâtiment A (détacher au 1er étage)**




**Étages et trémie - bâtiment B 1:200**




**Concept structurel, matériel et énergétique - bâtiment B 1:200**

Le concept structurel du bâtiment B est basé sur une ossature en béton armé. Les murs extérieurs sont en béton. Les murs intérieurs sont en béton. Les murs intérieurs sont en béton. Les murs intérieurs sont en béton.



**Coupe B-B 1:200 - La cour de l'école extérieure**



**Coupe C-C 1:200 - La cour de l'école primaire**      **Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin f(w)together**

Deux bâtiments de gabarits identiques s'implantent de manière harmonieuse en arrière de l'ancienne ferme et créent avec celle-ci le nouveau centre scolaire. A la place de l'ancienne boucherie, un espace vert de caractère public est développé et fonctionne comme jonction entre l'ensemble scolaire et la place du village. La dépose-minute et les arrêts de bus scolaires sont organisés sur la place du village, ce qui est logique par rapport à l'accès piéton, par contre l'accès piéton principal est jugé problématique par la manière dont il « plonge » sur la route principale, et du fait qu'il doit contourner la parcelle privée.

Le parking, sécurisé et développé à la limite ouest du site, est bien connecté au complexe scolaire. La cour de récréation scolaire affirme le centre de l'ensemble tandis que les aménagements extérieurs de l'école enfantine profitent des espaces en retrait de la parcelle.

Dans l'ancienne ferme, l'accueil extra-scolaire se trouve au rez-de-chaussée et quelques salles prennent place au sous-sol dont le manque de vue et lumière naturelle ne sont pas crédibles. Les étages sont dédiés aux salles de travaux manuels, ce qui fonctionne bien.

Les deux nouvelles constructions scolaires accueillent les enfants par l'intermédiaire de généreux préaux couverts. Au rez-de-chaussée, chaque bâtiment comprend une fonction publique, ce qui anime le centre scolaire. L'un comprend la bibliothèque, l'autre la salle multi-usage. Le dépassement volumétrique du socle du volume abriant la salle multi-usage nuit malheureusement à la clarté du projet. Les deux bâtiments abritent des classes enfantines ainsi que des classes primaires. Les classes enfantines et les salles des maîtres se trouvent au rez-de-chaussée supérieur et profitent d'un accès plein pied, ce qui est apprécié.

L'organisation du plan d'étage, en forme de croix, propose des dégagements intéressants ainsi que des relations judicieuses avec l'extérieur. Les dégagements, aux largeurs différenciées, offrent ainsi une spatialité intéressante. L'emplacement de l'escalier, et son cloisonnement, lui permet de fonctionner comme voie d'évacuation et assure ainsi une bonne exploitation de la zone de dégagement restante. Les salles d'appui et les cuisines enfantines prennent place dans des autres espaces de dégagement. Elles sont toujours connectées directement avec deux classes primaires ou enfantines. Cette organisation est avantageuse par rapport à la variété pédagogique possible dans ces locaux, mais l'espace restant à disposition pour les vestiaires est par contre plutôt restreint.

Le choix de distribuer les salles de classe primaires et enfantines de manière égale dans les deux bâtiments part d'une volonté de conférer une unité et une identité à l'école ainsi que de favoriser le vivre et l'apprendre ensemble, entre petits et grands. Ce choix reflète par contre non seulement une idée pédagogique, mais aussi une idée stratégique à long terme. Dans l'optique d'offrir une école adaptable et flexible, le plan est constitué de grandes salles de taille identique accompagnées de petites salles. Ainsi deux classes enfantines, d'une surface de 81 m<sup>2</sup> chacune au lieu des 96 m<sup>2</sup> réglementaires, se partagent une cuisine de 30 m<sup>2</sup>. De ce fait, une salle primaire, couplée avec une salle d'appui, pourrait dans le futur et si nécessaire être aménagée comme classe enfantine ou vice-versa. Ce principe est avantageux, la question de l'adéquation d'un espace principal de 81 m<sup>2</sup> pour le fonctionnement des salles enfantines étant tout de même soulevée.

La structure porteuse est prévue en dalles mixtes et la matérialisation des façades en bois. Des réflexions concernant la durabilité sont faites par le choix adéquat des matériaux utilisés, par la mise en place d'une ventilation naturelle ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïque en toiture.

Les étapes de chantier sont pensées comme suit : à la place de la boucherie, des conteneurs temporaires seront installés pour permettre la déconstruction de la grange. Ensuite, les nouvelles constructions pourront se faire en une ou deux étapes. La transformation de la ferme se fera en dernier.

L'idée des auteurs, de prévoir le site de l'ancienne boucherie comme zone de réserve afin que la villa voisine puisse être achetée, et une intervention urbaine majeure réalisée au sein du village, représente une vision prometteuse.

Le projet crée une identité scolaire tout à fait intelligente et convaincante, mais l'intégration des fonctions publiques dans les nouvelles constructions, qui se situent en arrière de la ferme, éloigne quelque peu la vie villageoise du centre de la commune.

Le jury salue le projet *t(w)gether* pour sa contribution très soignée d'une vision pédagogique dans l'air du temps et pour sa précision de réflexion des différents enjeux programmatiques et urbanistiques.

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet sont inférieurs aux moyennes des projets primés et mentionnés.

## N° 22 - RADICELLE


5<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> mention

### Atelier Mora Millan

Rue Jean-Charles Amat 1  
1202 Genève

Collaborateurs :   Dionisio Mora  
                          Laura Millan





**CONCEPT URBAIN**  
Le projet s'inscrit en cœur de la commune de Saint-Aubin, à proximité immédiate des équipements existants, au sein d'un quartier résidentiel. Ce plan d'urbanisme vise à développer un site scolaire moderne et durable, en intégrant les enjeux de la transition écologique et de la résilience urbaine. Le projet est conçu en fonction des besoins éducatifs et sociaux de la commune, et s'inscrit dans une démarche de concertation avec les habitants et les acteurs locaux.

Comme une contrainte, les constructeurs proposent d'implanter le bâtiment principal sur un terrain en pente, ce qui nécessite des travaux de terrassement et de stabilisation des sols. L'urbanisme propose une solution innovante : la création d'un espace public central, qui agit comme un point de convergence et de rencontre pour les élèves et les habitants. L'implantation du bâtiment principal est donc dictée par ces enjeux de concertation et de résilience urbaine.

Les nouvelles bâtisses respectent les paramètres existants du quartier, tout en apportant une touche contemporaine. La construction de nouveaux bâtiments est donc dictée par ces enjeux de concertation et de résilience urbaine.

**ORGANISATION FONCTIONNELLE**  
L'organisation fonctionnelle du site scolaire de Saint-Aubin permet de regrouper les bâtiments autour d'un espace public central, qui agit comme un point de convergence et de rencontre pour les élèves et les habitants. Cette organisation favorise les échanges et la cohésion sociale, tout en permettant d'optimiser l'usage des espaces et des ressources.


Les espaces extérieurs du bâtiment et la serre sont conçus pour favoriser les échanges et la cohésion sociale, tout en permettant d'optimiser l'usage des espaces et des ressources. Les espaces extérieurs sont donc conçus pour favoriser les échanges et la cohésion sociale, tout en permettant d'optimiser l'usage des espaces et des ressources.

**CONCEPT PAYSAGER**  
Le projet paysager vise à créer un environnement agréable et accueillant pour les élèves et les habitants. Les espaces extérieurs sont donc conçus pour favoriser les échanges et la cohésion sociale, tout en permettant d'optimiser l'usage des espaces et des ressources.

Le projet paysager vise à créer un environnement agréable et accueillant pour les élèves et les habitants. Les espaces extérieurs sont donc conçus pour favoriser les échanges et la cohésion sociale, tout en permettant d'optimiser l'usage des espaces et des ressources.

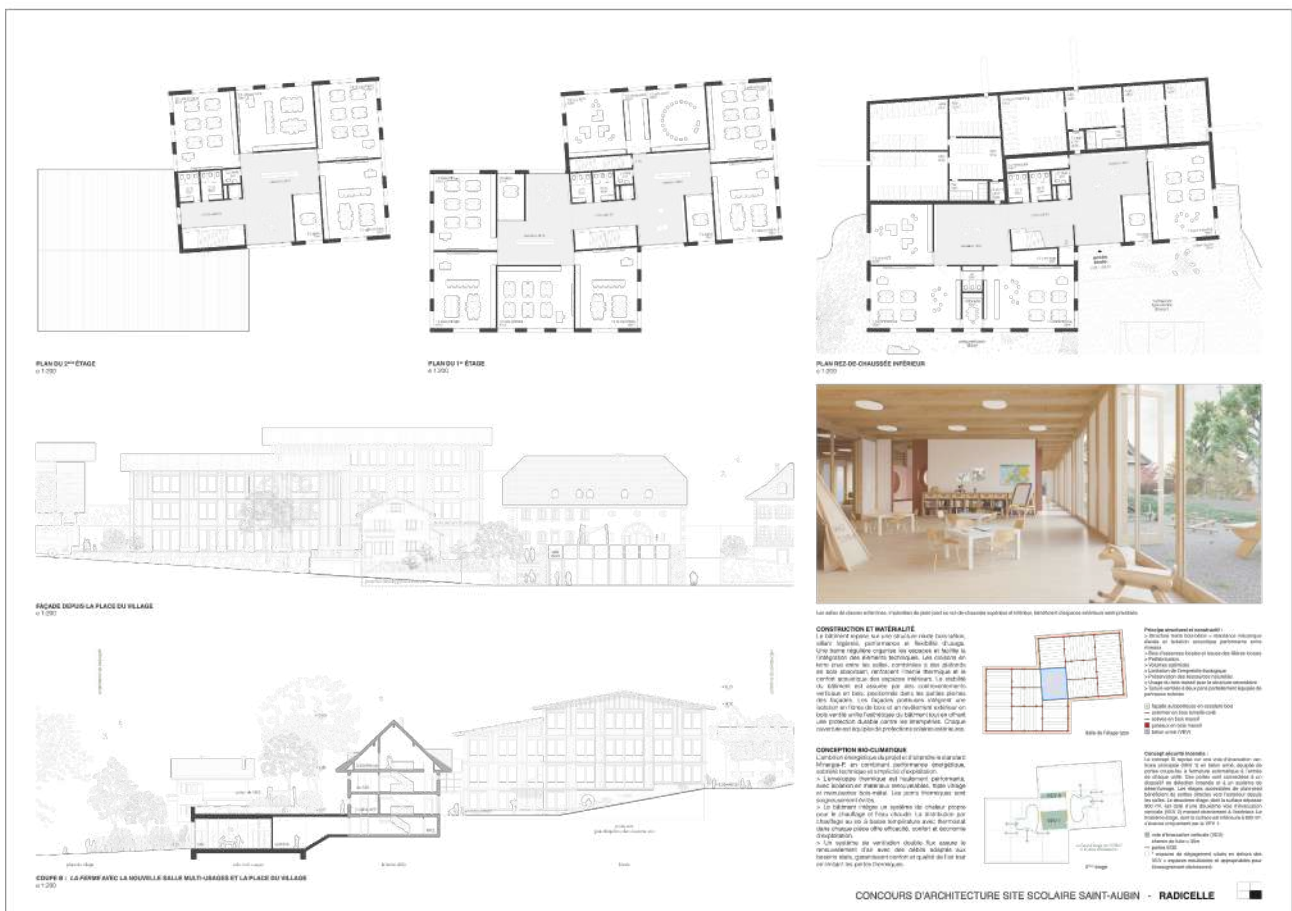
**PLAN DE SITUATION**  
1/500

**CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE SAINT-AUBIN - RADICELLE**



**PLAN DE SECTION**  
1/200

**CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE SAINT-AUBIN - RADICELLE**



Ce projet propose, en complément aux surfaces existantes de la ferme, le développement du programme scolaire dans un seul volume implanté à l'ouest du terrain. Un décalage en plan, et en coupe de ce nouveau bâtiment permet d'une part d'assurer son intégration dans le site, par le maintien d'une distance respectable vis-à-vis de la Ferme, mais également de conférer à la nouvelle école une qualité typologique appréciée.

Le traitement des toitures, à deux pans, et celui des façades, en bois, assurent l'intégration du nouveau bâtiment tout en affirmant son caractère contemporain.

Le décalage, créé par les deux volumes imbriqués composant le nouveau volume, définit deux espaces d'entrée distincts. Un espace principal au sud-est délimite la cour d'école, en lien avec le bâtiment scolaire existant, tandis qu'un second est aménagé au nord-ouest en lien avec le parking véhicules.

L'organisation de la ferme est appréciée, avec l'aménagement des locaux dédiés à l'accueil extra-scolaire au rez et à l'étage, et de la bibliothèque dans les combles. Un espace extérieur propre à l'AES est proposé au sud du bâtiment, qualifiant son entrée et se développant sur un belvédère sous lequel est implanté la salle multi-usage. Cette dernière permet d'animer le niveau de la place du village et définit un nouvel espace d'entrée au complexe scolaire. Une liaison intérieure est proposée entre la salle multi-usage et le sous-sol de la ferme où une salle d'activités créatrices manuelles est également implantée. Bien que le jury apprécie l'emplacement de la salle multi-usage à cet endroit, la formalisation de ce programme, par le développement d'une toiture-terrasse, manque d'affirmation du caractère public de cette salle. Le jury regrette également le maintien d'une salle ACM au sous-sol de la ferme, et la dispersion des autres salles dans trois bâtiments.

L'aménagement d'un emmarchement sur le côté ouest de l'esplanade abritant la salle multi-usage assure un accès complémentaire à la nouvelle cour d'école, en plus de celui existant via le chemin des Rittes.

Les arrêts de bus scolaires ainsi que la zone de dépose minute sont développés de manière rationnelle le long de la route de la Côte, en lien direct avec la cour de l'école. Les circulations piétonnes à l'intérieur du site scolaire sont simples et rationnelles et différentes zones arborisées et agrémentées de surfaces de jeux variées sont proposées.

L'organisation des circulations intérieures du nouveau bâtiment scolaire est efficace et propose aux utilisateurs des espaces de travail en commun intéressants lui donnant vie. Le décalage en plan garantit un développement de façades assurant une bonne qualité d'éclairage naturel aux locaux. Les salles de classes sont bien proportionnées et bénéficient d'une ouverture sur deux côtés. Bien que le dimensionnement des vestiaires des salles de classe primaires, et des salles ACT/ACM semblent suffisant, la surface des espaces les accueillant s'avère quelque peu étreinte si l'on tient compte du nombre d'élèves qu'ils doivent accueillir.

L'organisation des salles enfantines est convaincante, deux salles se partageant une cuisinette ainsi qu'un bloc sanitaires. Cette organisation a par contre comme conséquence que la cinquième et dernière salle de classe infantine a sa propre cuisinette intégrée dans la classe, mais ne possède par contre pas de wc.

Bien que le jury relève l'intérêt de regrouper la totalité du programme dans un seul volume, en plus des locaux développés dans la ferme, il regrette le manque de qualité spatiale au niveau de l'entrée inférieure de l'école, et de l'impact volumétrique important du projet à cet endroit. L'entrée supérieure semble être l'entrée principale de la nouvelle école alors que le cœur du complexe, et sa relation avec le village, se situent clairement du côté de la ferme et de la place du village.

Les propositions de matérialisation, en béton, bois et terre crues sont ambitieuses, respectueuses de l'environnement, tout en restant rationnelles. La conception du nouveau bâtiment prend en compte les mesures de protection incendie en vigueur, par un cloisonnement possible de la voie de circulation verticale ainsi que la mise en place d'une voie d'évacuation supplémentaire.

Le phasage proposé pour le développement du projet prévoit l'installation de 4 pavillons provisoires en lieu et place de l'ancienne boucherie, ce qui assure des étapes de constructions claires et cohérentes. Après la construction du nouveau bâtiment scolaire, la ferme peut être réaménagée et la salle multi-usage construite. Trois phases de construction sont ainsi nécessaires (pavillons provisoires, nouveau bâtiment, ferme + salle multi-usage).

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet sont légèrement inférieurs aux moyennes des projets primés et mentionnés.

## N° 05 - cœur A cours

6<sup>ème</sup> rang, 3<sup>ème</sup> prix

### les ateliers du passage sàrl

Avenue de Tivoli 4  
1700 Fribourg

Collaborateurs :  
Léonie Ruchet  
Morgane Leppänen  
Elodie Genoud  
Océane Rieder  
Tom Schouwey  
Céline Mazza  
Cyrille Fasel







Trois nouveaux bâtiments en formes simples, et avec des toitures en pente, se regroupent autour de l'ancienne ferme. Les bâtiments prennent des positions explicites, l'un parallèle à la ferme, le deuxième défini par son front la place villageoise tandis que le troisième se positionne perpendiculairement à la route et crée de ce fait une rupture par rapport à l'orientation générale du tissu villageois, ce qui semble peu naturel.

Deux espaces majeurs clairs sont créés, celui de l'école et celui du village. Ils se mettent en dialogue par une connexion piétonne généreuse. Les deux places sont dominées chacune par un arbre majeur qui souligne leur statut public et les mettent visuellement en dialogue. De plus, la forme ouverte et accueillante de la cour scolaire profite d'une vue sur le village. Les places de stationnement, combinées avec l'arrêt de bus et la dépose des enfants, se trouvent bien séparées des flux piétons, en arrière du site.

Le bâtiment scolaire situé le long de la route semble dominant par rapport au village, en raison de sa hauteur et de sa position sur le talus. A contrario, la position et l'impact du bâtiment implanté au niveau de la place villageoise affaiblit quelque part le rôle de la ferme comme élément majeur sur site, en la cachant presque de trop. Il est en outre regrettable que les auteurs ne se prononcent pas sur les façades qui donnent vers la route principale et la place publique.

Le bâtiment délimitant la place villageoise accueille judicieusement la salle multi-usage au rez inférieur. La cuisine peut ainsi desservir directement la place, ce qui est avantageux. Bien protégé au rez supérieur se trouve l'accueil extra-scolaire qui fait le lien avec la bibliothèque placée au rez-de-chaussée de la ferme. Les salles de travaux manuels sont développés dans les étages de la ferme. Le projet propose ainsi comme deux maisons de quartier permettant une transition douce entre l'espace public et le site scolaire.

Les deux autres bâtiments abritent l'école enfantine et l'école primaire. Le bâtiment de l'école enfantine regroupe au rez-de-chaussée la salle des maîtres et l'administration, les classes enfantines étant aménagées dans les étages. Le deuxième bâtiment est dédié entièrement à l'enseignement.

L'école enfantine s'étale sur deux niveaux, le premier étage profitant du dégagement direct sur les aménagements extérieurs. La circulation en forme de méandre est intéressante et donne suffisamment d'espace pour l'aménagement des vestiaires. Chaque classe possède sa propre toilette et une cuisine est intégrée. La salle des maîtres profite, en plus de sa position centrale, d'une bonne vue sur la cour de récréation.

L'école primaire possède une circulation généreuse en forme de moulin. Les espaces dédiés aux vestiaires sont généreux et les voies d'évacuation sont pensées de manière à ce que la zone de dégagement puisse être exploitée comme espace pédagogique, ce qui présente une plus-value non négligeable.

Une construction durable en bois est proposée. Un crépis à la chaux est choisi pour le traitement des façades, ce qui permet une intégration harmonieuse du bâtiment au sein du village, de par son caractère minérale.

Le phasage des travaux prévoit premièrement la mise en place des pavillons provisoires en proximité de la ferme ainsi que la démolition de la grange et de la boucherie. Par la suite, les trois nouveaux bâtiments seront construits, ce qui, par leurs positions, permet de bien clôturer le chantier par rapport au site scolaire en exploitation.

Le projet *coeur à cours* répond de manière précise et intelligente aux enjeux d'une école contemporaine et permet une intégration intéressante au sein du centre du village. Néanmoins, le rapport du bâtiment scolaire à la route semble trop imposant en ce contexte.

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet sont légèrement supérieurs aux moyennes des projets primés et mentionnés.

## N° 09 - Des champs au château

7<sup>ème</sup> rang, 4<sup>ème</sup> prix

### **Stoa architectes sàrl**

Avenue Jean-Jacques Rousseau 17  
2000 Neuchâtel

Collaborateurs : Pascal Deschenaux  
Anne-Claire Gandor  
Theodora Stefan

### **Kesküla Erard architectes paysagistes**

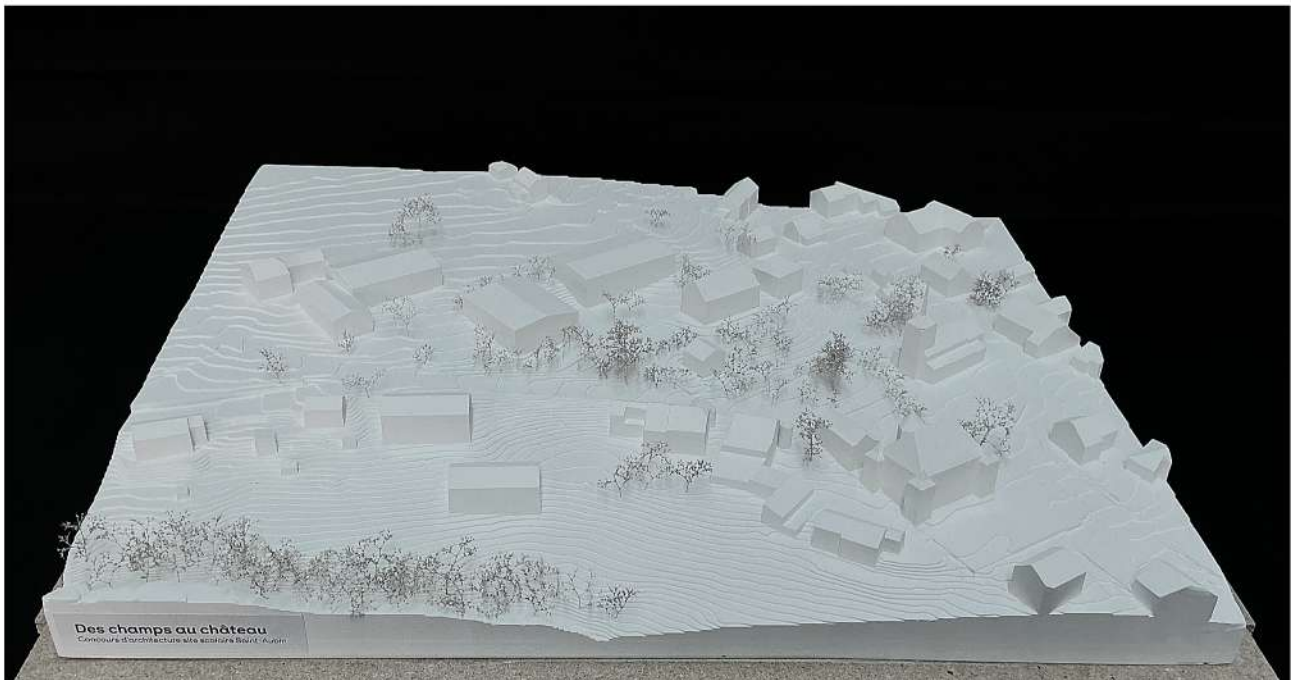
Rue de l'eau 42  
2502 Bienne

Collaborateurs : Epp Kesküla Erard

### **Amstein Walthert Bern AG**

Hodlerstrasse 5  
3001 Bern

Collaborateurs : Daniel von Arb





Plan de situation  
120



**URBANISME ET PATRIARCHE: DES CHAMPS AU CHÂTEAU**

Le site scolaire de Saint-Aubin s'inscrit entre le paysage agricole et le cœur historique du village, structuré par l'église, le château et la cure. Le projet se positionne entre les champs et les bâtiments, comme une architecture de transition, entre la patriarcale et tournée vers les usages contemporains.

Les nouveaux volumes sont conçus comme des bâtiments secondaires, à l'image des anciennes dépendances agricoles. Leur implantation, leur gabarit contenu et leur langage (briques de terre, toits à faible pente, bois de façade, volumes unifiés) prolongent le langage rural du site sans l'effacer, mais les efface à l'usage. La place du village est libérée de la circulation et devient la porte d'entrée du site scolaire. L'église est pensée comme une pièce active du centre du village, et non comme un équipement isolé.

La ferme historique, unique bâtiment protégé, est conservée et transformée avec soin. Elle joue un rôle de charnière entre patriarcale et usages actuels, accueillant la bibliothèque et l'accueil extrascolaire accessibles hors temps scolaires.

Les nouveaux bâtiments encadrent une cour de récréation plane, cour de dispositif, et composent un environnement à l'échelle du village, conçu comme un outil pédagogique contemporain en continuité avec l'école du site.

**UNE SUCCESSION D'ESPACES PUBLICS**

Le projet pédagogique accompagne la transition entre le cœur bâti et le paysage agricole. Les espaces extérieurs sont conçus comme une succession d'espaces publics hiérarchisés selon leurs usages. La place du village devient un espace piéton joyeux et appropriable par l'ensemble de la population. Un espace carrossé marque l'entrée du site scolaire et accompagne les élèves vers la cour de récréation par un chemin piéton et protégé du trafic.

La cour, organisée sur un plateau plane, propose des zones différenciées (jeux libres, surfaces dédiées aux jeux de ballon et terrains perméables en gravier agrippé). La topographie est mise à profit pour créer une série de jeux naturels, favoriser le jeu libre et l'exploration. Les places de stationnement sont placées en périphérie du site afin de préserver la qualité et la sécurité des espaces carrossés, reliés par un réseau de chemins piétons.

Des champs au château  
Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin



Coupe AA  
120

0 25 3m



Plan +1  
120

0 25 3m

**UNE ÉCOLE PRIMAIRE, UNE ÉCOLE ENFANTINE, UN EXTRASCOLAIRE**

Le programme est organisé de manière fluide et naturelle, en distinguant clairement les fonctions scolaires, extrascolaires et publiques, tout en favorisant leurs interactions. Les deux nouveaux bâtiments accueillant respectivement l'école primaire et l'école enfantine et encadrent la cour de récréation, ventilée par la cour de dispositif.

Les fonctions à usage partagé comme la salle multi-usage, la bibliothèque, l'accueil extrascolaire et l'APC, sont situées au rez-de-chaussée ou dans le bâtiment historique de la ferme, et disposent d'espaces indépendants permettant une utilisation en dehors des heures scolaires. Cette organisation renforce le rôle de la ferme comme équipement central au service du village.

Les espaces d'enseignement sont répartis sur des plateaux plats et flexibles, desservis par des circulations centrales latérales. Les salles de classe sont conçues pour offrir une diversité de situations pédagogiques, favorisant le travail en groupe, la concentration et le lien visuel avec l'extérieur.

L'ensemble du programme est pensé pour être évolutif, notamment grâce à des cloisons non-porteuses entre les classes, permettant des adaptations futures sans remise en cause de la structure générale du projet.




+2 Enfantine  
120



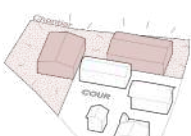
+2 Ferme  
120

Des champs au château  
Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin

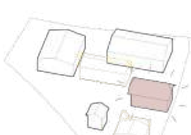


Coupe séquentielle des champs au château.  
1500



PHASE 1 : CONSTRUCTION DES NOUVELLES ÉCOLES  
La première étape consiste en la construction des deux nouveaux bâtiments scolaires. Durant cette phase, le pavillon scolaire existant ainsi que le court accueillent une réhabilitation fonctionnelle, garantissant la continuité des activités scolaires sans perturbations majeures. Afin de permettre au village d'élaborer les investissements et de prioriser les budgets communaux annuels, les deux bâtiments peuvent être réalisés en deux phases successives, sans qu'il s'agit entièrement indépendants l'un de l'autre.



PHASE 2 : RÉNOVATION DE LA FERME  
La position scolaire prévue est ensuite définie durant les travaux scolaires. Les travaux effectués sur le site dans les nouveaux bâtiments. Les travaux de transformation du bâtiment historique de la ferme sont réalisés dans un second temps, permettant l'intégration de l'ancien patrimoine et de la bibliothèque à l'usage du court.

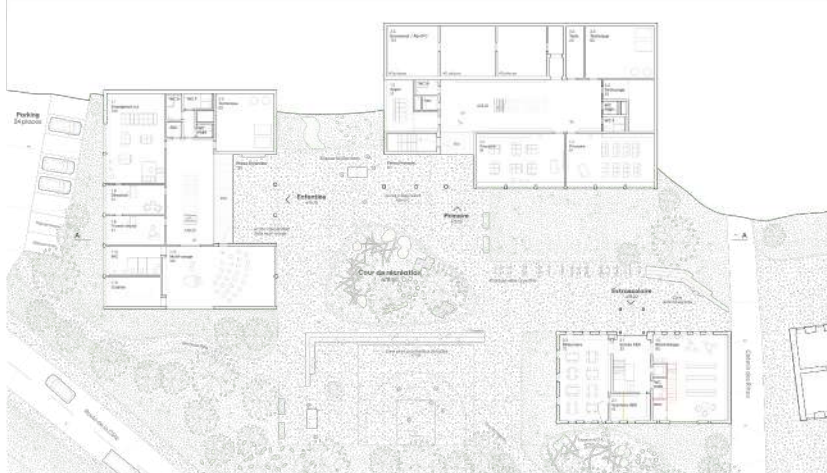


PHASE 3 : POTENTIEL DÉVELOPPEMENT FUTUR  
Le projet envisage également une vision à long terme. En cas d'acquisition de la parcelle privée RP 44 par la commune, un nouveau bâtiment à vocation publique pourra être implémenté en bordure de la place du village, prolongeant la logique d'implantation civique et renforçant la cohésion du site sans remettre en cause les aménagements existants.

Une architecture agricole révisée

**Des champs au château**  
Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin



Plan Rez-de-Chaussée  
1200

Sous-sol Première  
1000

CONSTRUCTION : COMME DES GRANGES  
Les deux nouveaux bâtiments scolaires sont réalisés en construction bois, privilégiant des matériaux renouvelables, locaux et à faible empreinte carbone. La structure est composée de solives, de poutres et de dalles en bois, garantissant des ponts adaptés pour les accès extérieurs et une grande flexibilité d'organisation.

L'architecture des façades et des toitures participe activement au confort climatique des bâtiments. Les ouvertures protègent les façades en bois des intempéries et, avec les contre-cours de fenêtres, limitent la surchauffe estivale.

Une ventilation naturelle, passant des cloisons vers la circulation, puis traversant les étages par l'escalier et ressort par le haut du toit, assure un confort optimal et un rafraîchissement nocturne assés efficace à la climatisation.


Les toitures à pente douce intègrent des panneaux solaires permettant de couvrir une part significative des besoins énergétiques du site. Le sur-toit est dimensionné limité au strict nécessaire, l'abri PC constituant le seul volume enterré, afin de sécuriser les accès, l'impact environnemental et les interventions locales dans le terrain.

La construction est organisée par niveaux réguliers. Les cloisons inférieures, non portantes et réalisées en brique de terre cuite, permettent une grande adaptabilité des locaux dans le temps, en réponse à l'évolution des besoins pédagogiques. Les façades en bois s'intègrent dans le contexte agricole du site et un porche large permet une réception aisée d'une foule par éléments.

CONCEPT DE SÉCURITÉ  
Les deux nouveaux bâtiments sont conçus comme bâtiments de faible hauteur (FH). Cela permet de décaler l'orientation de la cour intérieure comme voie de fuite verticale. Il est également possible d'installer des bancs en des points hauts du site. Un seul escalier est nécessaire car la surface des étages est inférieure à 800 m<sup>2</sup>. Les locaux sont conformes à la norme de la voie de fuite verticale. En outre, cette réalisation répond aux exigences des normes AENACT.

La salle multi-usage au rez-de-chaussée peut accueillir jusqu'à 500 personnes avec 2 sorties directement vers l'extérieur.

Le bâtiment de la ferme rénové est aussi à la cote du bâtiment de nouvelle hauteur. La façade d'escalier extérieure peut être utilisée comme voie de fuite verticale pour tous les locaux.



Elevation Sud-Est  
930

**Des champs au château**  
Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin

Avec la démolition de la boucherie et la création de deux nouveaux volumes situés en amont de la ferme, le projet « Des champs au château » dégage le cœur du village composé du château, de l'église, de la cure et de la ferme. Même si cette dernière est incluse dans les affectations du site scolaire, les nouveaux bâtiments ne cherchent pas de composition tripartite. Placés en retrait de l'ensemble historique, perpendiculairement l'un de l'autre, les deux bâtiments forment plutôt un duo qui délimite l'espace ouvert d'un préau défini par deux niveaux: la cour de l'école située à l'altitude des accès aux bâtiments et un terrain sportif en contrebas délimité par des gradins.

Ces espaces extérieurs de références sont facilement accessibles depuis plusieurs points du village. Depuis la place, par un chemin sinueux à travers les arbres longeant l'espace extérieur de l'AES; depuis le chemin des Rittes, le long de la façade nord de la ferme et depuis la Route de la Côte, par un accès de liaison avec le parking. Un travail précis sur la topographie permet ainsi d'intégrer le projet dans la pente tout en le rendant accessible de toute part. Ce modelage crée une succession d'espaces ouverts bien connectés entre le château et les champs.

La répartition programmatique guide les dimensions du bâti. L'école primaire présente un gabarit plus important que l'école enfantine. La ferme contient, elle, des locaux fréquentés de manière plus ponctuelle, comme la bibliothèque et l'accueil extra-scolaire. Si les accès sont judicieusement reliés à la cour par des espaces couverts bien dimensionnés, la répartition des affectations n'est pas toujours équilibrée dans les rez-de-chaussée, qui ont des vocations collectives inégales. Ainsi, la ferme accueille le réfectoire et la bibliothèque, l'école enfantine, la salle multi-usage et la salle des maîtres, alors que l'école primaire est entièrement dédiée à des salles de classe. Le hall de ce bâtiment, peu éclairé et distribuant deux salles primaires et les abris, n'offre pas la qualité attendue.

Les typologies des bâtiments suivent un même principe : trois travées avec un hall central rassemblant les locaux autour d'un cœur commun. Si la flexibilité du plan présente des avantages quant à la répartition des locaux, l'espace central questionne. Avec un escalier ouvert, ce cœur introverti ne permet pas de flexibilité d'usages ni de jour direct. Dans la ferme, plusieurs interventions sont annoncées, afin de répondre au programme, dont l'intégration d'un escalier dans la bibliothèque répartie sur deux niveaux.

Au niveau de la durabilité constructive, l'attitude présente des choix résilients. Positionnés proche du terrain naturel, les bâtiments limitent les excavations et mouvements de terre, hormis l'abri disposé au sous-sol de l'école primaire. Il est prévu une structure bois, des murs de séparation en briques de terre crue, des toitures solaires photovoltaïques et une ventilation naturelle circulant des salles de classes à la cage d'escalier avec ouvertures en toiture. L'expression des façades, en bardage bois ponctué de trames et d'avant-toits colorées, fait écho aux bâtiments agricoles. A ce stade, les choix semblent cohérents et s'intègrent bien dans le contexte du projet.

Dans une vision d'ensemble, les aménagements du périmètre de concours font état d'une attention aux coutures du site avec des abords et les usages sont bien identifiés : un kiosque sur la place du village, une dépose bus en lien direct avec un cheminement sécurisé, deux parkings totalisant 32 places disposés en périphérie des locaux scolaires ou des préaux, un abri vélo accessible et proche des entrées. La construction en étapes sans bâtiment provisoire et l'évolution du site est également anticipée, avec l'identification d'une réserve foncière pour un bâtiment public en cas d'acquisition de la villa.

D'une manière générale, l'adaptation à la topographie, la modestie et la lisibilité du projet ainsi que la diversité des usages proposés pour les aménagements extérieurs sont perçus de manière positive. Le jury regrette cependant une trop faible attention portée à la flexibilité des usages pour les halls, qui demeurent des lieux de circulation peu qualitatifs, tributaires d'un éclairage artificiel et sans vision sur l'extérieur.

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet se situent en-dessous des moyennes des projets primés et mentionnés.

## N° 41 - L'AIGUILLE DANS LA BOTTE DE FOIN

8<sup>ème</sup> rang, 5<sup>ème</sup> prix

### Federico Architectes

Avenue de Candolle 9  
1205 Genève

Collaborateurs : Maria Teresa Federico  
Stefan Clay  
Charlotte Schusselé

### Tekhne SA

Avenue de la Gare 33  
1003 Lausanne

Collaborateurs : Jean-Daniel Beuchat

### L'Atelier du paysage

Boulevard de Grancy 19A  
1006 Lausanne

Collaborateurs : Vanessa Réchautier-Zingg

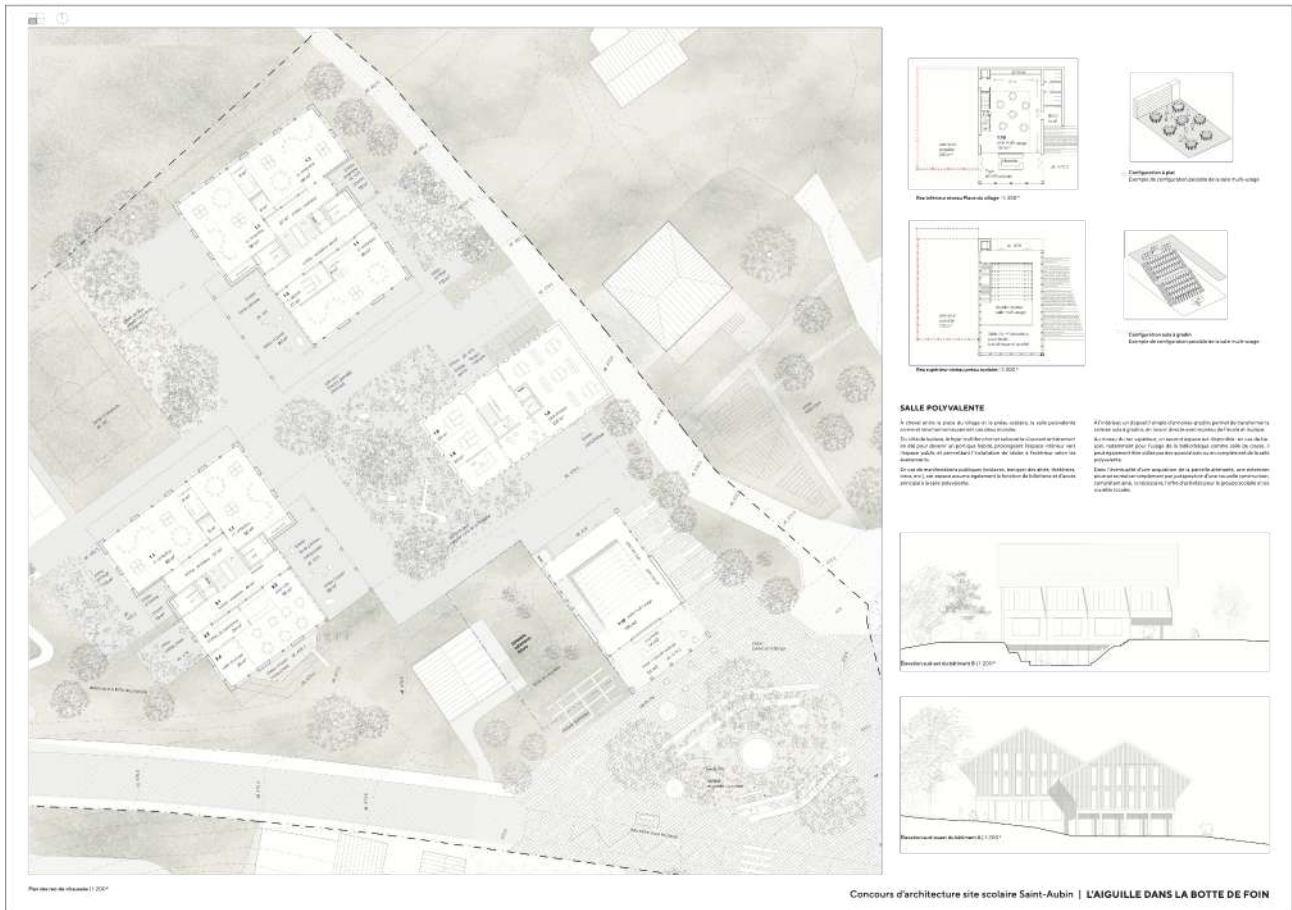
### IngeWood

Rue du Chanoine Broquet 2  
1890 St-Maurice

Collaborateurs : Adrien Cahu







Ce projet propose le développement de trois nouveaux volumes, composés au total de 5 corps de bâtiment similaires. Ceux-ci, de même échelle que la ferme actuelle, reprennent une expression architecturale à connotation agricole, avec des toitures à deux pans et une matérialisation des façades en bois.

Cette implantation assure une bonne intégration des nouveaux volumes dans le tissu villageois ainsi que la qualification d'espaces extérieurs de qualité.

Le plus petit de ces volumes se développe au sud du périmètre, en lieu et place de l'ancienne boucherie, proposant la requalification et l'animation de la place du village par l'implantation de la salle multi-usage. Bien que généreux, comprenant un développement de l'espace en double hauteur ainsi qu'un d'un local polyvalent supplémentaire à l'étage, l'affirmation de ce bâtiment et l'interactivité de son programme avec l'espace public sont appréciés.

Le large emmarchement, développé le long de ce nouveau volume, valorise l'entrée à la bibliothèque située au rez-de-chaussée de la ferme et assure une liaison de qualité entre la place du village et la cour de récréation de l'école.

Le développement en double hauteur de la salle multi-usage, dans laquelle des gradins télescopiques peuvent se déployer, participe également à la valorisation de la liaison entre l'espace public situé en contre-bas, et les espaces extérieurs du complexe scolaire qui se développent dans la partie supérieure du site.

Les deux autres bâtiments, composés de deux corps de bâtiments identiques, légèrement décalés, en plan et en coupe, abritent les locaux des écoles enfantines et primaires, ainsi que de l'accueil extra-scolaire. Les niveaux en rapport direct avec l'extérieur accueillent les salles de classe enfantine, ainsi que les locaux de l'AES, ce qui leur assurent des accès directs.

Le développement de ces deux volumes, en demi niveaux, permet une prise en compte fine de la topographie du terrain, et propose des qualités spatiales intérieures intéressantes, à l'échelle des écoliers. Cette organisation ne permet par contre pas un fonctionnement indépendant des locaux de l'AES qui sont en fait « imbriqués » avec les espaces dédiés aux classes primaires. Il est également relevé que les surfaces prévues pour les vestiaires des salles enfantines, au rez-de-chaussée des deux nouveaux bâtiments, et par lesquelles les élèves des salles primaires transitent également, sont insuffisantes.

La ferme abrite quant à elle la bibliothèque et deux bureaux (direction et TTS) au rez-de-chaussée, les salles d'activités créatrices textiles et manuelles étant regroupées dans les étages. Cette organisation fonctionne, la délocalisation des deux bureaux étant cohérente avec la répartition du programme scolaire dans trois volumes distincts.

A l'ouest du périmètre, une même zone regroupe le dispositif de dépose-minute, les arrêts de bus ainsi que les places de parc pour les véhicules. Un terrain de sport est disposé entre cette zone de desserte et l'espace supérieur de la cour de l'école. Les surfaces d'aménagements extérieurs sont généreuses et variées et proposent des zones adaptées aux différentes catégories d'âges des élèves fréquentant le site.

Le jury se questionne sur le principe du traitement architectural des nouvelles constructions, comme une réaction en « miroir » avec la ferme, ainsi que sur l'adéquation de la formalisation des nouveaux corps de bâtiment scolaires, dédoublés et relativement compliqués, et dont la morphologie se distance finalement passablement d'une inspiration purement agricole, qui se veut à l'origine simple et efficace.

Les propositions de matérialisation sont cohérentes et l'implantation des nouveaux volumes, développés en demi niveaux, limite les mouvements de terre. Le développement d'un sous-sol, dans la partie arrière du bâtiment A, contredit par contre cette volonté de rationalisation. La conception des bâtiments prend en compte les mesures de protection incendie en vigueur. Les efforts à entreprendre afin d'aménager une partie des abris PC au sous-sol de la ferme semblent peu rationnels.

Au niveau des étapes de chantier, l'implantation proposée permet le maintien du bâtiment de la grange dans la première étape des travaux, ce qui nécessite une étape de travaux supplémentaire, mais évite la mise en place de pavillons scolaires provisoires. Trois étapes de travaux (1er bâtiment scolaire, 2ème bâtiment scolaire + salle multi-usage, ferme) sont tout de même nécessaires. L'investissement conséquent relatif à la mise en place de pavillons provisoires n'étant ainsi à priori pas très bien exploité selon le jury.

Les surfaces de plancher, le volume bâti et l'approche des coûts du projet se situent dans les moyennes des projets primés et mentionnés.

# N° 01 - croissants de lune

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## Juan Socas Architecte

Place Dufour 4  
1110 Morges

Collaborateurs :

Juan Socas  
Katia Schmit



# N°02 - CASCADE

écarté au 1<sup>er</sup> tour

## Rüst & Gerle Architekten GmbH

Sandgruberstrasse 61  
4058 Basel

Collaborateurs :

Åkos Gerle  
Nicolas Rüst  
Mihaela Grigoras

Ozlem Ipek  
Maciej Bojarczuk



**INFORMATION AU SITE**  
 Quel regard des visiteurs ? En raison de la situation géographique, le caractère de la commune de Saint-Aubin est particulièrement marqué par sa topographie. Le site scolaire est situé dans un quartier résidentiel, ce qui implique une attention particulière à l'intégration de l'architecture dans le tissu urbain existant. Le projet vise à créer un espace scolaire qui soit à la fois moderne et respectueux de l'identité locale.

**Fonction architecturale**  
 Le projet vise à créer un espace scolaire qui soit à la fois moderne et respectueux de l'identité locale. Il s'agit d'un projet de développement durable qui vise à créer un espace scolaire qui soit à la fois moderne et respectueux de l'identité locale.

**Le projet vise à créer un espace scolaire qui soit à la fois moderne et respectueux de l'identité locale.**

Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin - CASCADE

# N° 04 - RACINES ET HORIZONS

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## FERRARI ARCHITECTES SA

Avenue Benjamin-Constant 1  
1003 Lausanne

Collaborateurs :

Jean-Baptiste Ferrari  
Philippe Herkommer  
Chantal Alemu  
Hugo Moreira

## Emch + Berger AG Bern

Schlösslistrasse 23  
3001 Bern

Collaborateurs :

Denis Rochat



# N°06 - Les greniers

écarté au 1<sup>er</sup> tour

**Michele Pelliconi Architetto**  
via Baviera Maghinardo 34  
40026 Imola (Bo), Italie

**Matteo Viciani Architetto**  
via Ser Petraccolo 7  
52100 Arezzo, Italie

**Alpatec SA**  
Rue du Simplon 11  
1920 Martigny

Collaborateurs :  
Michele Pelliconi

Collaborateurs :  
Matteo Viciani

Collaborateurs :  
André-Michel Fort  
Jacques Formaz



**CONCEPT PAYSAGER ET AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR**

Le projet architectural se traduit par un effort de planification dans son caractère, son rythme et son rythme spatial. L'organisation spatiale a été pensée en fonction des contraintes du terrain, de la configuration des bâtiments et de la configuration des espaces extérieurs. Le projet architectural se traduit par un effort de planification dans son caractère, son rythme et son rythme spatial. L'organisation spatiale a été pensée en fonction des contraintes du terrain, de la configuration des bâtiments et de la configuration des espaces extérieurs.

**PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT ET COMPOSITION ARCHITECTURALE**

Le projet architectural se traduit par un effort de planification dans son caractère, son rythme et son rythme spatial. L'organisation spatiale a été pensée en fonction des contraintes du terrain, de la configuration des bâtiments et de la configuration des espaces extérieurs.

Plan de situation 1:500

Coupe de principe des aménagements 1:300

CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE SAINT-AUBIN - Les greniers

# N° 07 - ROCK N ROLL

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

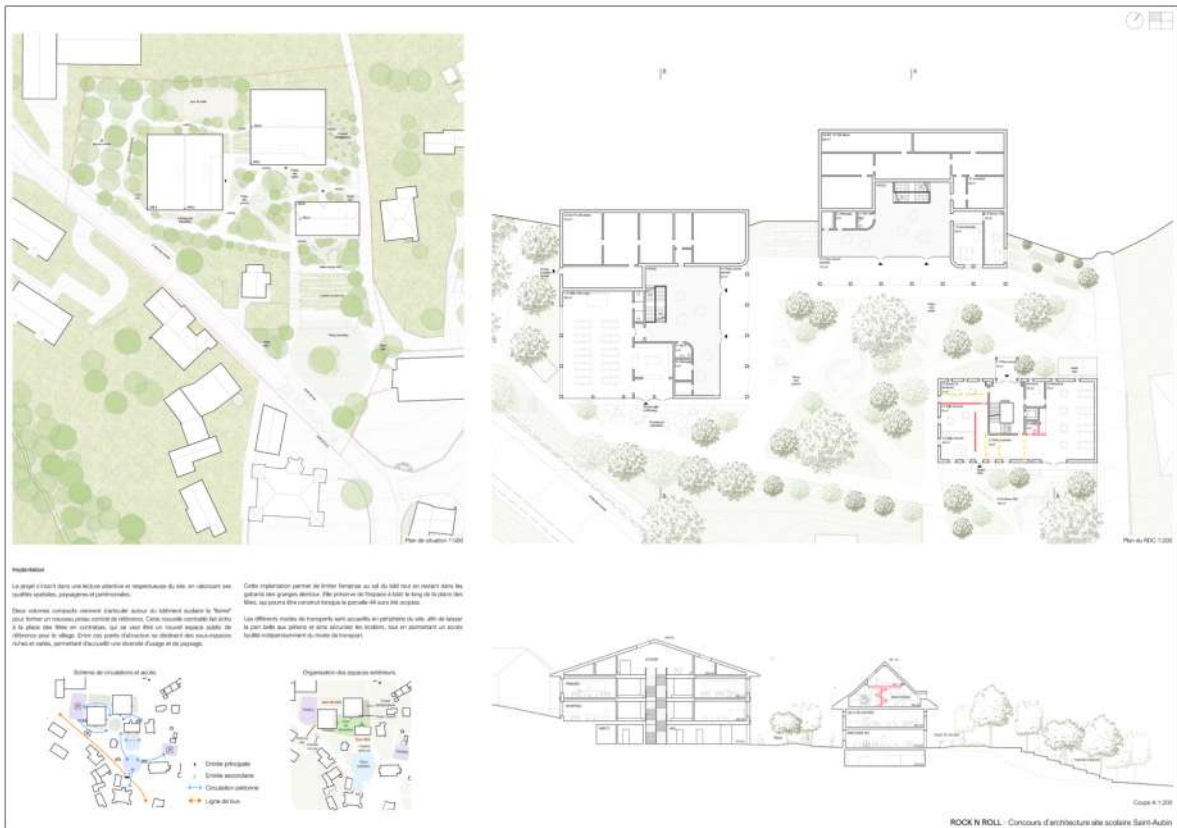
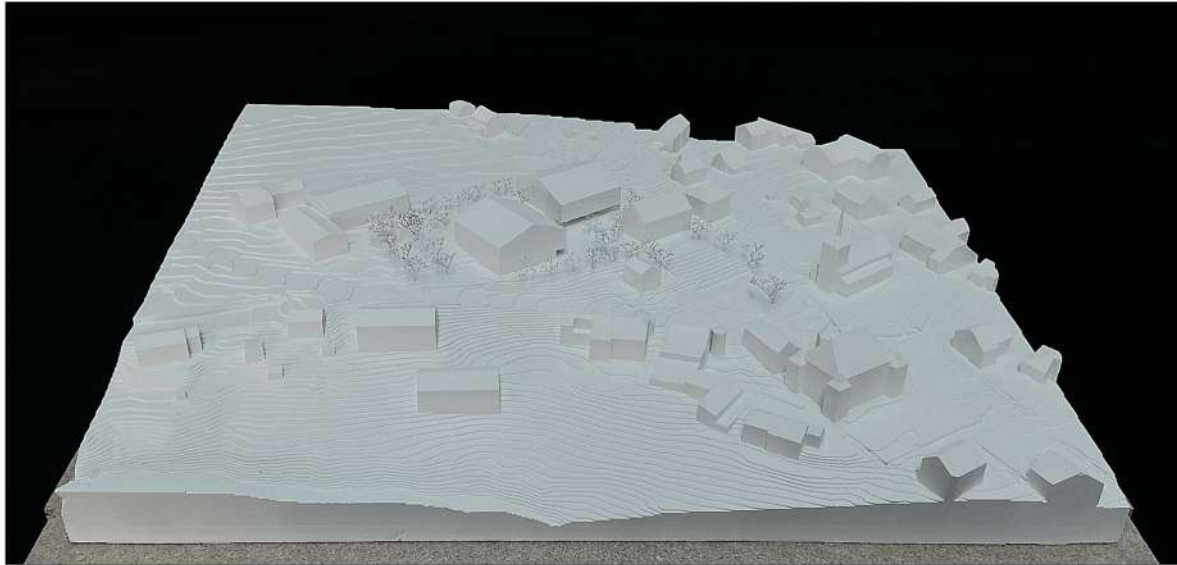
## MAD - Architectes Sàrl

Avenue de Béthusy 19  
1005 Lausanne

Collaborateurs :

Baptiste Wenger  
Andrea Fioroni  
Mehdi Rouissi

Emeline Vilela  
Didier Callot



# N°08 - SAINT HAUT-BAS

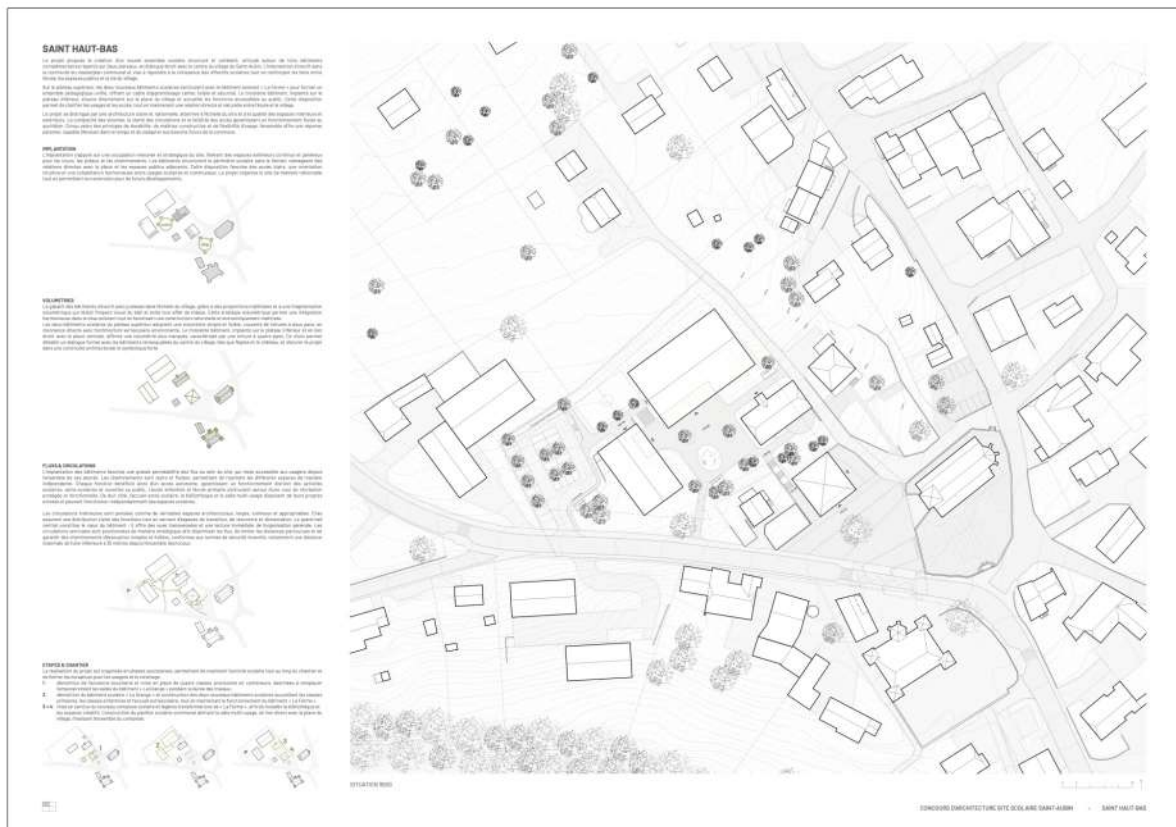
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## Overney Architecte Sàrl

Route de Chésalles 21a  
1723 Marly

Collaborateurs :

Loris Overney  
Dann Kreienbuhl



N° 10 - Le Cloître  
écarté au 1er tour

**KLAM Architettura**  
via Giovanni Francesco Napione 9  
10153 Torino, Italie

Collaborateurs :  
Kejdi Lulja  
Alberto Matta

**Sintecna S.r.l**  
Corso Massimo d'Azeglio 118  
10126 Torino, Italie

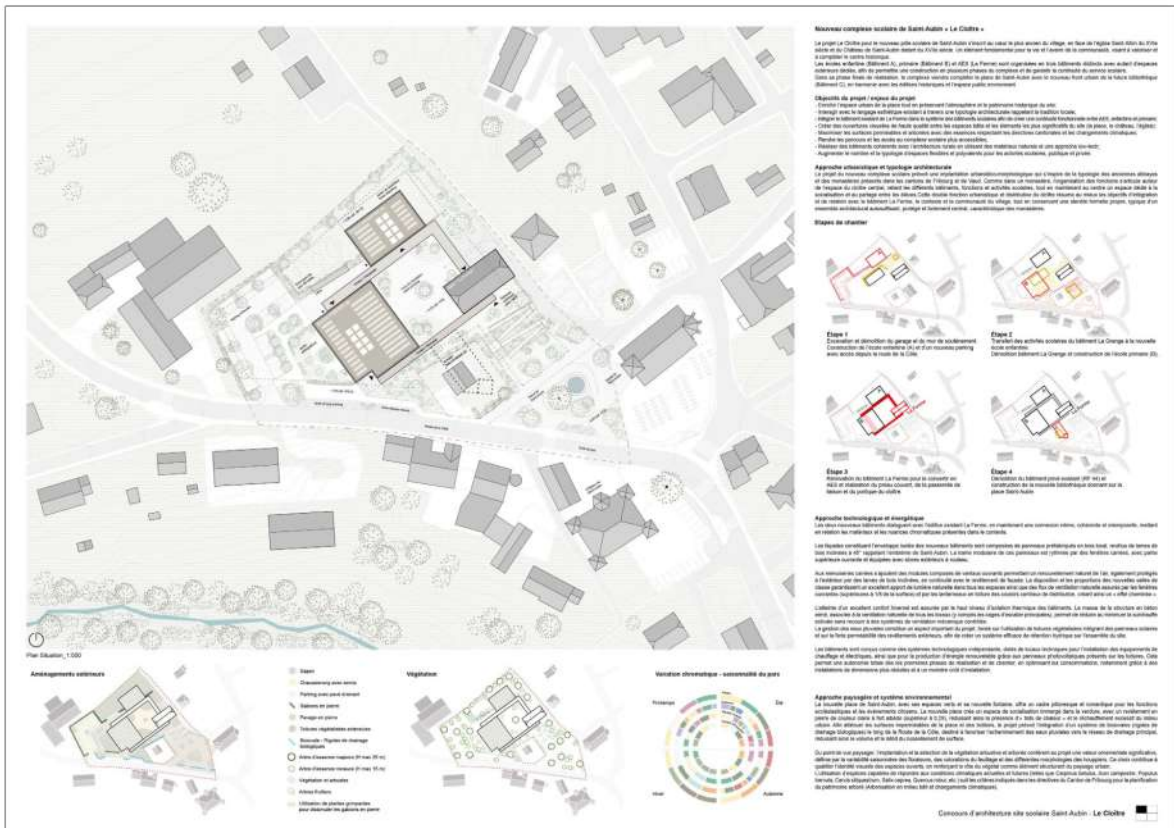
Collaborateurs :  
Giulio Napoli  
Alessandro Maniscalco  
Valeria Napoli  
Rebecca Girolimetto

**STUDIO BELLESI GIUNTOLI**  
via Giuliano Ricci 11  
50141 Firenze, Italie

Collaborateurs :  
Silvia Belleli  
Alberto Giuntoli  
Martina Simeone  
Milena Meniconi

**Architecte Enrico Bosia**  
Avenue Alexandre Vinet 8  
1004 Lausanne

Collaborateurs :  
Enrico Bosia



# N°11 - VERGER ÉCOLE

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## GNWA - Gonzalo Neri & Weck Architekten GmbH

Förrlibuckstrasse 10  
8005 Zürich

Collaborateurs :

Cristina Gonzalo Nogués  
Markus Weck  
Marco Neri  
Anita Gustuti

Monica Heleno  
Lucia Almeida  
Anthony Ginosa  
Philippe Chapuy



N° 12 - Sur le chemin de l'école  
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**GD Architectes**

Place d'Armes 3  
2000 Neuchâtel

Collaborateurs :

Philippe von Bergen  
Salvatore Carvelli  
Alexandra Ezquerra

Guillaume Voisard  
Marion Schaub



Plan de situation | 1:500

Étape de chantier n°1  
Mise en place de la phase 1 de travaux (délimitation des zones)  
Construction de la phase 1 des travaux (délimitation des zones)  
Plan de situation à l'échelle de 1:500

Étape de chantier n°2  
Mise en place de la phase 2 de travaux (délimitation des zones)  
Construction de la phase 2 des travaux (délimitation des zones)  
Plan de situation à l'échelle de 1:500

Étape de chantier n°3  
Mise en place de la phase 3 de travaux (délimitation des zones)  
Construction de la phase 3 des travaux (délimitation des zones)  
Plan de situation à l'échelle de 1:500

Étape de chantier n°4  
Mise en place de la phase 4 de travaux (délimitation des zones)  
Construction de la phase 4 des travaux (délimitation des zones)  
Plan de situation à l'échelle de 1:500

**Park scolaire**  
Le projet propose d'être une place de village autour de laquelle à développer le bâtiment scolaire. L'objectif est de créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et d'échange. Ce projet implique la mise en place d'un espace public de qualité, un lieu de rencontre et d'échange. Ce projet implique la mise en place d'un espace public de qualité, un lieu de rencontre et d'échange.

**Accès à la rue**  
La réorganisation des espaces publics, autour de la cour, permet de créer un espace public de qualité, un lieu de rencontre et d'échange. Ce projet implique la mise en place d'un espace public de qualité, un lieu de rencontre et d'échange.

CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE SAINT-AUBIN | Sur le chemin de l'école

# N°13 - Shi fu mi

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**Chablais Fischer Architectes Sarl**  
Ruelle du Bordet 2  
1470 Estavayer-le-Lac

Collaborateurs :  
Olivier Fischer  
Olivier Chablais  
Carole Froidevaux  
Daniel Bismor

**MG Associés Sarl - Architectes paysagistes**  
Grand-Rue 32  
1486 Vuissens

Collaborateurs :  
Pablo Gabbay



**Contexte et intentions**

Dans le cadre du village de Saint-Aubin, le territoire d'intervention est basé dans un environnement bâti d'une grande valeur, marqué par la présence existante du village, des habitats, des formes et masses végétales. Le projet s'inscrit dans une volonté de privilégier une architecture en harmonie avec le lieu, caractérisée par l'absence de rupture topographique marquée dans le relief du village et sa topographie.

Le projet a pour ambition de répondre à des besoins éducatifs et sociaux en créant un lieu de vie et de travail pour les élèves et les enseignants. L'architecture proposée est conçue pour offrir un cadre de vie agréable et éducatif, en intégrant des espaces verts et des zones de détente. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.

Cette proposition offre une réponse architecturale différente de celle de la zone environnante, en intégrant des formes et masses végétales qui s'intègrent dans le relief du village. Le projet est conçu pour être durable et respectueux de l'environnement.

**Phases**

**Phase 1 - Installation de l'école, construction du bâtiment A et mise en place des accès.**

Cette phase est destinée à la construction du bâtiment A, comprenant 11 salles de classe. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement.

**Phase 2 - Construction du bâtiment B, installation de la cour et aménagement des espaces verts.**

Cette phase est destinée à la construction du bâtiment B, comprenant 11 salles de classe. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement.

**Phase 3 - Construction du bâtiment C et de la place du village.**

Cette phase est destinée à la construction du bâtiment C, comprenant 11 salles de classe. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement.

**Place du village**

La place du village constitue l'élément central du site. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement. Elle est conçue pour être durable et respectueux de l'environnement.

Plan de situation 1:500

Coupe CC 1:200

Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin - Shi fu mi

# N° 14 - ANGÉLUS

écarté au 3<sup>ème</sup> tour

**frundgallina architectes fas sia**

Rue du Plan 3  
2000 Neuchâtel

Collaborateurs :

Jean-Claude Frund  
Antonio Gallina  
Grégory Richard  
Marie Berthus



# N°15 - Ed, Edd + Eddy

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## Julia Martignoni Architecte MSc EPFL

Erlachstrasse 38  
8003 Zürich

Collaborateurs :  
Julia Martignoni

## Lorenzo Fassi Landschaft Architekt

Viale sabotino 19/2  
20135 Milano, Italie

Collaborateurs :  
Lorenzo Fassi



Plan de situation

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

## Ed, Edd + Eddy

### Le village existant

Le village existant est un ensemble de bâtiments en pierre et en bois, situés sur un terrain en pente. Les bâtiments sont de différentes hauteurs et sont reliés par un réseau de rues et de chemins. Le terrain est couvert de végétation et de jardins.

### Le programme scolaire

Le programme scolaire comprend un bâtiment principal pour les classes, un bâtiment pour les activités sportives, un bâtiment pour les activités culturelles et un bâtiment pour les activités de loisir. Les bâtiments sont reliés par un réseau de rues et de chemins.

### Le bâtiment principal

Le bâtiment principal est un bâtiment en pierre et en bois, situé sur un terrain en pente. Le bâtiment est relié par un réseau de rues et de chemins.

### Le bâtiment pour les activités sportives

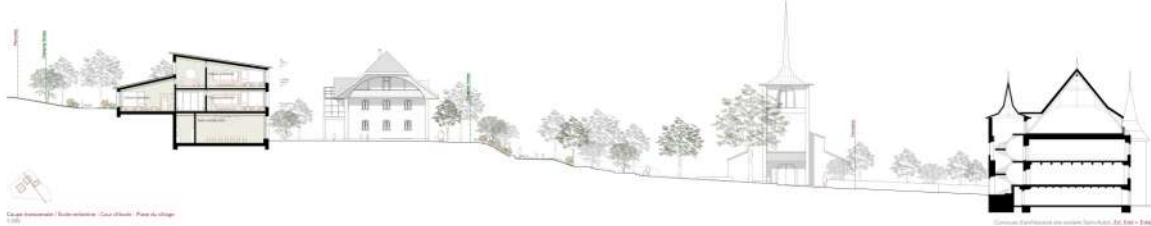
Le bâtiment pour les activités sportives est un bâtiment en pierre et en bois, situé sur un terrain en pente. Le bâtiment est relié par un réseau de rues et de chemins.

### Le bâtiment pour les activités culturelles

Le bâtiment pour les activités culturelles est un bâtiment en pierre et en bois, situé sur un terrain en pente. Le bâtiment est relié par un réseau de rues et de chemins.

### Le bâtiment pour les activités de loisir

Le bâtiment pour les activités de loisir est un bâtiment en pierre et en bois, situé sur un terrain en pente. Le bâtiment est relié par un réseau de rues et de chemins.



Plan de situation

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

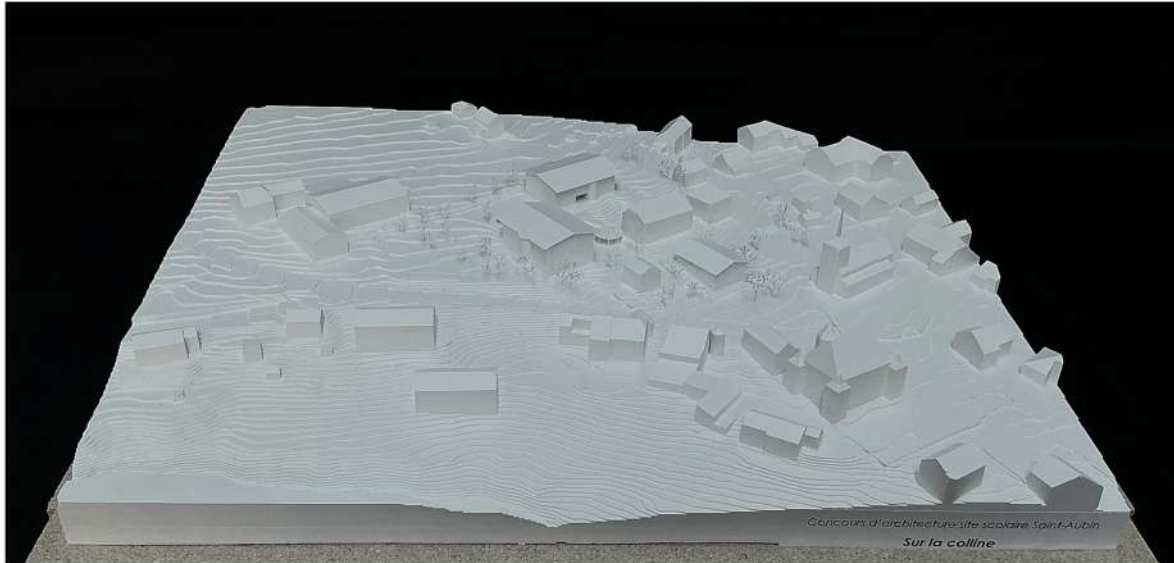
N° 16 - Sur la colline  
écarté au 2<sup>ème</sup> tour


**Fontanella & Cristea architecte snc**

Chemin de la Corniche 9b  
1163 Etoy

Collaborateurs :

Thomas Cristea  
Enzo Fontanella






**Sur la colline**

Le développement du centre du village de Saint-Aubin, et particulièrement de son site scolaire se situe dans un contexte géographique à une échelle régionale. Du plus, par la proximité du centre de Vaud, la commune de Hully et l'ensemble des communes du Plateau, qui sont toutes qui appartiennent à Saint-Aubin.

Également, son rôle est de servir également un patrimoine culturel régional et le site se situe de ce fait sur une grande opportunité pour les habitants de ce site pour le futur de la région. Les habitants de ce village ont une vision.

Le premier volume de la place du village, le site de projet, se situe sur la colline. Il est composé à son étage 1000 m de surface bâtie au total, sur une zone qui comprend le plan des différents bâtiments, les deux bâtiments scolaires et la forêt. C'est au cœur de la place, pour cela que les volumes sont « Côté » et construits pour une ville de demain, un site qui s'inscrit dans une vision globale et qui s'inscrit dans le plan.

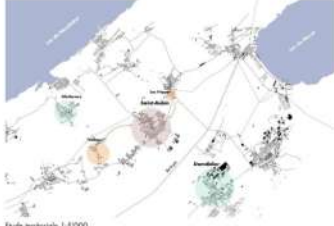
L'expression des volumes s'inscrit, avec leur hauteur et leur forme, dans un dialogue avec les morphologies voisines. Leur volume s'inscrit dans un dialogue, et permet une lecture géographique identique.



Le projet scolaire se situe au cœur du site, au point d'axe et au centre. La spécificité des volumes scolaires sera pensée et de plus, avec quelques volumes destinés pour les parents d'élèves.

Les bâtiments ont une organisation et une structure flexible. Pensées dans un esprit de flexibilité et de polyvalence, le patrimoine de patrimoine bâti de l'école. Les bâtiments ont une structure et une organisation qui permettent de répondre à l'évolution de la gestion et d'ouvrir des possibilités. Toute les volumes ont une programmation flexible.

Le nouveau site scolaire est conçu en plusieurs étapes, ce qui permet de développer le site pour répondre des besoins immédiats, scolaires et d'enseignement tout en garantissant une continuité de fonctionnement. Plus cela permet d'adapter le bâtiment à une époque et à proposer des volumes flexibles. De ce fait, chaque étape se situe dans un développement continu.



Étude territoriale 1:5000

**Récolte de l'eau**

Le réajustement des volumes et des surfaces de la place, tout d'abord, permet de garantir une continuité de fonctionnement. Plus cela permet d'adapter le bâtiment à une époque et à proposer des volumes flexibles. De ce fait, chaque étape se situe dans un développement continu.

**Cours et parcours**

Une première cour est destinée à l'usage scolaire et pédagogique entre les bâtiments et le volume scolaire. Une seconde cour, plus ouverte, permet de répondre aux besoins des enfants et des adultes. Une troisième cour, plus ouverte, permet de répondre aux besoins des enfants et des adultes. Une quatrième cour, plus ouverte, permet de répondre aux besoins des enfants et des adultes.

● Cour 1-3 ● Cour 2-6 ● Cour 4-5 ● Cour 6-7 ● Cour 8-9 ● Cour 10-11

**Mobilier extérieur**

Pour le site scolaire, les fontaines, bancs, tables, et mobilier sont tous de matériaux durables. Les fontaines sont conçues de manière à répondre aux besoins des enfants et des adultes. Les bancs sont conçus de manière à répondre aux besoins des enfants et des adultes. Les tables sont conçues de manière à répondre aux besoins des enfants et des adultes.

Cibours d'architecture site scolaire Saint-Aubin - Sur la colline

# N°17 - LE PETIT PRINCE

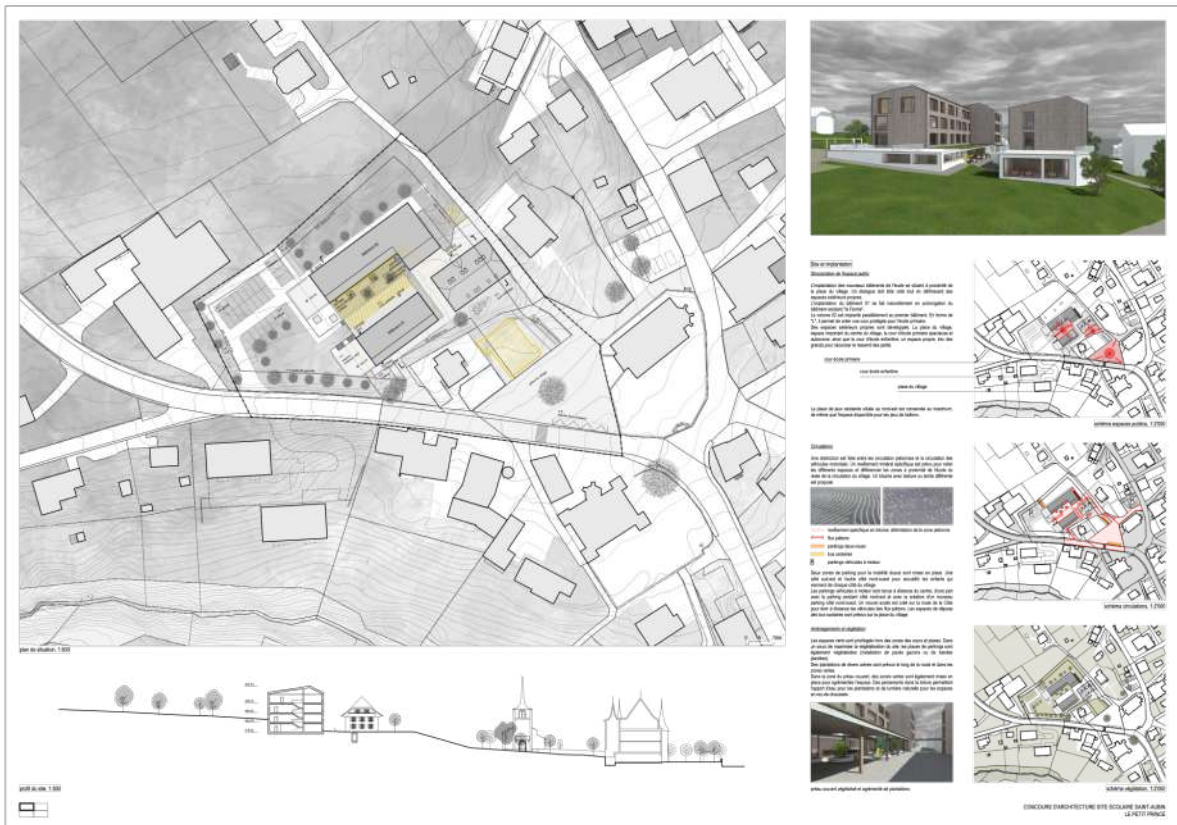
écarté au 1<sup>er</sup> tour

## Sandrine Veya Imaging Architecture Sàrl

Rue des Alpes 5  
1562 Corcelles-près-Payerne

Collaborateurs :

Sandrine Veya Rieder



# N° 18 - TABASCO

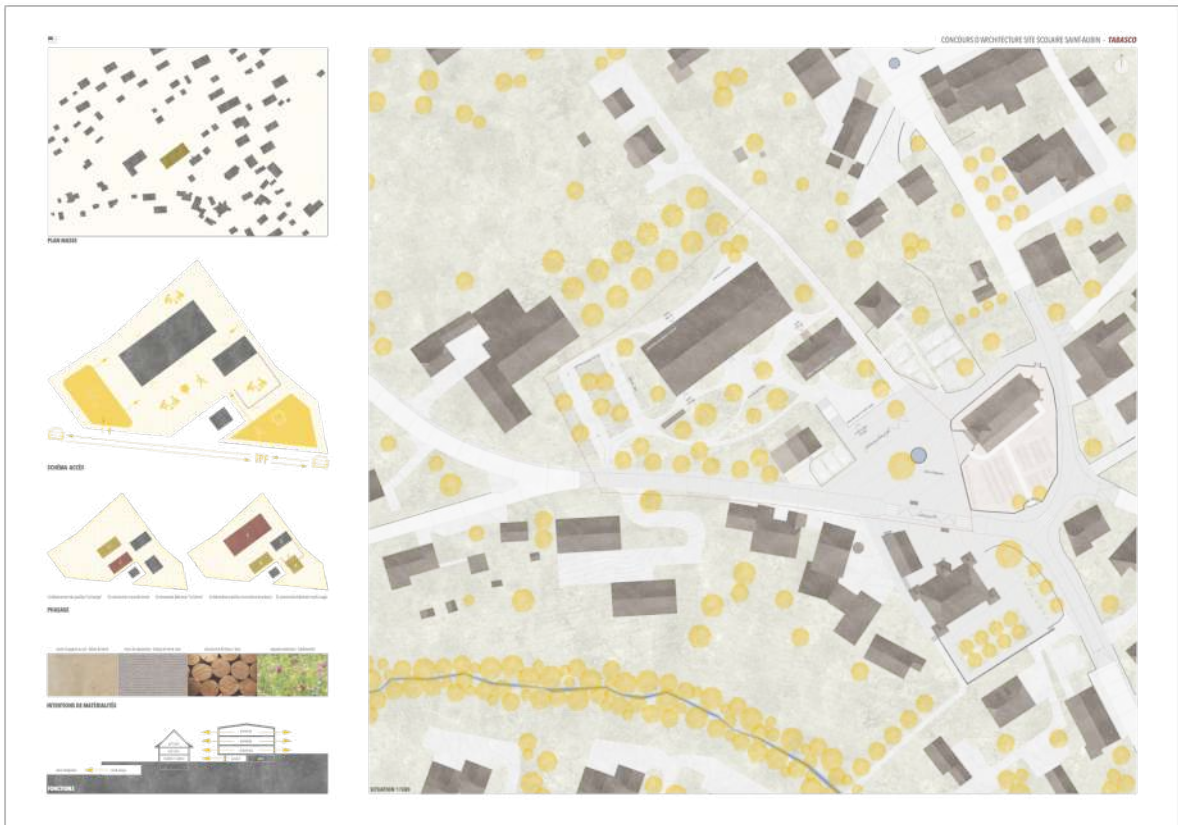
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## RBRC architectes sàrl

Rue Jacques Gachoud 3  
1700 Fribourg

Collaborateurs :

Paolo Basso Ricci  
Christian Rodrigues  
Frédéric Chollet



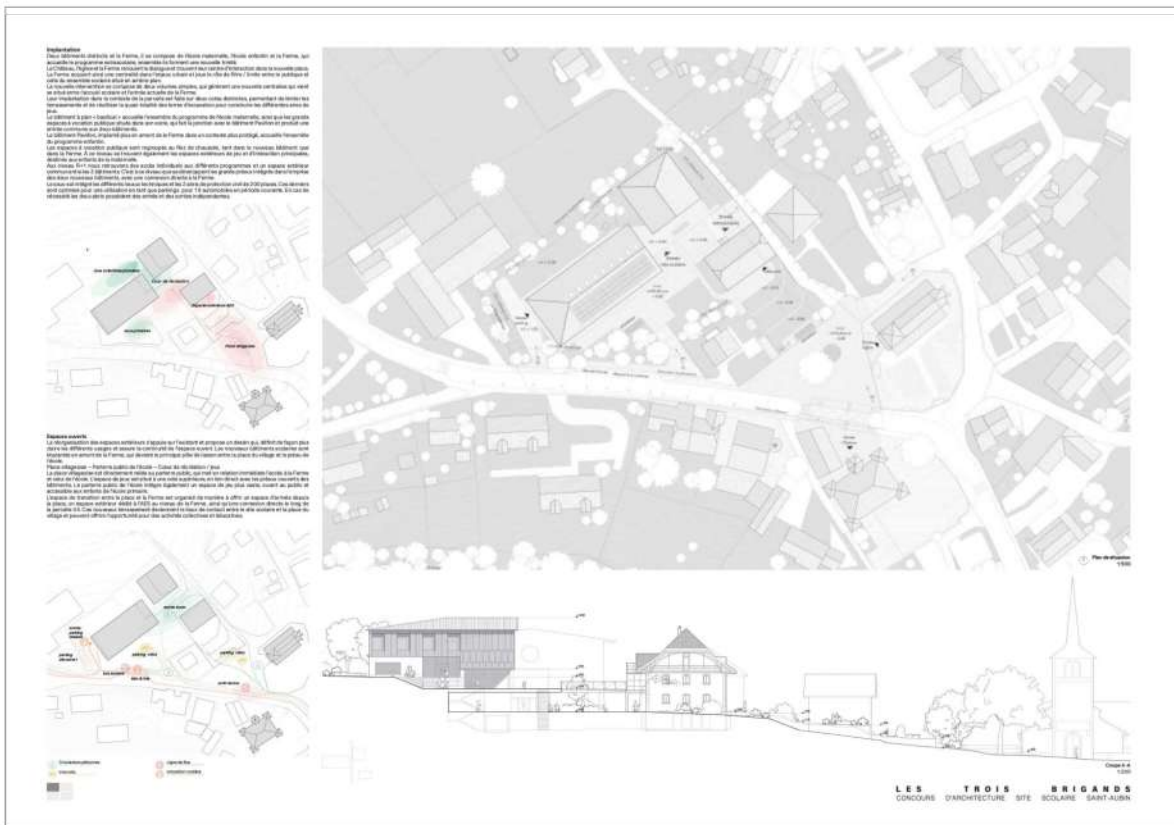
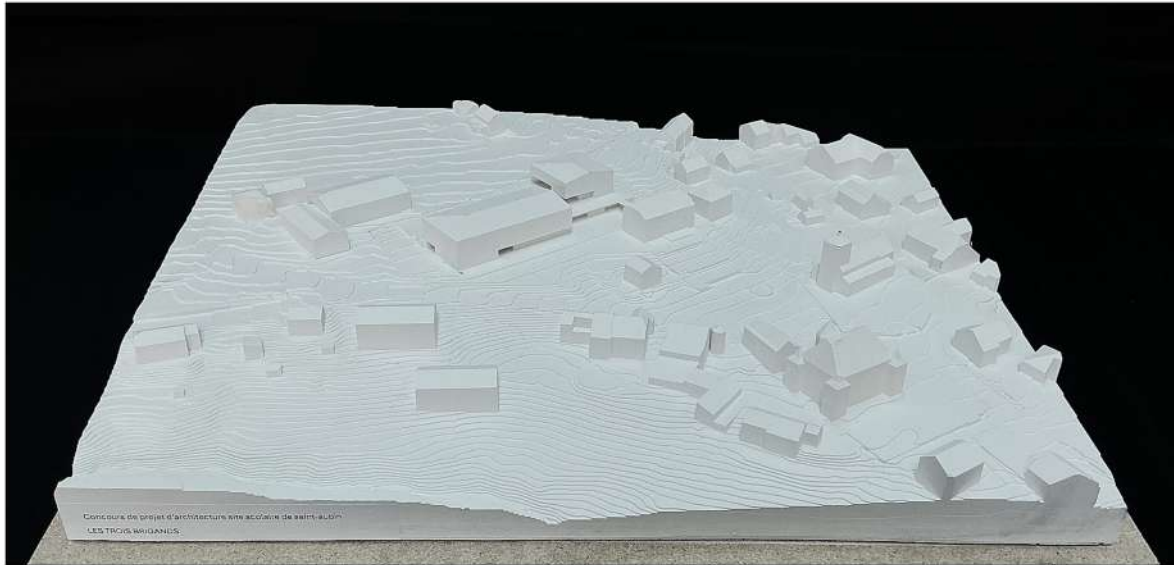
# N°20 - LES TROIS BRIGANDS

écarté au 1<sup>er</sup> tour

**Andrea Arcese**  
via Luigi Fincati 13  
00154 Roma, Italie

**Pierre Minio Paluello**  
Rue de Neuchâtel 43  
1201 Genève

**Leonardo Botti**  
via Giuseppe Libetta 19  
00154 Roma, Italie



# N° 21 - PISTOR

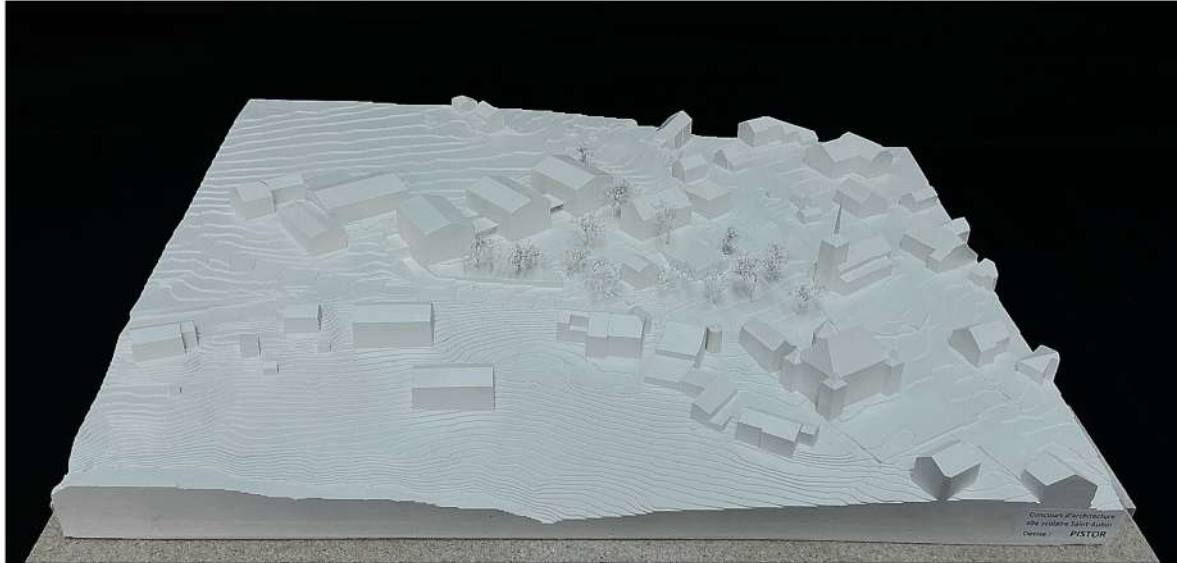
écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## Philippe Calame Architectes sàrl

Boulevard des Promenades 8  
1227 Carouge

Collaborateurs :

Philippe Calame  
Maria Company Ibáñez  
Lorène Schaerrer



PLAN DE SITUATION

**IMPLANTATION ET VOLUMETRIE**

Le projet est composé de trois volumes de bâtiments, à l'échelle du contexte bâti et de ses usages, respectant l'implantation existante et le relief du terrain.

Implantés respectivement à la partie inférieure, au centre et à l'arrière du site, ces volumes, séparés par des espaces de circulation, sont reliés par un réseau de circulation piétonne et cyclable.

Par son implantation, le projet s'intègre à l'existant et valorise les bâtiments existants présents sur le site et autour de celui-ci, en s'inscrivant dans une logique de continuité. Grâce à la place de village, un espace de rencontre pour les habitants est créé dans le cœur du site, en lien avec la rue principale.

Les trois volumes sont reliés par un réseau de circulation piétonne et cyclable, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site. Les volumes et l'implantation du projet sont en lien avec le relief du terrain, le relief offre au projet une qualité architecturale et paysagère, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site. Les volumes et l'implantation du projet sont en lien avec le relief du terrain, le relief offre au projet une qualité architecturale et paysagère, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.

Dans cette logique de continuité et de lien, le projet est intégré au tissu existant. Cette implantation, en continuité avec les bâtiments existants et les usages du quartier, permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site. Les volumes et l'implantation du projet sont en lien avec le relief du terrain, le relief offre au projet une qualité architecturale et paysagère, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.

**ARTICULATION DU PROGRAMME**

Le projet est composé de trois volumes de bâtiments, à l'échelle du contexte bâti et de ses usages, respectant l'implantation existante et le relief du terrain.

- Les trois volumes sont reliés par un réseau de circulation piétonne et cyclable, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.
- Les volumes et l'implantation du projet sont en lien avec le relief du terrain, le relief offre au projet une qualité architecturale et paysagère, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.
- Dans cette logique de continuité et de lien, le projet est intégré au tissu existant. Cette implantation, en continuité avec les bâtiments existants et les usages du quartier, permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.
- Les volumes et l'implantation du projet sont en lien avec le relief du terrain, le relief offre au projet une qualité architecturale et paysagère, qui permet de créer un espace public central, ouvert à tous, au cœur du site.

SCHEMA 1/200

PISTOR - CONCOURS D'ARCHITECTURE SITE SCOLAIRE SAINT-AUBIN



## N° 24 - Un jardin s'élève

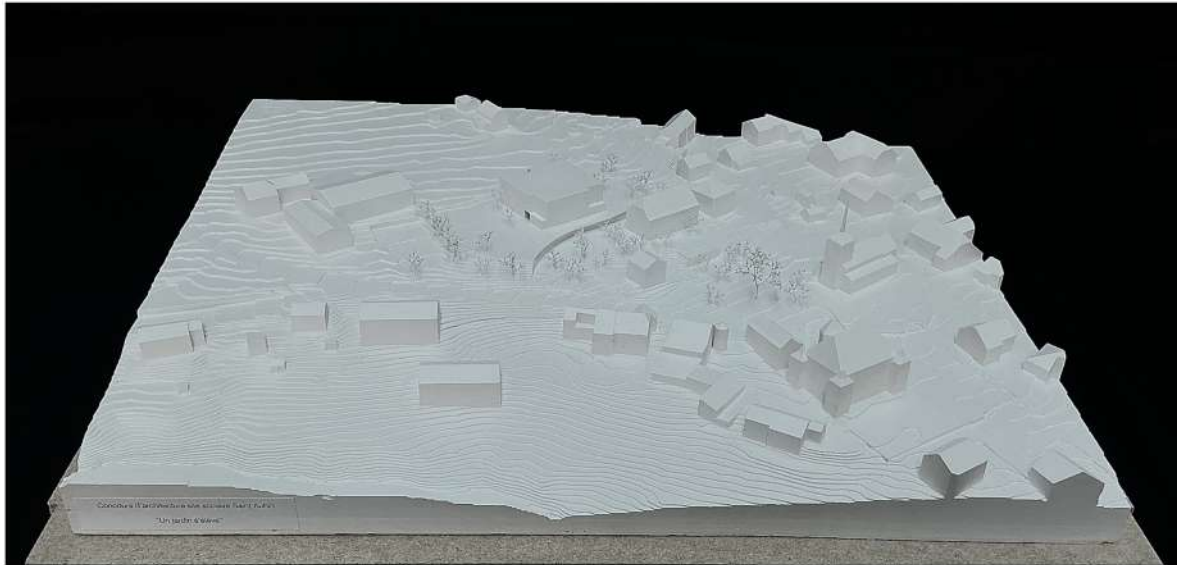
écarté au 1<sup>er</sup> tour

### Atelier d'architecture Charrière-Partenaires SA

Route d'Agy 14  
1763 Granges-Paccot

Collaborateurs :

Dominique Martignoni  
Oana Birovescu  
Mathias Weidmann



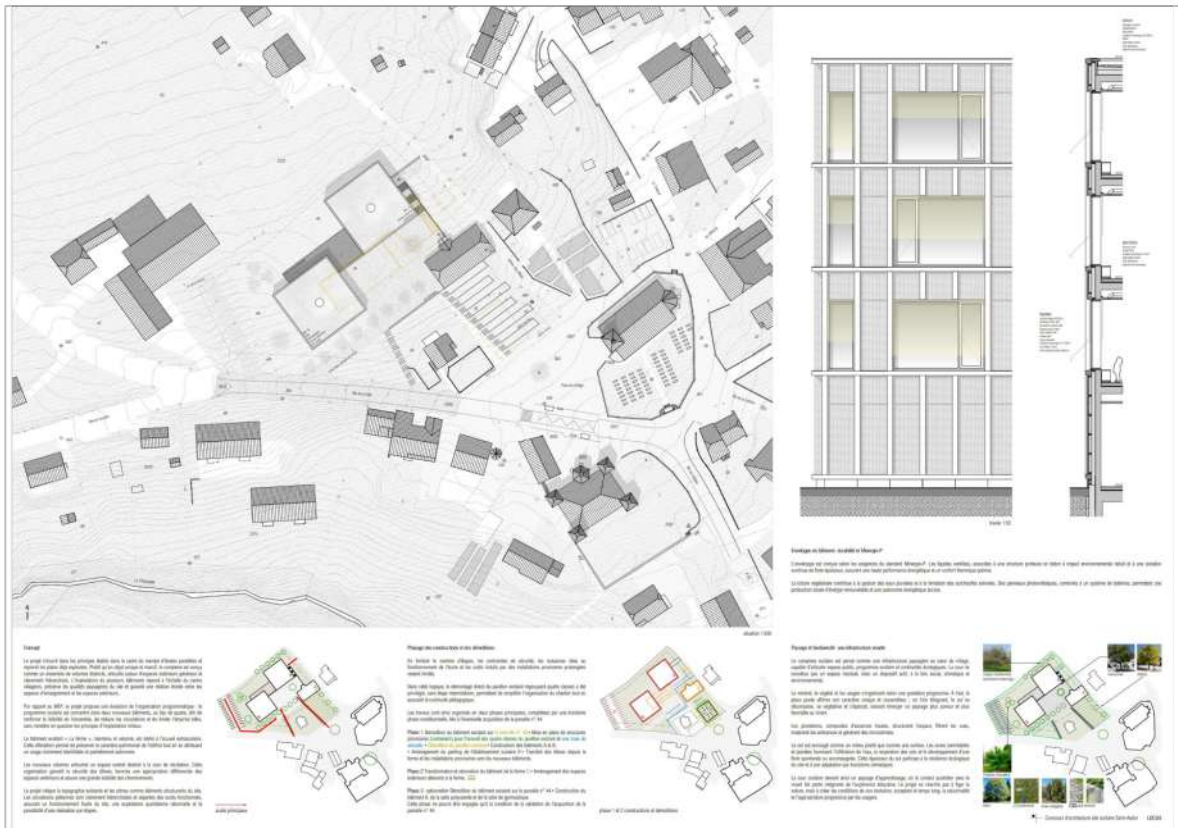
# N°25 - LÛCUS

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

**Ad'A architecture sàrl**  
Rue de la Gare 13  
2074 Marin (NE)

Collaborateurs :  
Vito Frattianni  
Igor Ferraz  
Helio Boto

Gwendoline Pictet  
Yelyzaveta Kushnarenko  
Ugo Lambolez



# N° 26 - Camomille

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## SIEGRIST ARCHITECTES Sàrl

Rue de l'eau 42  
2502 Bienne

Collaborateurs :

Mariela Siegrist  
Luz Siegrist





## N° 29 - Les hirondelles

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

### tangram design Sàrl

Avenue de Sévelin 32B  
1004 Lausanne

Collaborateurs :

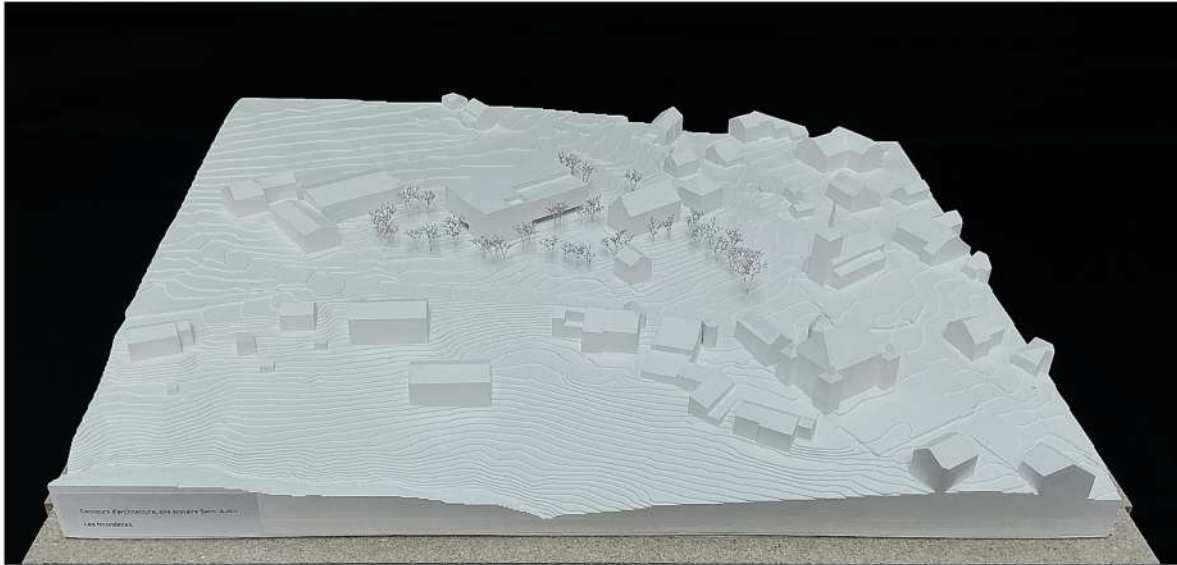
Maria Eskova  
Fred Hatt

### Kimio Fukami Architecte Sàrl

Chemin des Fleurettes 28  
1007 Lausanne

Collaborateurs :

Kimio Fukami



# N°30 - JOUR DE FÊTE

écarté au 1<sup>er</sup> tour

**Atelier Benoît Jacques Sàrl**  
Rue de l'Industrie 13  
1005 Lausanne

Collaborateurs :  
Benoît Jacques  
Léo Besson

élément 6 ingénieurs conseils sàrl

Collaborateurs :  
Ivan Bloch





# N°32 - COEUR

écarté au 1<sup>er</sup> tour

## Derendinger Jaillard Architekten

Birmensdorferstrasse 55  
8004 Zürich

Collaborateurs :

Stephan Derendinger  
Sophie Jaillard  
Thilo Kroeschell





# N°34 - Haut comme trois pommes

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

## dl-c designlab-construction sa

Rue du Nant 7  
1207 Genève

Collaborateurs :

José Antonio Ramos  
Thierry Décosterd  
Patrick Devanthey  
Oriël Malka



# N° 35 - Assis sur une prune

écarté au 2<sup>ème</sup> tour

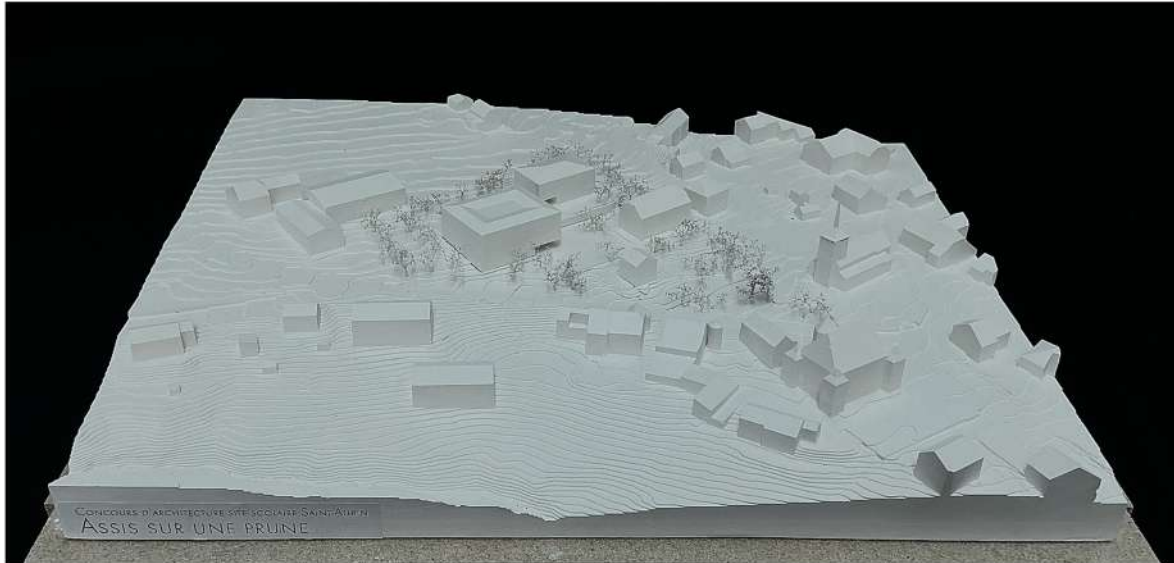
## DAL-ZOTTO ARCHITECTURE SARL

Rionzi 54  
1052 Le-Mont-sur-Lausanne

### Collaborateurs :

Franck Dal-Zotto  
Constanze Dal-Zotto  
Camila Ballerini

Simon Luprano  
Martin Ferrini







# N°38 - ARCHIPEL

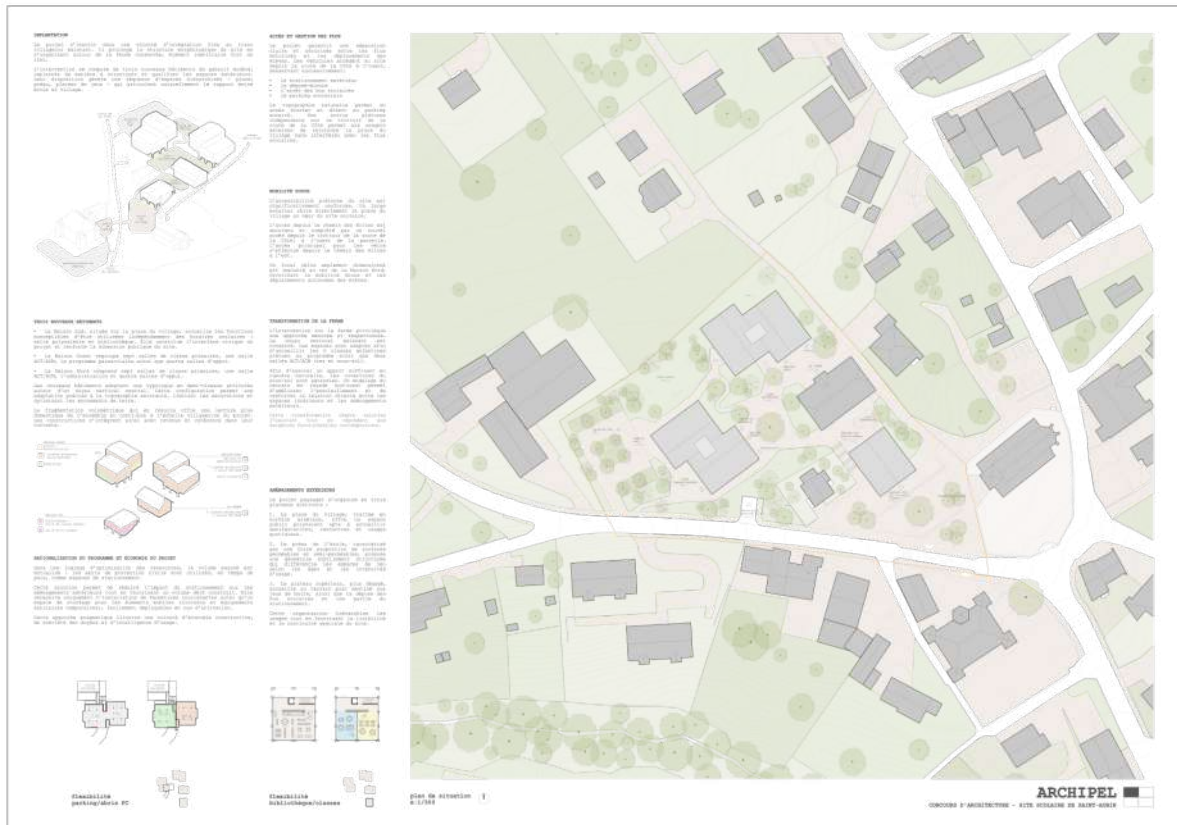
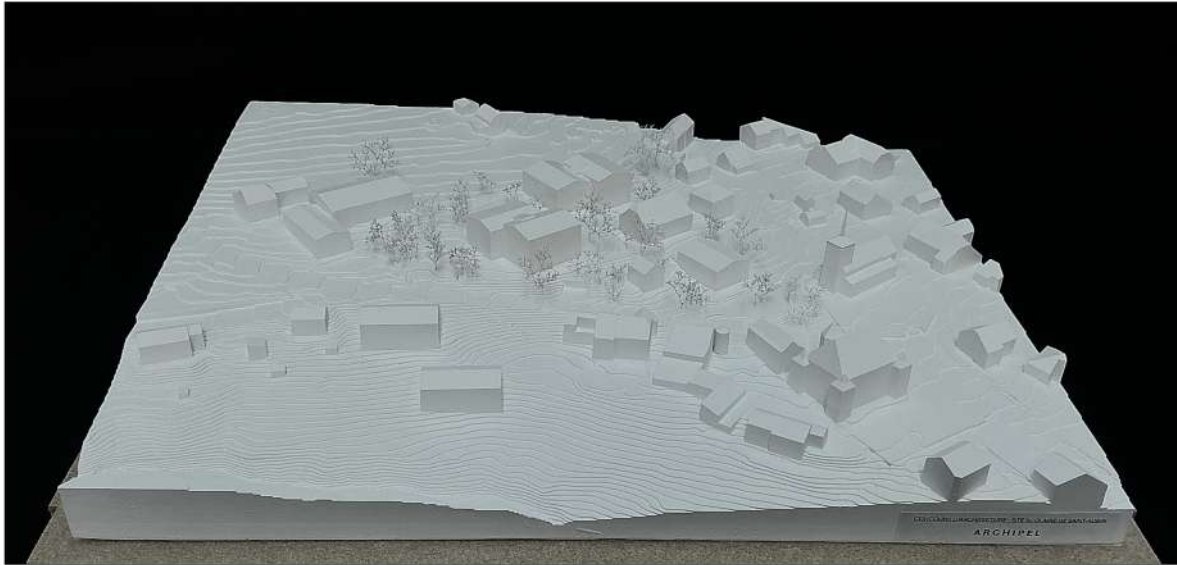
écarté au 3<sup>ème</sup> tour

## gdap architectes

Chemin de la Gravière 6  
1227 Genève

Collaborateurs :

David Gaston  
Nicolas Marillaud  
Pierre Curci  
Laurent Miranda







# N° 43 - SCHWYZERÖRGELI

écarté au 1<sup>er</sup> tour

## jordan architectes SA

Rue Gutenberg 18  
1800 Vevey

Collaborateurs :

David Jordan  
Raphaël Perrinjaquet  
Catherine Leyland



**Développement du site scolaire et repensé l'histoire du centre du village**  
**Saint-Aubin, centre de l'école**  
Une école comme prolongement du village  
Insérer au cœur du tissu historique de Saint-Aubin, entre l'église et le château, le projet s'inscrit dans un site à forte valeur patrimoniale. L'architecture se veut à l'écoute de son environnement et à l'écoute de son époque. Un projet qui s'inscrit dans la continuité de l'histoire du village et qui propose une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Des volumes, deux identités, une école**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Le « ferret » : continuité et évolution**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Libérer la place du village des véhicules motorisés**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Un village privilégié - le village comme cœur d'école**  
Acteur du nouveau bâtiment, le projet se veut en continuité avec le territoire existant du village. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Une école construite village**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Mobilité et sécurité**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

**Conclusion**  
Le projet s'inscrit dans un tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant. Une école qui s'inscrit dans le tissu urbain existant.

Plan de situation - 1/5000<sup>m</sup>

Élévation Sud - 1/200<sup>m</sup>

Concours d'architecture site scolaire Saint-Aubin • SCHWYZERÖRGELI



N° 45 - Un, deux, trois : pierre, terre, bois!  
écarté au 1<sup>er</sup> tour

**François Mégret et Marie Bourdon**

Route de Corcelles 12  
1530 Payerne

Collaborateurs :  
François Mégret  
Marie Bourdon



## Un, deux, trois : pierre, terre, bois !

**UN SITE CLAIR ET ACCUEILLANT**  
Le projet respecte le programme scolaire en quatre bâtiments distincts, choisis afin d'être une véritable pierre et une véritable terre, tout en respectant l'identité du territoire et son histoire.

Cette référence est renforcée par la répartition des bâtiments, respectant les axes de circulation existants et les zones d'activités, tout en créant des courtyards et des espaces de vie.

De plus, les volumes sont étagés, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois, en référence à la typologie architecturale locale.

Une attention toute particulière est accordée à la qualité de l'habitat, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, à la qualité de la lumière, à la qualité du son, à la qualité de l'air, à la qualité de l'eau, à la qualité de la lumière, à la qualité du son.

**QUATRE VOLUMES COMPLÉMENTAIRES**  
Le bâtiment principal est composé de quatre volumes complémentaires, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le bâtiment est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le site est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

**UN PAYSAGE SCOLAIRE**  
L'ensemble des bâtiments est conçu pour créer un véritable paysage scolaire, étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le site est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

**UN PROJET DURABLE**  
Le projet est conçu pour être durable, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

**VISION & STRATEGIE SPATIALE**

**DESCRIPTION TECHNIQUE & MATRIELLE DES BATIMENTS**

**LE BATIMENT PRINCIPAL, ENTRE PIERRE ET LIÈGE**  
Le bâtiment principal est composé de quatre volumes complémentaires, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le bâtiment est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

**UN ESPACE CHALEUREUX EN PISE LOCAL**  
Le bâtiment principal est conçu pour être chaleureux, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le site est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

**LA SALLE MULTI-USAGES**  
Le bâtiment principal est conçu pour être polyvalent, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.

Le site est étagé, créant une véritable montagne de pierre, de terre et de bois.